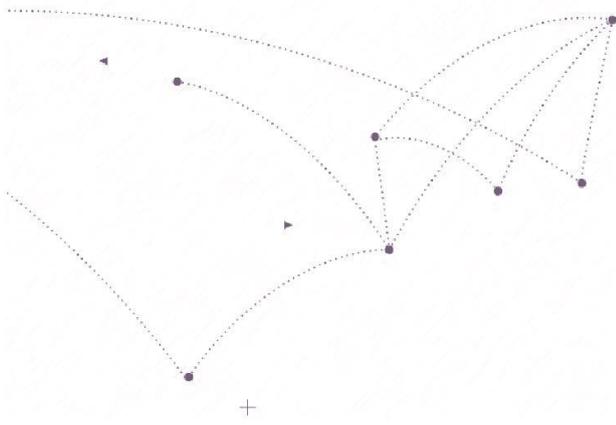


CDDRA du Genevois français

Programme d'actions

Rhône-Alpes Région
CONTRAT
DEVELOPPEMENT DURABLE
GENEVOIS FRANÇAIS

ARO
Syndicat mixte

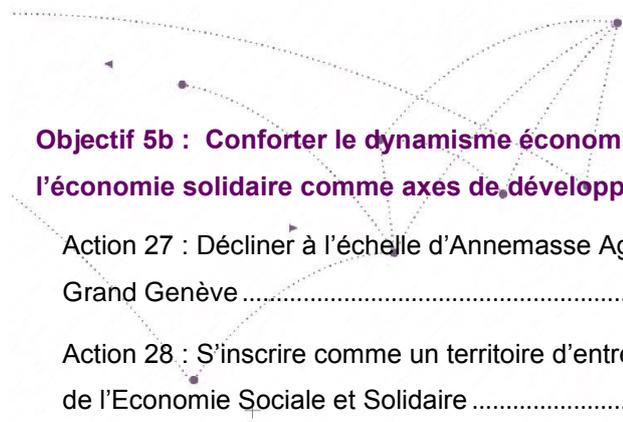


SOMMAIRE

PREAMBULE	7
1. Le Genevois français, territoire d'avenir	9
2. Une démarche concertée	13
3. L'agriculture et la forêt : le volet PSADER	15
4. La ville intelligente : le volet CFAC	16
5. Le programme d'action du CDDRA : la poursuite d'une démarche collective.....	17
Axe n°1 : Aménagement du territoire	19
Objectif 1a : Une urbanisation maîtrisée	21
Action 01 : Convergence des cadres d'action	21
Action 02 : Des espaces publics de qualité.....	27
Objectif 1b : Une nouvelle mobilité	31
Action 03 : Une mobilité alternative.....	31
Action 04 : Une nouvelle offre de transports.....	35
Objectif 1c : Un nouveau cadre de l'habitat	41
Action 05 : Convergence des politiques de l'habitat.....	41
Action 06 : Un habitat durable.....	47
Objectif 1d : Environnement	51
Action 07 : Impulser une politique environnementale globale « Climat - Qualité de l'air - Energie ».....	51
Action 08 : Mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager.....	55
Axe n°2 : Economie	59
Objectif 2a : Une économie intégrée	61
Action 09 : Pilotage du développement économique	61
Objectif 2b : Mettre en œuvre l'Eco-Cité	65
Action 10 : Soutenir les filières emblématiques du Genevois français	65
Objectif 2c : Une économie de proximité structurée	71
Action 11 : Dynamiser l'économie de proximité et le tourisme.....	71



Objectif 2d : Ressources Humaines.....	75
Action 12 : Valorisation des Ressources Humaines	75
Action 13 : Création/reprise d'entreprise	79
Action 14 : Un réseau de sites d'accueil performants	83
Axe n°3 : Culture.....	87
Objectif 3a : Garantir la solidarité et l'accès pour tous aux services.....	89
Action 15 : Mise en réseau des acteurs culturels.....	89
Axe n°4 : PSADER	95
Objectif 4a : Conforter l'activité agricole.....	97
Action 16 : Développer une stratégie foncière agricole globale.....	97
Action 17 : Maintien de l'emploi agricole et favoriser l'installation et la reprise des exploitations	101
Action 18 : Réorienter la production en direction de la demande locale	105
Objectif 4b : Développer, dynamiser et valoriser les filières bois locales.....	111
Action 19 : Animer les acteurs de la forêt et du bois pour permettre la gestion et la valorisation des forêts	111
Action 20 : Dynamiser la filière de production du bois d'œuvre	115
Action 21 : Organiser la filière de production du bois d'énergie.....	119
Objectif 4c : Développer une gestion concertée des espaces naturels, agricoles et forestiers	123
Action 22 : Mettre en valeur et préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers	123
Action 23 : Accompagner les projets collectifs agricoles et forestiers innovants en matière d'économie d'énergie, de protection de l'environnement	127
Action 24 : Animation du PSADER.....	131
Axe n°5 : CFAC	133
Objectif 5a : Faire de l'innovation environnementale et des nouvelles mobilités un moteur du développement d'Annemasse Agglo	135
Action 25 : Structurer le territoire autour de la mobilité durable	135
Action 26 : Faire d'Annemasse Agglo un territoire exemplaire et innovant en matière de développement durable.....	141



Objectif 5b : Conforter le dynamisme économique du territoire et s'appuyer sur la formation et l'économie solidaire comme axes de développement 145

Action 27 : Décliner à l'échelle d'Annemasse Agglo la stratégie économique de l'Eco-Cité française du Grand Genève 145

Action 28 : S'inscrire comme un territoire d'entrepreneuriat et favoriser le développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire 149

Action 29 : Positionner le Genevois Français comme un territoire de diffusion du savoir et de l'innovation 155

Objectif 5c : Asseoir Annemasse Agglo comme pôle de centralité dynamique et rayonnant vis-à-vis des territoires environnants 161

Action 30 : Accompagner la réalisation de grands équipements à vocation culturelle 161

Axe n°6 : Gouvernance 165

Objectif 6a : Une gouvernance adaptée..... 167

Action 31 : Préparer les mutations du territoire 167

Action 32 : Animation du Conseil Local de Développement..... 171

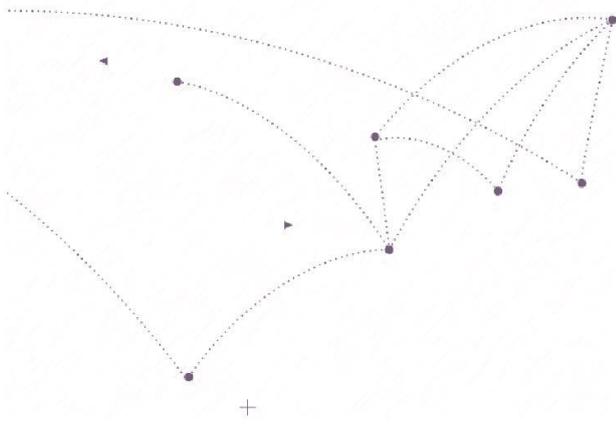
PIECES COMPLEMENTAIRES 175

Notice explicative fiche action n°10 177

Notice explicative fiche action n°12 189

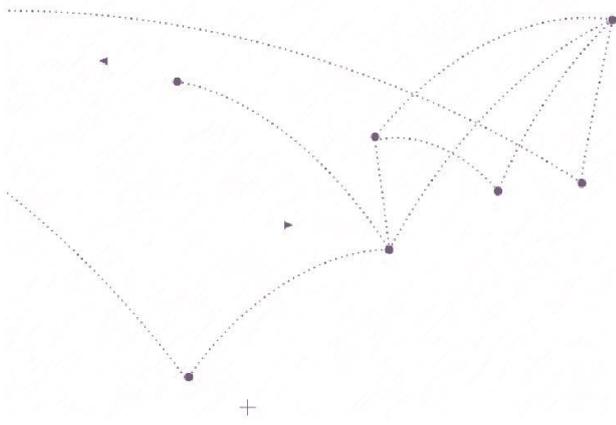
Liste des pièces annexes 193

CONTACTS 195



PREAMBULE







Vers une Eco-cité du Genevois français : Imaginer le territoire de demain

1. Le Genevois français, territoire d'avenir

Le Genevois français s'inscrit aujourd'hui parmi les territoires à enjeux spécifiques de Rhône-Alpes. Territoire frontalier, il occupe une position unique par son attractivité, son dynamisme et son développement. Mais son évolution rapide est aussi facteur de fragilités et impose une politique volontariste d'aménagement, de protection de l'environnement et de développement des services à la population, tant du point de vue transfrontalier qu'à l'échelle du Genevois français.

Partie intégrante d'un bassin de vie transfrontalier de plus de 900 000 habitants au développement rapide, le Genevois français s'affirme comme un territoire d'avenir en pleine mutation. Si la coopération transfrontalière a pu apporter un cadre de travail reconnu et une nouvelle dynamique à l'aménagement du bassin de vie, il revient au Genevois français d'assumer une nouvelle structuration du territoire pour répondre aux enjeux de son développement. Le Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) est bien fondé à accompagner cette fédération des composantes territoriales du Genevois français autour d'objectifs partagés de développement durable.

Le cadrage du CDDRA a permis d'ébaucher un projet de territoire traduit dans une Charte de territoire, véritable projet politique du Genevois français. Le programme d'actions poursuit la réflexion engagée dans la Charte et développe une nouvelle ambition pour bâtir l'Eco-cité du Genevois français : le territoire de demain impose de déduire d'aspirations des citoyens à un environnement qualitatif les axes d'un développement durable bâti sur les atouts locaux.

Ainsi le territoire durable, respectueux de son environnement, s'inscrit également comme un territoire économique dynamique qui oriente son développement autour d'activités endogènes participant aux équilibres sociaux et territoriaux. Le projet d'Eco-cité impose de décloisonner toutes les dimensions de l'action publique pour servir l'adaptation du territoire aux changements climatiques ou socio-économiques : cette démarche en appelle aux concepts d'atténuation de notre impact sur l'environnement, de « ville intelligente » en transition vers de nouveaux modèles de développement, et de structuration d'une action publique efficace.

L'éco cité (ou construire la ville de demain) permet de tendre vers un territoire sobre en énergie, attractif pour les entreprises, porteur d'un développement économique endogène, respectueux des ressources et des équilibres naturels, et accessible pour tous les habitants.

Afin de porter attention à la performance énergétique du territoire, la mobilité durable est promue par le développement conjoint de nouveaux modes de transports et de nouveaux espaces publics. Ces lieux d'urbanité et d'intensité urbaine viennent contrer l'étalement et soutenir le changement climatique. Et la nature en ville comme le maintien de la biodiversité sont les vecteurs de cette nouvelle urbanité. Toujours dans cet esprit, l'Eco-Cité s'attache à réduire les pollutions et les nuisances de tout type, et à anticiper les besoins actuels et futurs.

Dans l'Eco-cité, le vivre-ensemble est primordial à travers la mixité intergénérationnelle, culturelle et socio-économique. Cet enjeu est en partie lié avec la politique d'aménagement, afin que l'environnement limitrophe et plus éloigné des habitants réponde à leurs besoins de services, de lieux de vie accessibles, partagés et appropriables par tous, qui favorisent la rencontre et atténuent par exemple la place de l'automobile au sein de l'espace public.

1.1 Genevois français: une composante du Grand Genève

Le Genevois français appartient à un bassin de vie, celui du Grand Genève. Genève, ville internationale inscrite dans la compétition mondiale en termes d'attractivité économique, constitue, par son poids démographique, sa vitalité économique et sa croissance, le cœur fonctionnel d'un Genevois transfrontalier.

Le terme de Genevois français recouvre ainsi la réunion des collectivités françaises entrant dans le cercle de l'agglomération franco-valdo-genevoise : il désigne tant le périmètre de l'ARC syndicat mixte qui incarne cette fédération des collectivités françaises que le nouveau périmètre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes de cette région.



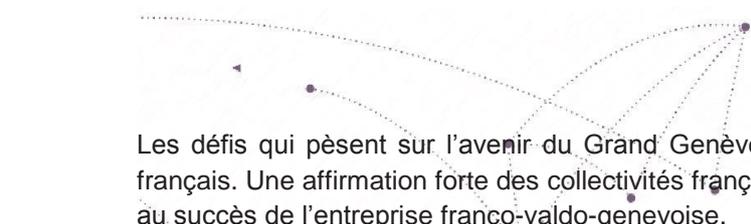
Figure 1 - Périmètre du Grand Genève

Le CDDRA du Genevois français, s'il concerne un territoire composé exclusivement d'EPCI et de communes françaises, est donc étroitement lié au Grand Genève, territoire transfrontalier dont l'institutionnalisation se construit progressivement au travers du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, dont la Région Rhône-Alpes est un acteur essentiel.

Ce Projet d'agglomération a déjà connu des avancées remarquables dans des délais rapides au regard du temps de l'aménagement du territoire et du nombre d'acteurs impliqués. Ce projet a fait naître le Grand Genève, porté aujourd'hui par un Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) qui traduit l'institutionnalisation d'un périmètre de vie et de travail.

La complexité institutionnelle de l'espace franco-valdo-genevois, la multiplication des acteurs, la dimension des enjeux et le caractère original et innovant du Genevois français impliquent un travail considérable de construction commune d'une gouvernance à l'échelle du territoire, qu'il soit français (le Genevois français) ou franco-suisse (le Grand Genève).

Cette construction s'opère au travers des dispositifs transfrontaliers et régionaux. La Région Rhône-Alpes, très présente, participe aux travaux transfrontaliers via le Grand Projet Rhône-Alpes (GPRA) du Grand Genève, et soutient la structuration des collectivités françaises via l'élaboration du CDDRA du Genevois français, ou encore favorise la prise en compte de l'environnement via ses Contrats Corridors.



Les défis qui pèsent sur l'avenir du Grand Genève requièrent une organisation efficiente des partenaires français. Une affirmation forte des collectivités françaises dans leurs politiques de développement participera au succès de l'entreprise franco-valdo-genevoise.

La construction d'une identité partagée autour des multiples atouts de notre territoire impose l'affirmation du Genevois français par une harmonisation des cadres de gestion et la bonne adéquation de la gouvernance.

C'est pourquoi le Genevois français inscrit son projet de territoire sous les signes de la convergence des cadres d'actions et de la différenciation autour des atouts propres à chaque composante du territoire. Le projet vise bien l'harmonisation des démarches entre pôles à caractère urbain et secteurs plus ruraux, en se reposant sur la complémentarité des collectivités du Genevois français.

Cette démarche, inscrite dans la durée, requiert un appui renouvelé de ses partenaires et la procédure CDDRA, dédiée à la structuration du territoire français, est une opportunité à saisir pour continuer l'effort de construction autour d'ambitions partagées.

Il s'agit, à travers un projet politique, de bâtir les fondements d'un cadre de vie plus durable pour le Genevois français et d'organiser institutionnellement et politiquement une communauté de destin réunissant plus de 300 000 personnes. L'enjeu est bien de faire émerger un territoire identifié par les habitants et identifiable pour les décideurs locaux. Par son projet politique, ce territoire pourra alors devenir source d'impulsion et d'ancrage des stratégies de développement, au service d'une vision du territoire ambitieuse, équilibrée géographiquement et construite collectivement.

1.2 Le CDDRA, un projet de territoire à l'échelle du Genevois français

Le Genevois français est soumis à des tensions croissantes, rançon de son attractivité économique. Les signes de fragilité environnementale et sociale se multiplient avec la dégradation croissante de notre environnement : mitage urbain, consommation excessive du foncier, pollution atmosphérique, satellisation de l'économie du Genevois français au moteur économique de Genève, fossé croissant entre travailleurs frontaliers et travailleurs en euros, accès à la formation, à la culture, à la santé...

Les fragilités du territoire ont amené des réponses collectives via le Projet d'agglomération mais le Genevois français doit maintenant inscrire son action dans une approche plus opérationnelle et intégrer la croissance démographique dans son effort d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Selon le dernier rapport de l'office statistique transfrontalier (OCSTAT), entre 2011 et 2040, l'espace transfrontalier genevois verrait sa population augmenter de 34 % à 40 %, ce qui représente de 316 000 à 363 000 habitants supplémentaires. Le nombre d'habitants y dépasserait ainsi 1,2 million en 2040, quel que soit le scénario de croissance retenu. Le chiffre emblématique du million d'habitants serait atteint entre 2017 et 2018. L'accélération des tendances repose avec plus d'acuité la nécessité d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de préservation d'un environnement unique qui participe d'ailleurs à l'attractivité du territoire. Le rôle du CDDRA consiste à accompagner le Genevois français dans la conception et la formulation de réponses pertinentes.

Le CDDRA du Genevois français s'inscrit dans la continuité des projets antérieurs déjà engagés localement à des échelles plus petites : les contrats de développement Rhône Alpes (CDRA) du Pays de Gex et du Pays Bellegardien, du Genevois haut-savoyard, et pour partie, du périmètre du Faucigny.

L'ARC Syndicat Mixte a fait acte de candidature pour un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) fin 2009 et pour un PSADER le 24 novembre 2010.

Le périmètre du Genevois français n'épouse pas strictement celui de l'ARC Syndicat Mixte : un conventionnement est passé entre l'ARC et les territoires voisins membres du Genevois français sans être parties prenantes à l'ARC (CC Quatre Rivières, CC de la Vallée Verte). De même, les composantes territoriales du Chablais membres de l'ARC relèvent de leur propre dispositif CDDRA.

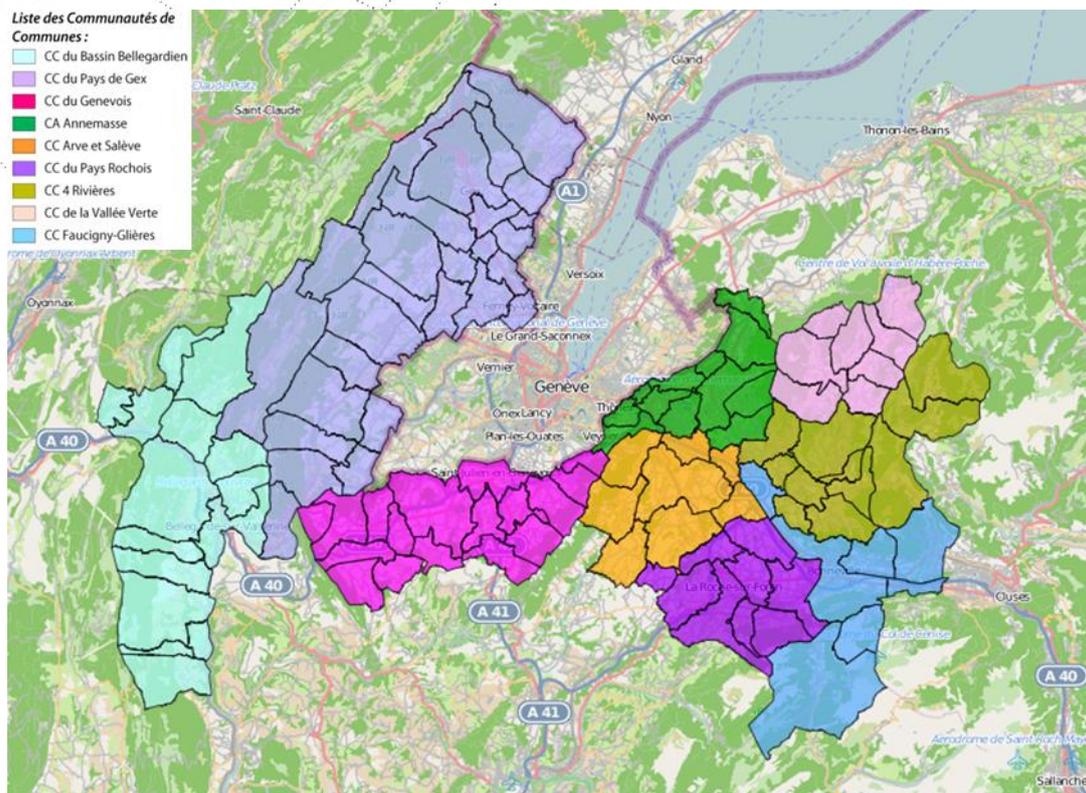


Figure 2 - Périmètre du CDDRA du Genevois français

La Charte de développement durable du Genevois français a été présentée en comité de pilotage CDDRA le 16 mars 2012, puis en comité d'avis régional le 4 avril 2012. La Commission Permanente du 12 juillet 2012 a validé une enveloppe régionale CDDRA de 20 700 000 euros pour le territoire du Genevois français.

Les axes stratégiques de la charte de développement durable du Genevois français présentent les orientations du territoire dans ses grandes thématiques. Le Genevois français saisit ainsi l'opportunité du CDDRA pour formaliser ses objectifs en termes de développement durable, objectifs portés par les membres et partenaires de l'ARC et attendus par la Région Rhône-Alpes.

Ces axes soulignent la nécessité d'accompagner la structuration du territoire par l'établissement de stratégies adaptées à chaque domaine d'intervention et cohérentes entre elles. La définition de ces stratégies, qui suppose une convergence des actions menées par les membres du Genevois français, constitue un chantier de long terme à mener dans la durée du CDDRA et au-delà. La réalisation d'opérations exemplaires permettra d'impulser la dynamique nécessaire à la mise en œuvre de ces stratégies.

Rappel de ces axes stratégiques tels que formulés dans la Charte de développement durable du Genevois français:

- 1 axe transversal
 - Garantir les conditions cadres du développement durable du Genevois français
- 5 axes stratégiques
 - Maitriser le développement du territoire,
 - Impulser un développement économique partagé
 - Garantir un accès pour tous aux services,
 - Favoriser le développement des activités agricoles et forestières (PSADER)
 - Renforcer les fonctions d'agglomération et de centralité

2. Une démarche concertée



Pour répondre à l'ambition du projet de territoire, l'implication forte des acteurs du territoire dans cette dynamique de développement durable est indispensable. Pour ce faire, la démarche d'élaboration du CDDRA a été conduite de manière largement concertée, du diagnostic au plan d'actions.

2.1 Les étapes de la concertation

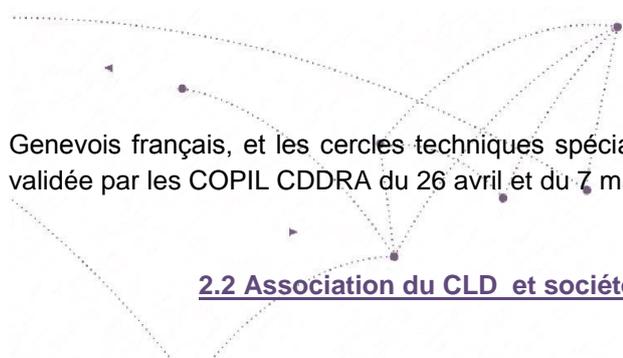
Si le projet d'un nouveau périmètre CDDRA s'est fait jour fin 2009 et aboutit à une candidature CDDRA du Genevois français au premier trimestre 2010, l'année 2010 a été essentiellement consacrée à la construction d'une nouvelle gouvernance et au cadrage du fonctionnement. L'élaboration du cahier des charges pour la phase d'élaboration du CDDRA a abouti au lancement officiel de la démarche début 2011 avec l'élaboration d'un diagnostic de territoire validé par le Comité de Pilotage au terme du 1^{er} semestre 2011. Dans la poursuite du diagnostic CDDRA, un forum de lancement de la phase de concertation s'est tenu le 14 mai 2011 avec pour objectif de dégager les grandes lignes d'une base de réflexion soumise par la suite à l'ensemble des acteurs du territoire.

Une dizaine d'ateliers territoriaux ont ensuite été menés dans l'ensemble des EPCI et communes membres du Genevois français. Ces rencontres organisées entre le 26 mai et le 13 juillet 2011 ont permis de réexposer la démarche CDDRA, d'échanger sur le projet de territoire et sur le cadre d'intervention CDDRA, ainsi que sur les projets susceptibles de s'inscrire dans une programmation CDDRA.

Parallèlement des ateliers thématiques (Aménagement et Mobilité, Culture et Services, Environnement et Développement rural) ont été menés dans le cadre des Commissions thématiques de l'ARC afin d'assurer une approche thématique plus approfondie. La consultation régulière du Comité de Pilotage CDDRA, le contact permanent établi avec les référents techniques de la Direction des Politiques Territoriales, ont permis une appropriation progressive du nouveau périmètre de projet. Le Comité d'avis régional a accueilli favorablement la charte de territoire début mars 2012, avis suivi par la Commission permanente le 12 juillet 2012. Une nouvelle étape d'échanges et de cadrage sur le programme d'actions s'est engagée dès mai 2012, la réflexion étant menée en Comité de Pilotage sur les arbitrages thématiques et financiers. Le Comité de Pilotage CDDRA du 26 octobre 2012 a ainsi posé les bases du programme d'actions et ouvert le temps de négociation avec la Région Rhône-Alpes en vue de la validation finale du CDDRA.

A noter que des échanges techniques réguliers ont été menés avec l'ensemble des périmètres CDDRA voisins (Bassin annécien, Usses et Bornes, Bugey et Chablais). La complexité de mise en œuvre d'un programme d'actions sur le nouveau périmètre du Genevois français tend à privilégier aujourd'hui la coordination avec le CDDRA du Chablais, partenaire historique et naturel du Genevois français, certains EPCI du Chablais étant membres de l'ARC.

La construction du programme d'actions s'est faite en coordination avec les services de la Région et les acteurs du Genevois français entre le dernier trimestre 2012 et le 1^{er} trimestre 2013 : les travaux développés par le COPIL CDDRA, les Commissions thématiques de l'ARC, le Bureau et l'Assemblée du CLD du



Genevois français, et les cercles techniques spécialisés ont contribué à l'élaboration d'une programmation validée par les COPIL CDDRA du 26 avril et du 7 mai 2013.

2.2 Association du CLD et société civile transfrontalière

Au-delà des périmètres administratifs et de la mise en place de coopération inter-territoires, une place importante est accordée à la société civile dans la mesure où les Conseils Locaux de Développement ont été les premiers à anticiper la constitution du CDDRA du Genevois français en fusionnant début 2010 les CLD issus des anciens périmètres CDRA. Un partenariat fort s'est pérennisé entre le CLD du Genevois français et la société civile du Chablais (CLD du Chablais - S2C). Très actif, le CLD du Genevois français a participé à chaque étape de l'élaboration du contrat.

Dès l'initiation de la démarche, le CLD du Genevois français a apporté sa contribution aux réflexions de l'ARC. Il a lancé une consultation de ses membres avec pour résultat la rédaction d'un document-cadre fixant des priorités.

Le CLD du Genevois français a rendu un avis positif sur le projet de charte début 2012 et accompagné l'élaboration du PSADER avec un avis positif restitué en Comité PRADR le 20 septembre 2012.

En 2012, le CLD du Genevois français a également mené toute une série de réunions délocalisées pour lutter contre le sentiment d'éloignement ressenti par les habitants. Une évolution sensible a été observée avec la création du Grand Genève et l'amélioration de la visibilité du Genevois français.

En 2012, le CLD a concentré son activité sur le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, notamment au travers d'actions pédagogiques destinées aux élèves de classe de 1^{ère} des lycées du Genevois français. Le CLD s'est également impliqué dans l'organisation des Assises transfrontalières. L'année 2013 a été consacrée aux réflexions relatives au logement et à l'énergie (climato-compatibilité, sobriété énergétique), parallèlement aux travaux sur la programmation CDDRA. Le CLD a rendu un avis positif sur la programmation CDDRA lors de ses Assemblées plénières du 23 avril et du 13 mai 2013.

La participation de la société civile à l'ensemble des Commissions thématiques de l'ARC et au Comité de pilotage CDDRA garantit un partage de l'information et un échange de qualité avec les élus référents.

Une concertation remarquée du CLD dans le domaine de la culture

Dès 2011, la société civile, par le biais du CLD du Genevois français, a souhaité s'emparer de ce sujet dans l'objectif de mieux connaître l'effort réalisé par les collectivités locales dans ce domaine. Aussi le CLD Genevois français a lancé une enquête destinée aussi bien aux communes qu'aux communautés de communes. Les élus et responsables culturels rencontrés ont exprimé deux préoccupations : la culture porteuse de lien social pour les élus et la création culturelle pour les responsables culturels. Ces deux préoccupations sont complémentaires au sens où la culture crée du lien social et le lien social suscite l'expression de la culture. Dans le contexte démographique du territoire, la diversité des cultures qui s'exprime devient intimement liée à la notion d'identité et de lien social. Et, dans un territoire en mutation comme le Genevois Français, la culture constitue un enjeu majeur dans la recherche de cohésion sociale, mais aussi dans l'appropriation du territoire par ses habitants.

Le travail présenté aux élus de la commission Culture de l'ARC a fourni matière pour une réflexion collective et un appui pour une première définition d'objectifs. Un travail régulier de concertation inter-EPCI a permis de décliner concrètement ces objectifs. Ainsi les allers-retours entre techniciens des EPCI et élus de la commission Culture de l'ARC ont abouti à la rédaction d'un appel à projets sur la mise en réseau et la création culturelle.

3. L'agriculture et la forêt : le volet PSADER

Le Genevois français est composé de plusieurs périmètres de planification SCOT qui intègrent progressivement la protection et la gestion des espaces agricoles et forestiers.

Le PSADER a été élaboré à partir d'une démarche élargie aux associations, collectivités et organismes professionnels locaux ainsi qu'au Conseil Local de Développement du Genevois français.

Un état des lieux a été rédigé sur la base d'une synthèse des données quantitatives et qualitatives disponibles. Ce travail a été complété par une vingtaine d'entretiens avec des personnes ressources ciblées, puis a été présenté aux représentants locaux de la profession agricole (chambres d'agriculture). Ce travail collectif a servi de support à la tenue de l'atelier 'Agriculture et forêt', lors du forum de présentation du diagnostic.

La sélection des enjeux prioritaires pour le PSADER et l'identification des besoins s'est déroulée au cours de 6 ateliers thématiques tenus en deux sessions, en juin et juillet 2011. Chacun de ces ateliers, qui ont regroupé entre 10 et 20 personnes par séance, traitait des enjeux spécifiques de l'agriculture et de la forêt du territoire.

La dimension du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Le territoire du Genevois français, territoire vaste et hétérogène, s'inscrit dans un bassin de vie plus large, celui du Grand Genève. En effet, la taille et le niveau de croissance de l'agglomération ont des conséquences directes sur l'agriculture du Genevois français. Cela se traduit par des tensions fortes pour l'agriculture principalement en termes de pression foncière et de coût du foncier agricole.

Depuis 2007, le Projet d'agglomération a été engagé pour réduire les disparités territoriales entre la partie française et suisse, tout en planifiant une agglomération compacte, multipolaire et verte. De nombreux engagements ont été pris en faveur de l'agriculture. Pour renforcer et mettre en place ces engagements, un Projet agricole d'agglomération a été élaboré dans le cadre du projet d'agglomération franco-valdo-genevois (cahier n°13-2 : Projet Agricole d'Agglomération – juin 2010) et est actuellement mis en œuvre. Il s'agit avant tout de consolider la place du secteur agricole dans le développement de la région.

Les espaces agricoles occupent plus de 71 000 hectares au sein de l'agglomération franco-valdo-genevoise, soit 33% du territoire. Leur préservation et leur développement sont menacés par l'urbanisation. L'agriculture locale n'a plus uniquement une fonction de production de denrées alimentaires, mais elle répond également à des demandes sociétales (activités à la ferme, loisirs, etc.).

Le Projet d'agglomération et les partenaires agricoles ont fixé plusieurs objectifs :

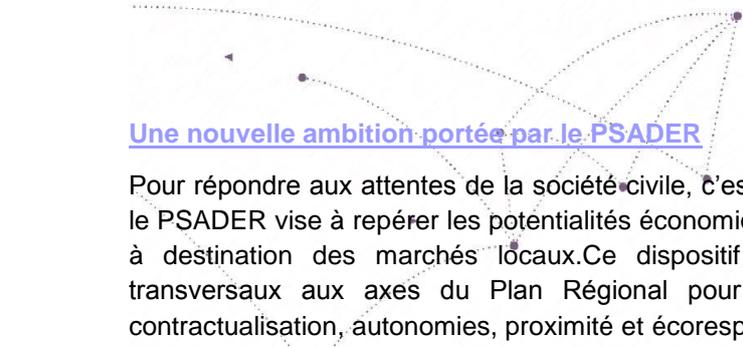
- Renforcer le rôle premier des espaces agricoles transfrontaliers (approvisionnement local en produits de proximité)
- Préserver les espaces agricoles en les intégrant comme éléments structurants du territoire et composantes du paysage
- Conserver de bonnes conditions d'exploitation pour les entreprises agricoles du périmètre.

Les stratégies en cours (développement et mise en œuvre) passent notamment par la valorisation et la promotion des produits de l'agriculture locale ainsi que par le renforcement des coopérations à l'échelon transfrontalier.

Dans ce cadre, trois nouvelles fiches-actions agriculture ont été élaborées dans le cadre du Projet d'agglomération et s'inscrivent dans la continuité des travaux réalisés entre 2007 et 2011 :

- Ancrer et valoriser les espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement du territoire
- Renforcer les filières agricoles pour « produire et manger local »
- Affirmer et développer la multifonctionnalité de l'agriculture

Dans cette perspective, le PSADER constitue une déclinaison du projet agricole d'agglomération tout en prenant en compte les spécificités de l'agriculture du Genevois français



Une nouvelle ambition portée par le PSADER

Pour répondre aux attentes de la société civile, c'est à dire une offre de produits locaux, sains et de qualité, le PSADER vise à repérer les potentialités économiques permettant de réorienter une partie de la production à destination des marchés locaux. Ce dispositif répond aux mieux aux quatre objectifs prioritaires transversaux aux axes du Plan Régional pour l'Agriculture et le Développement Rural (PRADR) : contractualisation, autonomies, proximité et écoresponsabilité (CAPE).

De fait, le PSADER a pour objectif de renforcer la pérennité des emplois agricoles et forestiers, et de développer les activités annexes de services ou de produits transformés, favorisant ainsi la dynamique de l'économie locale. D'un point de vue environnemental, hormis l'amélioration d'une offre de produits frais plus intéressants sur le plan nutritionnel, l'objectif est de renforcer les liens entre les habitants et les agriculteurs ou les forestiers qui assurent directement l'entretien du cadre de vie.

En filigrane de son programme d'actions, le PSADER est attentif à un respect constant de l'environnement, de la protection de la biodiversité et les aides sont conditionnées à des pratiques respectueuses des sites et favorables à l'environnement.

Il s'attache donc à respecter les grands objectifs affichés par le Schéma Régional Climat Air Energie : une agriculture et une sylviculture durables, proches des besoins des territoires et respectueuses de leur environnement en intégrant des pratiques durables. De même, le territoire sera particulièrement attentif aux avancées du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) afin d'être le plus en adéquation possible avec les grands objectifs qui seront retenus.

A l'échelle d'un territoire aussi vaste et hétérogène que celui du Genevois français, un des principaux enjeux est bien de développer des synergies de coopération entre les territoires tout en tenant compte de leurs spécificités.

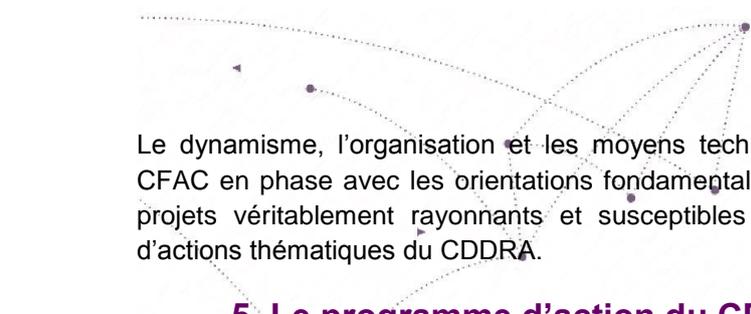
En s'articulant avec le Projet Agricole du Grand Genève et les autres démarches régionales engagées sur le territoire, le PSADER du Genevois français décline un programme ambitieux méritant l'adhésion de toutes les collectivités et partenaires concernés. Maintenir une agriculture et une filière forestière pérennes, dynamiques et respectueuses de l'environnement est un enjeu à la taille du Genevois français.

4. La ville intelligente : le volet CFAC

Le Genevois français s'inscrit dans une logique d'agglomération : c'est le sens même du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, qui structure le territoire en l'adossant à des centralités pourvoyeuses de services et dotées de fonctions d'agglomération. L'agglomération franco-valdo-genevoise se veut compacte, verte et multipolaire (Projet d'agglomération 1, décembre 2007) mais également solidaire, dynamique et efficace (Projet d'agglomération 2, juin 2012). L'organisation de l'agglomération autour de ses centralités permet le développement de l'urbanisation, des transports et des services sur des objectifs de densification, d'organisation du réseau de transports autour de pôles d'échanges multimodaux, et de rééquilibrage des emplois avec en corollaire la préservation d'un environnement et d'une charpente paysagère uniques.

Si le concept de ville de demain peut s'étendre à l'ensemble du tissu franco-valdo-genevois, Annemasse Agglomération, par sa densité de population et sa connexion directe au centre de Genève, incarne avec plus d'acuité le fait urbain et le rôle de centralité pour la périphérie française haut-savojarde. Forte de son rôle structurant et du caractère rayonnant de ses politiques publiques à l'endroit des territoires voisins, Annemasse Agglomération s'inscrit dans le dispositif régional des Conventions de Fonction d'Agglomération et de Centralité (CFAC).

Les actions entreprises par Annemasse Agglomération dans le cadre du CDDRA illustrent cette volonté de jouer pleinement son rôle dans la structuration du territoire via des équipements grand publics, sa nature de pôle d'échanges de premier ordre de l'agglomération franco-valdo-genevoise, et l'offre d'une gamme de services sur la formation et l'insertion.



Le dynamisme, l'organisation et les moyens techniques d'Annemasse Agglomération assoient un cadre CFAC en phase avec les orientations fondamentales du dispositif CDDRA, et permettent de proposer des projets véritablement rayonnants et susceptibles de donner une ambition supplémentaire aux cadres d'actions thématiques du CDDRA.

5. Le programme d'action du CDDRA : la poursuite d'une démarche collective

Le Genevois français connaît depuis une dizaine d'années une véritable accélération de son développement qui implique d'en assurer la maîtrise dans la perspective d'une agglomération transfrontalière durable à la veille de franchir le million d'habitants.

Outre les projets exemplaires et à valeur pédagogique que devront développer les maîtrises d'ouvrages éligibles aux crédits régionaux, c'est bien sur la capacité du CDDRA à accompagner la structuration du territoire que seront jugés les apports du dispositif. Le cadre du Grand Genève, nouvelle forme du Projet d'agglomération, apporte une meilleure lisibilité à l'aménagement du bassin de vie transfrontalier au caractère multipolaire. Toutefois, il appartient à la périphérie française de se doter des outils et des moyens adéquats à la traduction opérationnelle des ambitions communes. Le Genevois français a engagé cette démarche, notamment par la création de l'ARC syndicat mixte, mais le travail d'organisation et d'intégration implique un soutien renouvelé à l'ingénierie de territoire. Le cadre récent du Genevois français et l'articulation de collectivités aux natures parfois hétérogènes, et aux degrés divers de développement, supposent une animation renforcée, sous le signe de la solidarité, pour traiter l'éventail des thématiques abordées par le programme d'actions.

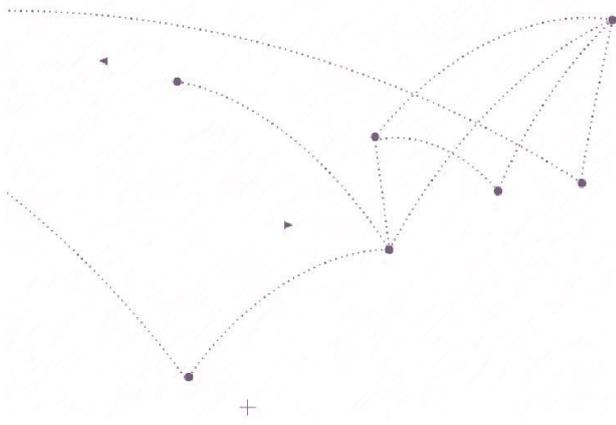
La complexité induite par la construction territoriale du Genevois français requiert des approches innovantes en termes d'outils de la connaissance, de définition des stratégies, de montages administratifs, et d'articulation des dispositifs disponibles (transfrontaliers, étatiques, régionaux, départementaux, intercommunaux ou même communaux). La multiplicité des partenaires, le partage des domaines de compétences, la diversité des particularismes locaux et une appropriation hétérogène des enjeux du territoire rendent complexes la mise en œuvre d'un programme d'actions ambitieux. Le CDDRA trouve un effet levier d'autant plus pertinent dans son soutien au développement du territoire qu'il permet de faire mûrir les stratégies territoriales et accompagne la dynamique d'intégration des composantes du Genevois français.

C'est pourquoi le programme d'actions porte une attention particulière à l'animation territoriale et à l'élaboration de cadres communs (stratégie économique Eco-cité française du Grand Genève, démarche « InterSCOT », Schéma de cohérence Energie-Air territorial, convergence des PLH, organisation de la mobilité...) le territoire estimant que l'investissement significatif dans des projets exemplaires ne peut être dissocié d'un effort important dans ses capacités de réflexion et de pilotage.

Le programme d'action s'attache dès lors à distinguer les projets d'ingénierie de territoire portés par l'ARC ou sous son pilotage direct des projets d'investissement portés majoritairement par les EPCI et leurs partenaires, projets en ligne avec les stratégies élaborées collectivement.

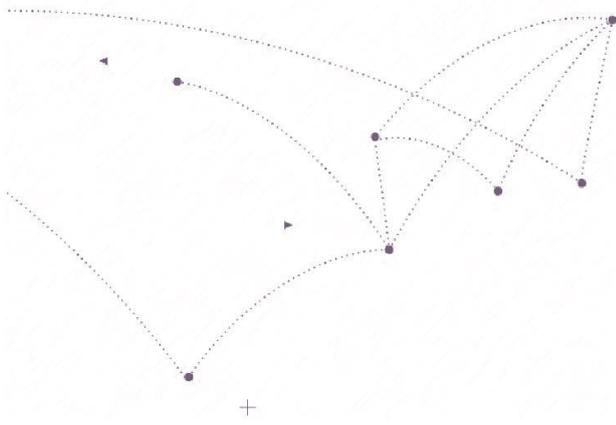
Cet équilibre sert tout à la fois les objectifs de développement durable et ceux d'une solidarité territoriale à même de garantir l'union des pôles urbains et des entités territoriales périurbaines et rurales. La mise en œuvre des cadres d'action contenus dans les fiches stratégiques du CDDRA participera d'ailleurs à la poursuite et à l'approfondissement du partenariat territorial.

La contractualisation du programme d'actions du Genevois français, si elle signe le franchissement d'une étape importante pour le territoire, constitue le point d'appui d'une nouvelle phase de structuration du territoire, à partir de démarches fédératives. La mise en œuvre du CDDRA offre un cadre renouvelé aux réflexions sur l'avenir du Genevois français et ouvre une nouvelle séquence de la construction territoriale.



Axe n°1 : Aménagement du territoire





Objectif 1a : Une urbanisation maîtrisée

Action 01 : Convergence des cadres d'action

Contexte

Les défis de l'aménagement du Genevois français sont multiples : influence de la frontière, explosion de la mobilité, pression sur les espaces ruraux, déséquilibre des emplois sur le bassin de vie transfrontalier... Les tendances à l'œuvre sur le territoire imposent des réponses coordonnées de la part des collectivités locales.

Le Genevois français s'inscrit dans un environnement complexe en termes d'outils de planification de l'aménagement du territoire : plusieurs échelles d'analyse et de planification coexistent. Ainsi le Schéma d'agglomération issu du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois couvre l'ensemble du bassin de vie transfrontalier et fixe des orientations qu'il appartient à chacun des partenaires de décliner au travers des outils locaux d'aménagement. L'analyse du Schéma d'agglomération repose d'ailleurs sur un découpage du périmètre en infraterritoires pertinents : les Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération (PACA), au sein desquels sont identifiés des Projets Stratégiques de Développement (PSD). Ainsi l'architecture globale du franco-valdo-genevois identifie des zones homogènes en termes de fonctionnement, ces dernières se structurant autour de pôles de services ou de projets d'aménagement d'intérêt d'agglomération.

A cette vision globale de l'espace transfrontalier, déclinée par schémas de secteurs et zones stratégiques plus délimitées répondent les planifications intercommunales. Une des particularités du Genevois français réside dans le nombre important de SCOTs portés par ses intercommunalités. L'Arc syndicat mixte compte 9 membres et 8 SCOT à des stades d'avancement très divers. Le périmètre CDDRA compte 9 intercommunalités, toutes couvertes par un SCOT valide ou en devenir (5 SCOT approuvés, 2 en cours d'élaboration, et 1 en révision). L'investissement des EPCI dans l'élaboration des SCOT, outre la réponse aux prescriptions réglementaires, témoigne d'une véritable dynamique locale sur la prise en charge des problématiques d'aménagement. La présence de SCOT peu étendus relève de l'émiettement du territoire mais cette réalité issue de l'histoire d'un bassin de vie frontalier au fonctionnement très spécifique a motivé l'adhésion de plusieurs EPCI au Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Cette adhésion permet in fine de faire converger la vision de l'aménagement du territoire mais il reste un travail important d'adaptation des planifications locales. L'enjeu réside aujourd'hui dans la mise en cohérence des démarches d'aménagement sans nier la diversité des composantes du Genevois français. Il appartient au territoire de se doter d'outils susceptibles de faciliter la convergence des planifications vers des objectifs communs de sobriété foncière, de mobilités adaptées, et articulées avec une répartition équilibrée de l'emploi, de l'habitat qualitatif, de respect de l'environnement et des espaces agricoles.

Cette démarche de convergence des planifications constitue une étape essentielle et indispensable de la structuration du Genevois français et répond en cela aux orientations du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Ce processus doit permettre de poursuivre les travaux de rapprochement engagés entre collectivités et leurs homologues suisses mais il fournit également aux EPCI les outils nécessaires à la maîtrise de leurs problématiques locales.

Si cette convergence des planifications reste essentiellement portée par l'ARC, elle doit également permettre aux EPCI partenaires mais non membres de l'ARC de conforter leur dynamique de structuration en accompagnant les réflexions liées à l'élaboration de leur SCOT.

Insérer Cartographie des SCOTs du Genevois

Objectifs de l'action

- Etablir une démarche InterSCOT et construire une référence commune type PADD du Genevois français ;
- Se doter des outils favorisant le rapprochement des planifications de l'aménagement du territoire pour un développement urbain différencié sur la base de la sobriété foncière ;
- Inscrire les modalités d'adaptation du territoire aux enjeux climatiques dans toutes les planifications globales et locales ;
- Décloisonner le développement urbain des autres thématiques d'aménagement du territoire : développement économique, cohésion sociale, mise en valeur de l'environnement, préservation de l'agriculture, partage des cultures ;
- Accompagner les démarches collectives de mise à niveau des planifications locales

Objectifs opérationnels

- **Etablir un cadre transversal commun aux Plan d'Aménagement de Développement Durable (PADD) du Genevois français** : définir les axes prioritaires d'aménagement du territoire et construire une base commune de convergence des SCOT (à noter : action passerelle avec le Chablais). *Voir en annexe le CCTP de la démarche InterSCOT de l'ARC*
- **Assister les EPCI, via notamment l'animation du projet, dans l'amélioration de leurs documents d'urbanisme et de planification** en cohérence avec le projet de territoire et les orientations du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois : les démarches éligibles ne peuvent porter sur la mise en compatibilité des SCOT, ni correspondre au seul périmètre d'un SCOT. Les expérimentations à valeur d'exemplarité seront privilégiées.
- **Animer un réseau de partenaires** sur les thématiques de l'organisation urbaine, à l'appui des grands chantiers du territoire et **mettre en œuvre les outils nécessaires** tant dans le domaine de la connaissance du territoire que du pilotage méthodologique de l'organisation urbaine.
 - Connaissances statistiques et méthodologiques sur les volets urbains, fiscaux, environnementaux ; montages innovants (type SPL au périmètre supra-intercommunal)
 - Outils de référence et aide au pilotage de la démarche de convergence des planifications.

Typologie d'opérations

- Ingénierie InterSCOT (un poste d'animateur, chargé de mission InterSCOT)
- Etudes (ex : assistance maîtrise d'ouvrage InterSCOT, études de définition des périmètres d'opportunité...)
- Cartographie
- Elaboration d'outils d'évaluation communs et d'aide à la décision
- Actions de sensibilisation, information, **participation** et formation contribuant au décloisonnement des thématiques de l'aménagement du territoire

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Animation, ingénierie, études (ex : prestations externes, assistance à maîtrise d'ouvrage), concertation, information, communication

Acquisition de données (nb : la récupération des données en accès libre sera privilégiée)

Investissement

Logiciels (ex : SIG), produits d'information géographique, cartographique et statistique

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI (si portage d'opérations distinctes du strict périmètre de l'EPCI)

Partenaires mobilisés : DDT, DREAL, Canton de Genève, Région Rhône-Alpes, Conseils Généraux, EPF

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Concours à la convergence des planifications, préfiguration d'un PADD à l'échelle du territoire
- Prise en compte des orientations régionales adaptées (OFR et ORADDT)
- Des expérimentations locales transposables et reproductibles

Critères transversaux

- Prise en compte de la sobriété foncière, de la contribution au développement durable du territoire et à l'approche climatique
- Liens avec les dimensions économiques du développement du territoire (ex : schéma d'accueil des entreprises, ZAE...)
- Transversalité stratégique et territoriale de l'action

Budget

Subvention régionale souhaitée : 350 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement 40 à 50% :

Mise en œuvre de la démarche globale InterScot : 40%

- poste d'animation InterSCOT sur 3 ans (élaboration PADD, coordination des SCOT, soutien aux grands projets, animation de la démarche) : 40%
- études, assistance maîtrise d'ouvrage en lien la démarche : 40%

Projets plus localisés à valeur d'expérimentation : 30 à 50% selon l'intérêt du projet

- Investissement 30 à 40%

Part Investissement/ Fonctionnement

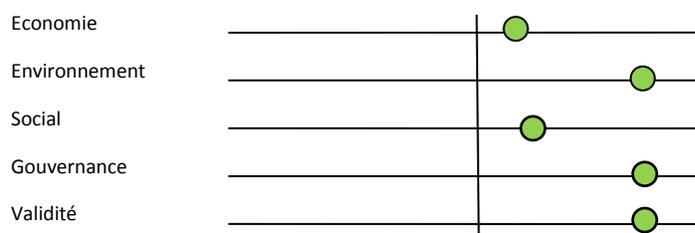
- Fonctionnement : 325 000 € (93 %)
- Investissement : 25 000 € (7%)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Réalisation d'un chapitre commun aux PADD du Genevois français ;
- Elaboration de points d'étape sur la convergence des outils de planification ;
- Appropriation d'une culture commune en aménagement du territoire, diffusion des bonnes pratiques ;
- Adaptation des documents d'urbanisme des EPCI composant le territoire (inscription dans les PADD).

Evaluation développement durable



Développement économique

Une stratégie de développement économique inscrite dans les principes d'aménagement du territoire : une meilleure lisibilité du développement économique, une spécialisation des composantes territoriales propice à l'attractivité économique. Anticiper sur le foncier économique favorise un développement économique durable.

Environnement

Sobriété foncière, prise en compte et valorisation des atouts environnementaux, articulation avec la démarche air/énergie territoriale : lutte contre la pollution. **Adaptation du Genevois français aux enjeux climatiques** : il s'agit d'inscrire les enjeux climatiques au titre des préalables à toute réflexion sur l'aménagement urbain.

Solidarité sociale

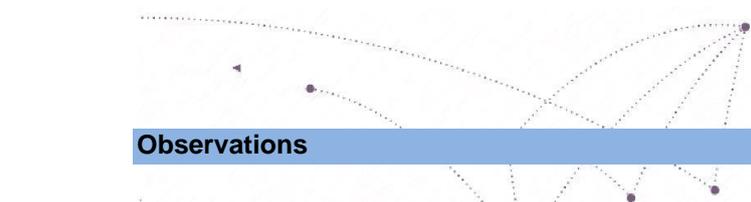
Un développement du territoire pour toutes les populations : intégrer les impératifs d'accueil des populations moins favorisées par du logement accessible, des moyens de transports collectifs et un accès équitable aux services à la population.

Gouvernance

Un outil de structuration du territoire et d'intégration territoriale.

Validité-Cohérence

Un outil d'aménagement puissant et partagé : une vision partagée et déclinée de l'aménagement du territoire.

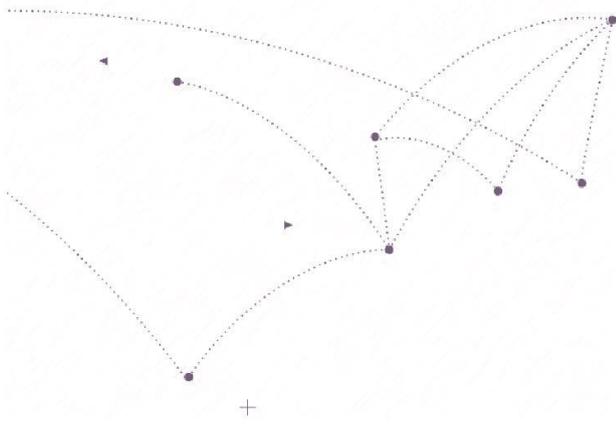


Observations

Cette action s'inscrit en articulation de l'accompagnement régional GPRA sur le volet ingénierie du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Elle complète le volet transfrontalier en concentrant l'effort sur la partie française et ses partenaires privilégiés.

L'action a vocation à rejaillir sur l'ensemble des actions du CDDRA, l'ambition d'un PADD dépassant le seul cadre urbain. Ainsi le volet Transports du CDDRA profitera naturellement des approches Inter-SCOT. Le même raisonnement peut être appliqué aux domaines de l'habitat, et de l'environnement. Une approche similaire du PSADER permettra l'harmonisation des démarches, notamment du point de vue foncier.

Il s'agit d'une action passerelle avec le Chablais, partenaire privilégié du fait de son appartenance partielle au Genevois français : il s'agira de définir les modalités de coopération entre le SCOT et le CDDRA du Chablais portés par le SIAC avec la démarche InterSCOT du Genevois français.



Contexte

Le Genevois français connaît une pression foncière et une crise du logement désormais installées dans la durée. L'attractivité de Genève et la croissance démographique remarquable du bassin de vie transfrontaliers se sont traduites par un rythme de construction élevé dans la périphérie française. L'ensemble des acteurs, soumis à leurs contraintes institutionnelles et sociétales n'a pu que subir des tendances participant aux déséquilibres régionaux : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois s'est alors imposé pour apporter des réponses visant une meilleure gestion du développement de la région.

L'organisation de l'agglomération franco-valdo-genevoise reconnaît le rôle des villes en tant qu'entités structurantes du territoire et propose un développement urbain différencié en fonction d'une hiérarchie de centralités distribuées sur un périmètre multipolarisé. Ce développement urbain est naturellement corrélé au schéma de transports publics existant et projeté à horizon 2030.

L'espace public prend tout son sens dans la démarche du Projet d'agglomération en ce qu'il constitue l'expérience sensorielle et visuelle des concitoyens dans leurs usages quotidiens, notamment dans les fonctions les valeurs d'usage au large panorama du déplacement au délasserment. L'espace public est bien un support d'usage et de fonctionnement essentiel du vivre ensemble.

Le développement urbain du Genevois français et sa bonne organisation requièrent aujourd'hui des espaces publics de qualité qui transcrivent la nouvelle réalité du territoire. La création et la requalification d'espaces publics au sein des centralités structurantes sur de nouvelles normes qualitatives et fonctionnelles contribue à donner un sens à la cité : il s'agit de penser l'espace public comme élément structurant et facteur d'attractivité (notamment en matière de logement, commerce de centre-ville...).

L'accompagnement des espaces publics au regard de l'organisation urbaine, des liens au transport public, des rôles de centralité, de la qualité du bâti, de l'insertion paysagère, des impacts climatiques, de l'accessibilité et de la qualité d'usage (PMR...) et du développement durable des cités s'inscrit naturellement dans la démarche d'éco-cité du Genevois français.

Objectifs de l'action :

Il s'agit de privilégier les centralités majeures autour des gares et haltes, les pôles multimodaux structurants et innovants (ex : BHNS) et le développement de quartiers denses (habitat, activités tertiaires et commerciales). L'approche qualitative des espaces bénéficiant d'une forte intensité de vie et de la convergence de plusieurs niveaux hiérarchiques de transports publics (convergence des flux) permet l'aménagement d'espaces publics attractifs et favorables au déplacement en mode doux.

Les objectifs participent à la démarche d'éco-cité et visent à :

- Accompagner l'organisation urbaine et le rôle des centralités ;
- Appuyer la réorganisation du tissu urbain autour des pôles d'échanges multimodaux ;
- Offrir une approche qualitative aux usagers via des réalisations exemplaires en termes de construction, d'insertion paysagère, et de fonctions de services à la population ;
- Accompagner l'adaptation des espaces publics aux enjeux climatiques.

Objectifs opérationnels

- A partir des schémas d'aménagement disponibles tant sur les périmètres du Grand Genève (PACA, PSD, PPP, MAP) que sur les planifications SCOT des EPCI : accompagner les études pré-opérationnelles sur le développement des zones à fort enjeu repérées au sein des centralités du Genevois français, en y intégrant les enjeux climat/énergie (exemples : quartiers gares Reignier, Bellegarde, St Julien, La Roche, Bonneville, axes Tram et BHNS du Pays de Gex...)
- Conduite des réalisations tant en termes de création que de requalification des espaces publics. Aide à l'organisation opérationnelle des maîtrises d'ouvrage via des montages innovants garantissant la transversalité.
- Porter des projets exemplaires et structurants susceptibles d'impulser des nouveaux modes d'aménagement plus respectueux de l'environnement sur l'ensemble du périmètre CDDRA (valeur pédagogique) : nature et biodiversité en ville, par exemple.

Typologie d'opérations

- Etudes : études pré-opérationnelles, accompagnement des maîtrises d'ouvrage
- Travaux de création et de requalification des espaces urbains
- Actions de sensibilisation, information, éducation et formation
- Mise en réseau et organisation des maîtrises d'ouvrage

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Etudes, ingénierie (ex : prestations externes, assistance à maîtrise d'ouvrage), concertation, information, communication sur les projets exemplaires (capitalisation et transfert d'expérience)

Investissement

Etudes pré-opérationnelles, ingénierie (ex : prestations externes, assistance à maîtrise d'ouvrage)
Travaux de création et requalification (hors VRD, stationnements) dans la mesure de leur éligibilité (exemples : aménagement paysager, végétalisation).

Maîtres d'ouvrage et partenaires

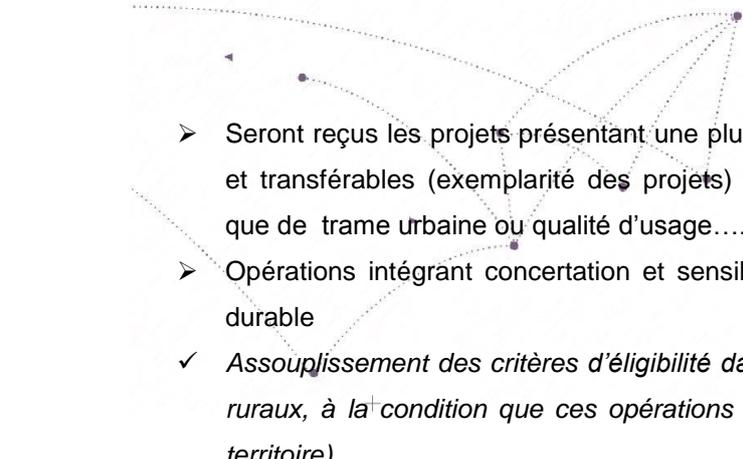
Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC, EPCI, communes

Partenaires mobilisés : Région Rhône-Alpes, Conseils Généraux, CAUE, EPF, DDT

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Opérations ciblées sur les centralités intégrant des problématiques de transport (ex : gares, haltes, PEM innovants et structurants)

- 
- Seront reçus les projets présentant une plus-value dans les réalisations et des solutions innovantes et transférables (exemplarité des projets) tant en matière architecturale, développement durable, que de trame urbaine ou qualité d'usage....
 - Opérations intégrant concertation et sensibilisation : ex large public visé, aspects développement durable
 - ✓ *Assouplissement des critères d'éligibilité dans le cadre d'opérations portées par des territoires plus ruraux, à la condition que ces opérations respectent les objectifs globaux portés par le projet de territoire)*

Critères transversaux

- Adéquation au développement durable et intégration des problématiques air-climat-énergie.
- Intégration des préconisations de la stratégie économique du Genevois français

Budget

Subvention régionale souhaitée : 2 000 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : 30 %
- Investissement : 30 %

Part Investissement/ Fonctionnement

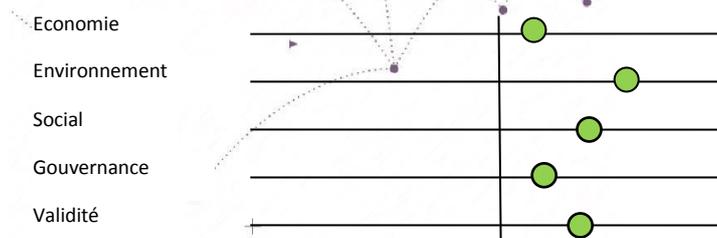
- Fonctionnement : 100 000 € (5%)
- Investissement : 1 900 000 € (95 %)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Engagement de projets exemplaires
- Nombre de projets réalisés en adéquation aux enjeux de qualité urbaine, de mobilité et d'insertion paysagère,
- Démarche et valeur pédagogique des projets : capitalisation des bonnes pratiques
- Participation à l'adaptation climatique du territoire, à la diminution de l'utilisation de TIM pour les déplacements
- Densité urbaine

Evaluation développement durable



Développement économique

La structuration des centralités et des pôles multimodaux offre un cadre propice au développement d'activités économiques : une meilleure attractivité pour les investisseurs. En outre, un aménagement judicieux des centralités permet de préserver et développer le commerce de centre-ville.

Environnement

Les projets portés dans le cadre de cette fiche action représentent des réalisations d'ampleur qui doivent servir l'adaptation du Genevois français aux enjeux climatiques. Une attention particulière sera portée à l'adéquation de la conduite des projets (prise en compte des enjeux climatiques, concertation) et aux modes de réalisation des ouvrages.

Solidarité sociale

La création/requalification de quartiers ouverts sur de nouveaux modes de faire / de vivre embrasse l'ensemble des populations, notamment les moins aisées. L'espace public est un lieu de rencontre accessible et un lien social pour améliorer le vivre ensemble et développer la citoyenneté.

En outre la conduite des chantiers peut intégrer une composante sociale via des initiatives participatives des citoyens, l'appel à des structures d'insertion...

Gouvernance

La mise en perspective des grands chantiers d'urbanisation/mobilité et de nouveaux modes de réalisation offre de la transversalité aux maîtrises d'ouvrage susceptibles de se grouper dans les démarches qualitatives.

Validité-Cohérence

De nouveaux espaces qualitatifs, réalisés sur des modalités convergentes, garantissent une meilleure stabilité du tissu urbain, et induisent une dynamique partagée qui participe à l'intégration du territoire. La démarche vise une armature urbaine efficiente garante de la cohérence entre urbanisme et déplacements.

Observations

Cette action s'inscrit dans la traduction opérationnelle des orientations définies par l'ingénierie dédiée à l'action 1.1 sur la convergence des planifications d'aménagement du territoire sous l'égide de l'ARC et en lien avec les prospectives du Projet d'agglomération. L'articulation avec le dispositif GPRA, notamment dans les lignes dédiées aux Gares, est souhaitable dans la mesure où cette action CDDRA permet de compléter et poursuivre les projets de (re)qualification du réseau de pôles multimodaux du Genevois français.

Cette action trouve également des synergies avec le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois dans les dispositifs liés du Fonds d'infrastructure et de la Contribution spécifique dans la mesure où certains projets majeurs d'aménagement autour des pôles gares sont déjà identifiés comme éligibles.

Enfin cette action trouve des échos dans les volets Mobilité, Environnement, Economie et Culture du CDDRA : la compréhension des espaces publics étant fortement liée aux notions de réseau de transports publics, d'insertion paysagère (voire même les notions de renaturation en ville), et à la démocratisation de la culture en tant que supports de nombreuses manifestations culturelles.

Contexte

La majeure partie des déplacements du Genevois français s'opère par Transports Individuels Motorisés (TIM), que ces déplacements soient internes à son périmètre ou en regard de son environnement territorial (Genève, Ain, Haute-Savoie). La saturation des axes transfrontaliers et de l'hypercentre genevois placent les mouvements pendulaires au centre des préoccupations de l'agglomération franco-valdo-genevoise mais les liaisons entre périphéries restent également limitées.

Si la construction d'un réseau frontalier et transfrontalier reste à améliorer et fait l'objet d'une action spécifique, les réalisations des différents acteurs du transport du Genevois français doivent contribuer à l'opérationnalité des schémas de transports. Toutes les initiatives de traduction des nouveaux schémas d'organisation des transports doivent être menées afin de satisfaire les attentes des usagers. Les gares et pôles d'échanges multimodaux font l'objet de dispositifs particuliers (Contrats Gare, GPRA), les lignes urbaines et interurbaines relèvent des responsabilités des autorités organisatrices et émarginent sur des lignes directes auprès des collectivités référentes.

Il appartient aux collectivités de cibler les apports du CDDRA sur des actions complémentaires aux dispositifs déjà existants, c'est pourquoi l'accompagnement financier est souhaitable sur des projets de mobilités douces, l'aide au démarrage de services urbains/péri-urbains/ruraux alternatifs tels que le Transport A la Demande (TAD) et un soutien aux projets innovants tels que des points de mobilités périurbains ou des outils grand public (car sharing, plateformes de covoiturage, sites d'information grand public...).

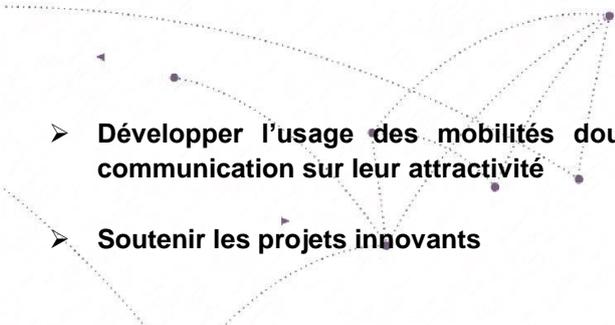
Ces réalisations s'inscriraient dans les schémas et perspectives portées par l'action 2.1 : ainsi les réalisations de voies douces/cyclables répondraient à un schéma des mobilités douces.

Objectifs de l'action :

- Favoriser les mobilités alternatives aux TIM
- Créer un réseau des mobilités douces du Genevois français
- Soutenir les initiatives au développement du transport public dans les zones périurbaines
- Accompagner tout projet innovant à valeur pédagogique

Objectifs opérationnels

- Accompagner le **développement d'un réseau de pistes cyclables** cohérent à l'échelle du territoire, soutenir les opérations exemplaires : les réalisations devront participer à la structuration du Genevois français et offrir des possibilités de rabattement sur les pôles multimodaux. Si la première vocation du réseau vise le transport et la structuration d'une armature et d'un maillage territorial, les vocations touristiques et de loisir pourront venir appuyer la fonction de transport.
- **Aider le démarrage des offres complémentaires aux réseaux urbains classiques ou dans les zones péri-urbaines non desservies (notamment via un soutien aux opérations type TAD)**

- 
- Développer l'usage des mobilités douces et alternatives auprès des usagers via une communication sur leur attractivité
 - Soutenir les projets innovants

Typologie d'opérations

- Aide au démarrage de dessertes péri-urbaines type TAD, navettes de rabattement
- Réalisation d'un schéma de mobilités douces préalablement aux investissements, réalisation de réseaux de mobilité douce (action passerelle avec le Chablais)
- Opérations innovantes sur des offres complémentaires de service aux usagers sur pôles intermodaux et points de rabattement, (exemples : vélo en libre-service...)
- Opérations de communication et de promotion des modes de transports collectifs et alternatifs (exemple : TAD)
- Etudes complémentaires sur périmètres infraterritoires (ex : PACA). L'accord préalable de la Région sera requis pour l'éligibilité de ces études.

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Ingénierie (études de faisabilité, AMO)

Frais de fonctionnement à la création de TAD en milieu péri-urbain dépourvu de transports urbains

Frais de communication.

Investissement

Etudes pré-opérationnelles, travaux (infrastructures mobilité douce)

Equipements

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC, EPCI, communes, syndicats mixtes (SM4CC), SM3A, GLCT Transports...

Partenaires mobilisés : Région Rhône-Alpes, Etat, Canton de Genève, Conseils généraux 01 et 74, associations d'usagers

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Inscription dans la démarche d'organisation des acteurs du transport
- Priorisation des réalisations sur la base d'un schéma du réseau des mobilités douces (pistes cyclables)
- TAD et rabattements: aide au démarrage sur 2 ans (condition : pas de perception du Versement Transport à la structure porteuse)

Critères transversaux

- Contribution au développement durable
- Cohérence avec la démarche InterSCOT

Budget

Subvention régionale souhaitée : 1 100 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : de 30 à 40 % selon la transversalité des projets
- Investissement : 40 %

Voies vertes, pistes cyclables : 35% sur un coût plafonné de 80 000 € du km, majoré de 15% sur les tronçons les plus techniques.

Part Investissement/ Fonctionnement

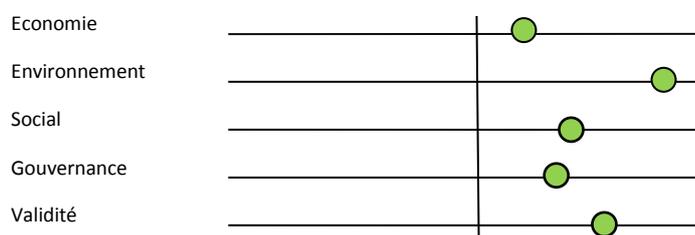
- Fonctionnement : 480 000 € (44%)
- Investissement : 620 000 € (56 %)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Réalisation d'un schéma des mobilités douces
- Augmentation de l'offre de mobilités douces et alternatives
- Maillage territorial, notamment sur les liaisons transversales
- Pérennisation des expérimentations TAD
- Nombre d'utilisateurs TAD / nombre de montées

Evaluation développement durable

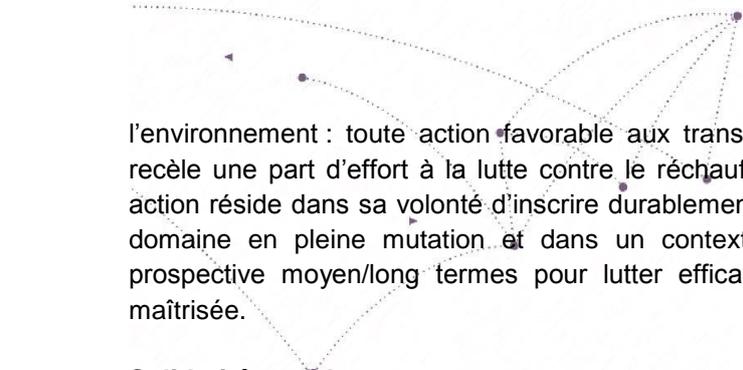


Développement économique

Le marché de la mobilité a été clairement identifié dans la stratégie de l'Eco-Cité française du Grand-Genève, les réalisations devront participer à la création de valeur ajoutée sur le territoire, en complément des grands chantiers engagés sur le Genevois français. La diversité de l'offre de transports publics participe également à l'attractivité du territoire.

Environnement

Adaptation aux enjeux climatiques : l'explosion de la mobilité sur le Genevois français provoque un accroissement régulier des Transports Individuels Motorisés (TIM) et participe à la dégradation de



l'environnement : toute action favorable aux transports publics , ainsi que l'interopérabilité des réseaux, recèle une part d'effort à la lutte contre le réchauffement climatique, mais l'enjeu essentiel de cette fiche action réside dans sa volonté d'inscrire durablement l'adaptation du territoire aux enjeux climatiques sur un domaine en pleine mutation et dans un contexte où les tendances de fond imposent une véritable prospective moyen/long termes pour lutter efficacement contre les effets néfastes d'une mobilité non maîtrisée.

Solidarité sociale

Le développement des transports publics, particulièrement sur les liaisons en périphérie (ex : TAD) participe à l'accès au déplacement des personnes et foyers plus fragiles (publics sensibles dépourvus d'accès au transport public).

Gouvernance

Les réalisations s'inscrivent dans le cadre de l'établissement d'une gouvernance « Transports » d'échelle territoriale pertinente.

Validité-Cohérence

L'amélioration d'une offre de transports publics alternatifs contribue à l'évolution des usages de la population dans une perspective à long terme.

Observations

Cette action, qui participe à la déclinaison de l'action 2.1, est également étroitement liée à l'action 1.1 sur la convergence des planifications, l'organisation urbaine ne pouvant être conçue sans placer les transports au cœur de l'analyse, y compris les réseaux de mobilités douces.

Les actions prendront en compte les possibilités de mutualisation ou d'interconnexion avec les réseaux voisins du Genevois français. Les travaux du Chablais sur le réseau de mobilités douces devront être pris en compte (action passerelle), de même l'action GPRA sur la Voie Verte d'agglomération, les projet Via-Rhône et Léman-Mont Blanc seront intégrés à l'analyse pour identifier des tronçons prioritaires. Une approche décloisonnée avec les opérations d'urbanisation, de promotion d'un habitat qualitatif et de mise en valeur/préservation est également souhaitable afin que les opérations éligibles à cette fiche action participent pleinement au concept d'éco-cité du Genevois français.

Objectif 1b : Une nouvelle mobilité

Action 04 : Une nouvelle offre de transports

Contexte

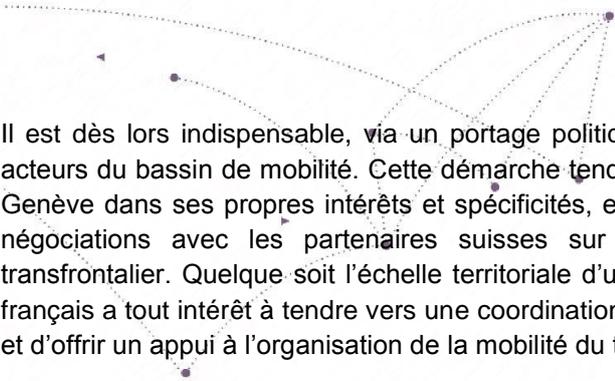
La mobilité est un sujet prioritaire du Genevois français : croissance démographique, déséquilibre des zones d'emplois et d'habitat, et crise du logement provoquent une inflation des déplacements au point de susciter la saturation des axes routiers sur les trajets de pendulaires qui irriguent l'ensemble du territoire. La part modale des transports publics reste insuffisante malgré des progressions régulières de leur fréquentation. Si le développement des transports est intrinsèque du Grand Genève du fait des flux pendulaires, l'organisation de la périphérie française et donc du Genevois français reste indispensable pour deux motifs :

- Le transport des pendulaires ne saurait épuiser la question des transports internes au Genevois français même s'il l'influe très largement : l'organisation des transports propre aux périmètres EPCI et leurs relations avec leur environnement territorial représentent la majorité des déplacements et méritent une attention particulière en termes de transports publics.
- Le réseau des transports publics du Grand Genève ne saurait être réellement efficace qu'à la condition d'une véritable structuration de la partie française, à l'image du Canton de Genève.

L'analyse des transports du Genevois français s'inscrit donc dans une double analyse territoriale qui est celle du Projet d'agglomération et celle des collectivités locales.

Le Schéma d'agglomération, outil d'aménagement et de planification transfrontalière, définit les objectifs à atteindre pour construire une agglomération « compacte, verte et multipolaire » mais également « solidaire, efficace et durable » dans le respect des enjeux incontournables du développement durable. Parmi ceux-là, le lien urbanisation-mobilité occupe une place centrale car il devient déterminant dans la mise en œuvre d'un projet qui recherche l'efficacité, tant énergétique qu'économique et sociale. Les 500 000 passages quotidiens à la frontière témoignent bien de la puissance de l'attractivité genevoise et de l'hypermobilité induite, obligeant désormais les politiques publiques à envisager le développement du territoire à travers une double approche : réduire les besoins en mobilité par un rééquilibrage de la répartition géographique des fonctions emploi/ habitat et préserver des capacités de mobilités en encourageant les voyageurs à un report modal au profit des transports publics. Le réseau ferré occupe une place importante dans la structuration potentielle des déplacements, notamment pendulaires, car il répond de façon efficace aux besoins de desservir le cœur d'agglomération depuis des points relativement éloignés du territoire. Mais ce réseau est bien évidemment complété par l'ensemble des moyens classiques de transports publics : tramways, bus à haut niveau de service (BHNS), lignes de bus classiques, transport à la demande (TAD), mobilités douces (pistes cyclables, voies pédestres). L'ensemble des moyens de transport publics s'organisent autour de pôles d'échanges multimodaux qui contribuent à l'identification des centralités structurantes du territoire.

Les orientations du Schéma d'agglomération se déclinent dans les projets des acteurs du transport. Si la gestion des transports du Canton de Genève et du District de Nyon reste centralisée du fait de leurs organisations administratives respectives, le Genevois français multiplie les acteurs en fonction des compétences transport des différents EPCI (au nombre de 9 sur le périmètre du Genevois français). Certains EPCI se sont constitués en Autorités Organisatrices de Transports (AOT) sur leur propre périmètre (exemple d'Annemasse Agglomération ou de la Communauté de communes de Genevois pour les lignes urbaines), d'autres se rassemblent via des structures dédiées pour déployer une nouvelle offre de transport public (exemple : le SM4CC sur les 4 EPCI de la basse Vallée de l'Arve), certains EPCI s'interrogent sur la prise de compétence Transports (exemple : le Pays Bellegardien). Les Conseils Généraux de l'Ain et de la Haute-Savoie restent compétents en termes de transport interurbain et peuvent porter des chantiers sur le tramway (exemple du Conseil Général de l'Ain), la Région Rhône-Alpes est compétente en matière ferroviaire sur les lignes TER, et l'Etat intervient via RFF sur les investissements lourds du réseau ferré.



Il est dès lors indispensable, via un portage politique fort de faire converger les politiques transports des acteurs du bassin de mobilité. Cette démarche tend d'une part à l'organisation de la périphérie française de Genève dans ses propres intérêts et spécificités, et d'autre part assoit le positionnement français dans les négociations avec les partenaires suisses sur l'organisation des transports sur le bassin de vie transfrontalier. Quelque soit l'échelle territoriale d'une échelle d'organisation qui reste à définir, le Genevois français a tout intérêt à tendre vers une coordination des acteurs du transport public, tous modes confondus, et d'offrir un appui à l'organisation de la mobilité du territoire.

Objectifs de l'action :

- Faire **converger les politiques transports** des acteurs du bassin de mobilité : **coordination et mise à niveau des offres, mutualisation et optimisation des services**
- **Capitaliser** sur les démarches en cours (exemple : **étude tarification menée par la GLCT**), se doter des outils de la connaissance et du pilotage de la mobilité, et **définir les périmètres pertinents d'organisation du transport public** pour le Genevois français et son environnement
- Sensibiliser les acteurs à la pertinence d'une organisation plus intégrée
- Développer des outils innovants de service à la mobilité (dimension d'organisation)
- Mutualiser et soutenir l'ingénierie des grands projets structurants (ex : plateformes TAD)

Objectifs opérationnels

- **Animer le réseau d'acteurs du Genevois français et piloter une démarche de convergence sur les transports publics pour une meilleure efficacité de la mobilité du Genevois français ; étudier l'optimisation et la mutualisation des services, appuyer les acteurs dans leurs démarches fédératives vers un schéma de transports du Genevois français**
- Dans le cadre de la connaissance des données liées à la mobilité, **accompagner les études et les outils** nécessaires à la maîtrise des flux et des parts modales ; donner les moyens aux membres du Genevois français d'accéder à des référentiels partagés
- **Intégrer l'adaptation climatique dans le développement de la mobilité** aux différentes échelles territoriales
- **Soutenir et coordonner les initiatives publiques innovantes** et tenir à jour un tableau de bord de l'état des réseaux

Typologie d'opérations

- Animation, ingénierie, études
- Actions de sensibilisation, information, et formation
- Cartographie, SIG
- Services à la mobilité (maison(s) de la mobilité, périmètre franco-valdo-genevois)

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Animation, ingénierie (ex : prestations externes, assistance à maîtrise d'ouvrage), concertation, information, communication

Etudes, outils de cartographie, acquisition, production et analyse de données

Investissement

Acquisition de données (nb : la récupération des données en accès libre sera privilégiée)

Immobilier de service, travaux, équipements (maisons de la mobilité, échelle d'agglomération du Grand Genève)

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, GLCT Transport, EPCI, syndicats de transport.

Partenaires mobilisés : Région Rhône-Alpes, Etat, Canton de Genève, SIAC, CG01, CG74, Région Rhône-Alpes

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Complémentarité des modes de transports
- Amélioration de la qualité environnementale du territoire du Genevois français
- Contribution à la convergence des AOT

Critères transversaux

- Contribution au développement durable
- Transversalité stratégique et territoriale du projet
- Lien avec la démarche InterSCOT et la stratégie économique du Genevois français

Budget

Subvention régionale souhaitée : 400 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : de 30 à 50 % selon la transversalité des projets

Animation : 40% sur trois ans ou dégressivité du cofinancement

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 220 000 € (55 %)
- Investissement : 180 000 € (45 %)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Réalisations des bases d'une AOTU du Genevois français
- Rapprochement des systèmes de planification et de tarification / nombre d'utilisateurs concernés par la communauté tarifaire
- Cibles : augmentation de l'offre de transports publics, temps de parcours en TC, accessibilité par modes à partir de destinations clés, part modales MD, réseau cyclable
- Prise en compte du maillage territorial, notamment sur les liaisons transversales,

Evaluation développement durable



Développement économique

La stratégie économique du Genevois français, l'Eco-cité française du Grand-Genève a identifié la mobilité comme un vecteur de développement économique du territoire. L'organisation de la mobilité répond à l'existence d'un marché porteur et contribue à l'attractivité du territoire.

Environnement

Adaptation aux enjeux climatiques : l'explosion de la mobilité sur le Genevois français provoque un accroissement régulier des Transports Individuels Motorisés (TIM) et participe à la dégradation de l'environnement : toute action favorable aux transports publics, et particulièrement l'interopérabilité des différents systèmes, recèle une part d'effort à la lutte contre le réchauffement, mais l'enjeu essentiel de cette fiche action réside dans sa volonté d'inscrire durablement l'adaptation du territoire aux enjeux climatiques sur un domaine en pleine mutation et dans un contexte où les tendances de fond imposent une véritable prospective moyen/long terme pour lutter efficacement contre les effets néfastes d'une mobilité non maîtrisée.

Solidarité sociale

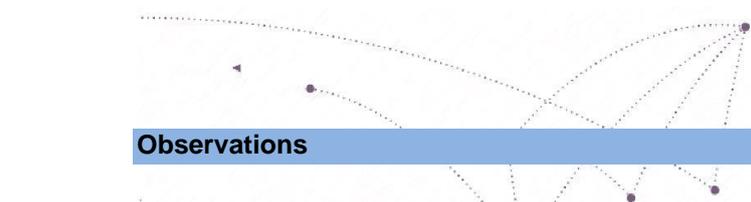
La présence d'un réseau de transports publics performants répond aux besoins de déplacements de toutes les catégories d'utilisateurs, y compris les populations les moins aisées, et participe à l'insertion sociale.

Gouvernance

L'organisation de la mobilité sur une échelle territoriale plus large permet de mieux appréhender le développement. Le transport reste sans doute le premier facteur d'intégration et de structuration territoriale du territoire.

Validité-Cohérence

La mise en place d'une gouvernance sur le transport est une contribution essentielle à la maîtrise de l'aménagement du territoire.

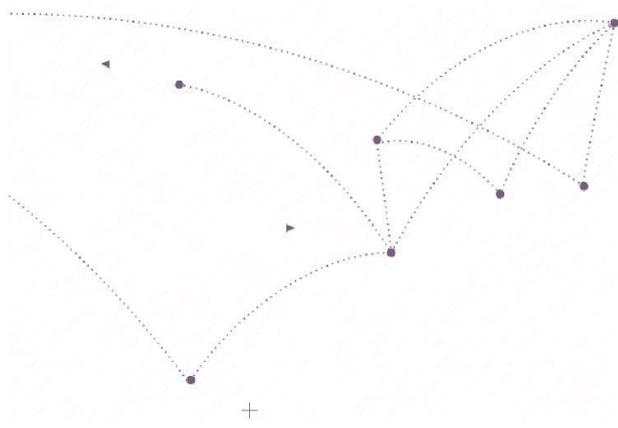


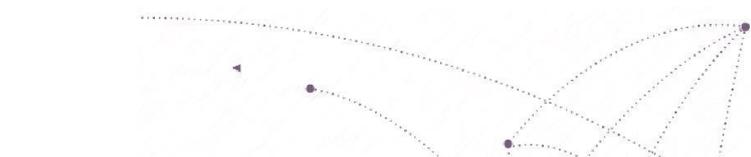
Observations

Cette action est étroitement liée à l'action 1.1 sur la convergence des planifications, l'organisation urbaine ne pouvant être conçue sans placer les transports au cœur de l'analyse. Les liens avec le volet environnement du CDDRA sont évidents. Des interactions sont envisagées avec la stratégie de développement économique du Genevois français, le « marché » transports étant identifié comme un des domaines privilégiés de développement de l'activité : l'analyse et la prospective sur l'organisation de la mobilité pourront nourrir les réflexions sur le développement économique. Une complémentarité existe également entre cette fiche action et la CFAC dont un volet porte sur les mobilités et une expérimentation sur un site localisé dans l'agglomération annemassienne et offrant une large palette de services à la mobilité (renseignement, recherche d'itinéraires, vélostation...) : la présente fiche action pourra appuyer et compléter cette offre de service sur un autre site du Genevois français.

Le Chablais reste un territoire naturellement associé à l'articulation des systèmes de transports publics de par la présence de certains de ses EPCI au sein de l'ARC et par la forte prégnance des effets frontières sur sa mobilité, qui aggrave le phénomène d'enclavement.

La réflexion sur les transports prend en compte les développements du Projet d'agglomération sur la thématique mobilité, appuyés par le GPRA tant sur les volets ingénierie que les réalisations sur les pôles gares ou la Voie Verte d'agglomération, efforts qui pourront être complétés/poursuivis via le CDDRA.



**Objectif 1c :
Un nouveau cadre de l'habitat****Action 05 : Convergence des politiques de
l'habitat****Contexte**

La croissance démographique du Franco-valdo-genevois prolonge la tendance des deux dernières décennies, d'un rythme de croissance soutenu de 1 à 1,3% par an. L'afflux de population a provoqué une crise du logement aiguë sur l'ensemble du bassin transfrontalier. Le Projet d'agglomération s'organise pour accueillir cette croissance à l'intérieur de son périmètre territorial, et non pour accroître l'étalement urbain en repoussant l'habitat encore plus loin des pôles d'emploi. Cette option volontariste va à l'encontre de la tendance observée ces dernières années, d'une extension du bassin d'emploi de plus en plus loin du cœur d'agglomération. Elle implique que l'agglomération tienne un rythme annuel de construction de l'ordre de 5'000 logements par an, développe des sites d'accueil d'activités et construise des infrastructures et des équipements à la mesure des besoins. De fait la question du logement est prioritaire sur l'ensemble du Genevois français.

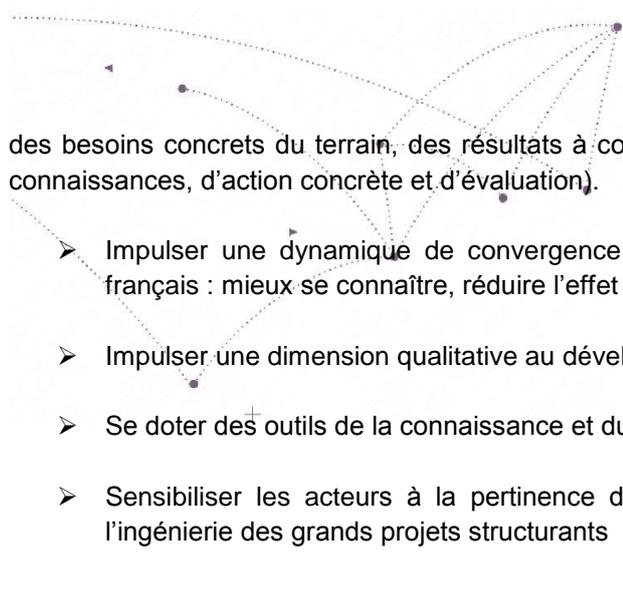
L'engagement conclu dans la Charte 2007, maintenu dans le Projet d'agglomération 2012, porte sur la nécessité d'un rééquilibrage. Le Genevois français accueille aujourd'hui la majeure partie des nouveaux habitants et subit les effets d'une urbanisation que les planifications des nombreuses entités de la périphérie française tentent d'endiguer. La consommation foncière mite le territoire, et la juxtaposition de documents d'urbanisme qui répondent aux urgences locales ne permet pas d'appréhender correctement une problématique partagée par l'ensemble des acteurs. La canalisation du développement urbain et la réponse aux difficultés de l'habitat (rareté, dispersion, coût, qualité) passent par les orientations du Projet d'agglomération mais également par la capacité du Genevois français à structurer des réponses qui lui sont propres et qui peuvent donner sens à sa nouvelle échelle territoriale.

Si la plupart des EPCI membres de l'ARC et du Genevois français ont engagé des réflexions sur le logement et l'habitat via les dispositifs des Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), la coordination et la convergence restent à mener entre partenaires français autour d'objectifs chiffrés et de répartition de l'accueil de l'habitat mais également sur des normes de qualité. Le partage d'une culture commune suppose une animation susceptible de faire émerger des règles partagées et déclinées dans l'ensemble des documents cadres de chaque acteur. Ces règles communes peuvent porter tant sur les dimensions de production et de qualité du logement que sur la mise en valeur du patrimoine architectural, notamment rural et paysager.

Le traitement de la question de l'habitat implique de disposer d'outils et de données partagées, d'un croisement des travaux avec les démarches de convergence des documents de planification sur les thématiques d'urbanisation, de transport et de développement économique. De plus, le marché de l'habitat constitue un des moteurs économiques du Genevois français au regard des forts volumes de production attendus sur le périmètre franco-valdo-genevois. La volonté de l'ARC de mobiliser les atouts propres aux dynamiques territoriales du Genevois français pose également des enjeux de qualité et de formation des acteurs du bâtiment. La qualité du bâti demeure une des conditions essentielles de l'adaptation du territoire aux enjeux climatiques : la réflexion sur l'habitat pose dès lors des bases stratégiques à la croisée de plusieurs domaines d'intervention et impose un effort significatif propre à notre vision de l'habitat dans la concrétisation d'une Eco-cité du Genevois français.

Objectifs de l'action :

Il s'agit, à l'appui des volontés exprimées par les institutions et les acteurs du Genevois français, de travailler de façon très opérationnelle sur les questions de logement en adoptant une approche plus ambitieuse, plus cohérente (référentiels communs à créer, résorption des carences d'informations) pour obtenir, sur la base



des besoins concrets du terrain, des résultats à court terme, sur l'élaboration d'outils de mutualisation des connaissances, d'action concrète et d'évaluation).

- Impulser une dynamique de convergence des politiques du logement des acteurs du Genevois français : mieux se connaître, réduire l'effet des blocages institutionnels
- Impulser une dimension qualitative au développement du parc de logements
- Se doter des outils de la connaissance et du pilotage de l'habitat
- Sensibiliser les acteurs à la pertinence d'une organisation plus intégrée, mutualiser et soutenir l'ingénierie des grands projets structurants

Objectifs opérationnels

- **Animer le réseau d'acteurs du Genevois français et piloter la démarche de convergence des PLH dans la poursuite de la réflexion sur le Plan Directeur de l'Habitat Transfrontalier (PDHT) : mettre en place un groupe de travail piloté ou copiloté par l'ARC pour répondre aux grands questionnements du logement sur le Grand Genève. Identifier et collaborer avec de nouvelles personnes ressources.**
- Fédérer les acteurs du Genevois français : développer une interconnaissance des acteurs, des outils/dispositifs existants, des politiques menées sur chaque territoire et organiser un accès partagé à toutes les données diffusables (études locales, initiatives de financement dans le cadre des PLH...)
- Se doter des outils de la connaissance et élaborer un référentiel PLH pour l'ensemble du territoire, déclinable dans les SCOT et les PLU : qualité paysagère, amélioration énergétique, prospectives sur scénarii croisés, qualité architecturale... Disposer d'outils de connaissance de la conjoncture immobilière, d'analyse de l'évolution du marché. Alimenter la réflexion sur les revenus intermédiaires (localisation, appréciation des seuils), les notions de couronnes périurbaines, les distinctions du logement.
- **Intégration des facteurs climatiques dans les planifications et les réalisations liées à l'habitat**
- **Soutenir et coordonner les initiatives publiques innovantes sur la qualité du bâti (expérimentations, formation des acteurs)** et tenir à jour un tableau de bord de l'état des réalisations.
- **Accompagner la structuration des 1ers PLH pour les intercommunalités qui en sont encore dépourvues**

Typologie d'opérations

- Animation de réseau
- Ingénierie, études, élaboration d'outils de pilotage et de suivi du logement
- Information, sensibilisation, formation

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Animation, ingénierie, prestations, études, cartographies
Etudes d'élaboration PLH (pas d'accompagnement des agents de la collectivité)
Abonnements à des réseaux, observatoires sur la thématique de l'habitat (ex : CECIM)

Investissement

Acquisition de données, logiciels

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI

Partenaires mobilisés : Canton de Genève, SIAC, CG, Région Rhône-Alpes, OCSTAT, INSEE

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Transversalité géographique ou expérimentations

Critères transversaux

- Intégration des démarches climat/air/énergie, InterSCOT, et Eco-cité française du Grand-Genève (stratégie économique)

Budget

Subvention régionale souhaitée : 150 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : 40%

Poste d'animation : 40% limité à 3 ans. Les missions seront à définir en accord avec la Région et en lien avec la démarche interscot.

- Investissement : 30 %

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 130 000 € (85 %)
- Investissement : 20 000 € (15 %)

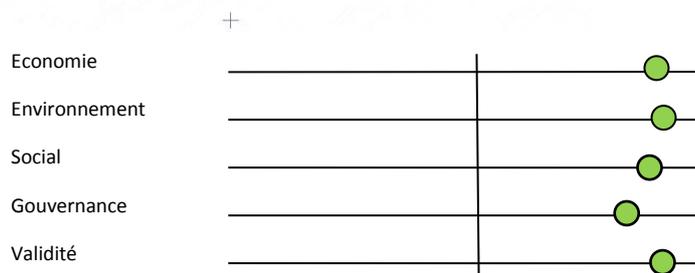
Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Réalisations d'un référentiel PLH du Genevois français
- Bilans qualitatifs réguliers, synthèses thématiques, tableau de bord abondé par les structures, atlas dynamique des enjeux et politiques du logement, développement et enrichissement du PDHT

- Intégration de l'adaptation au changement climatique
- Des bases de données harmonisées et compilables
- Etat des lieux partagés, part du logement social dans le parc

Evaluation développement durable



Développement économique

L'écoconstruction fait partie des marchés identifiés dans la stratégie économique de développement (Eco-cité française du Grand-Genève). Le logement et la construction sont un support essentiel du développement économique du Genevois français qu'il convient d'orienter vers une dimension plus qualitative. La pression du marché doit être contrebalancée par une stratégie volontariste de la collectivité facilitatrice de l'accès au logement de toutes les populations du territoire.

Environnement

Adaptation aux enjeux climatique : l'habitat est au cœur des préoccupations du développement durable du Genevois français : sa répartition et son articulation avec les démarches d'urbanisation, de transport, de préservation de l'environnement en font un levier essentiel de l'adaptation du territoire au changement climatique.

Solidarité sociale

L'accès de toutes les catégories de la population au logement est indispensable en termes d'équité sociale : une attention particulière sera portée aux conditions d'accès et à la mixité sociale dans les démarches portées par le territoire.

Gouvernance

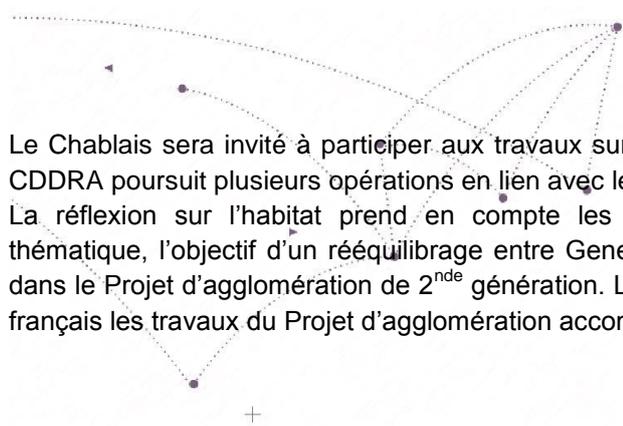
Une approche commune du logement participe au renforcement de la gouvernance et vient appuyer les efforts de construction des démarches structurantes telles que l'InterSCOT, l'établissement d'une stratégie économique, l'adaptation aux enjeux climatiques par la mise en place d'outils d'évaluation et de prospective.

Validité-Cohérence

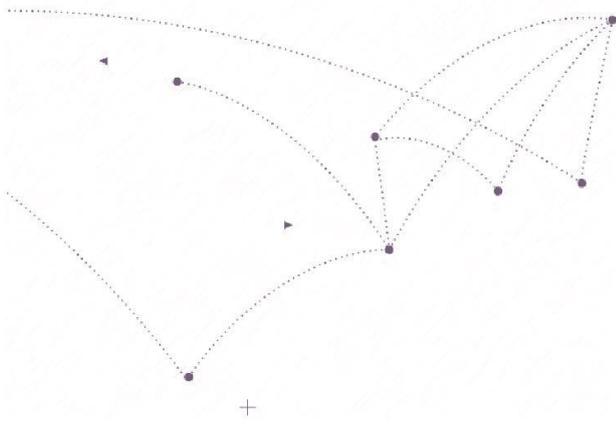
Un logement durable est une composante essentielle de la stabilisation de l'aménagement du Genevois français.

Observations

Cette action est étroitement liée aux actions 1.1 et 2.1 sur la convergence des planifications, l'habitat ne pouvant être dissocié de l'organisation urbaine et des transports. Les liens avec le volet environnement du CDDRA sont incarnés par la recherche d'une qualité du bâti cohérente avec des nouvelles normes d'économie d'énergie, de circuits courts, et d'adaptation au changement climatique. Des interactions sont envisagées avec la stratégie de développement économique du Genevois français, le « marché » logement étant identifié comme un des domaines privilégiés de développement de l'activité du territoire, en ligne avec les volumes attendus de constructions dans le Genevois français.



Le Chablais sera invité à participer aux travaux sur la convergence des PLH, de la même manière que ce CDDRA poursuit plusieurs opérations en lien avec le logement de qualité. La réflexion sur l'habitat prend en compte les développements du Projet d'agglomération sur cette thématique, l'objectif d'un rééquilibrage entre Genevois français et Canton de Genève ayant été réaffirmé dans le Projet d'agglomération de 2nde génération. L'action a également vocation à compléter sur le territoire français les travaux du Projet d'agglomération accompagnés par le GPRA.



Contexte

La forte croissance démographique a généré un rythme de construction très élevé sur le Genevois français. Outre les difficultés de canaliser cette dynamique, le coût élevé du foncier et l'absence de cadre réellement contraignant n'ont pas permis de promouvoir un bâti de qualité conforme aux enjeux de développement durable. Si les initiatives en matière de nouvelles constructions et de réhabilitation du parc existant se font jour, le parc reste globalement inadapté à la croissance démographique soutenue et aux nouveaux enjeux : problématique de l'étalement urbain, allongement des temps de déplacement, augmentation des coûts liés à ces déplacements et pesant sur les budgets des ménages, pollution atmosphérique....

Compte tenu de la dynamique de la constructibilité sur le Genevois français, la qualité de l'habitat est indispensable au regard des fragilités du territoire : les épisodes de pollution atmosphérique se multiplient, la hausse des coûts de l'énergie renchérit les coûts d'entretien du logement et pèse sur les budgets des foyers, le parc se dégrade progressivement et accentue la crise du logement.

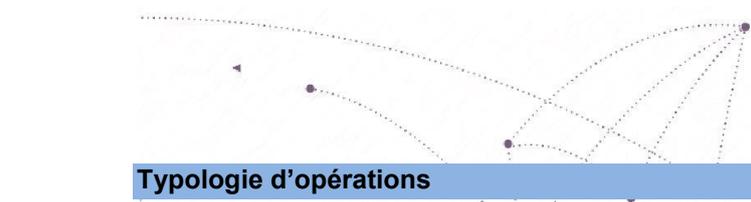
Les collectivités locales ont néanmoins la possibilité de rechercher la qualité dans leurs grandes opérations d'aménagement urbain : ainsi les projets d'écoquartiers offrent une nouvelle perspective plus attractive à la nécessaire densification du tissu urbain. La création ou le renforcement des quartiers et leur mise en réseau par la réalisation d'un maillage d'espaces publics et de liaisons mobilités douces est important à la mise en œuvre de la "ville des courtes distances" : la qualité de l'habitat est indissociable d'une organisation urbaine optimale. De nouveaux quartiers nécessaires pour absorber l'afflux de population dans une logique de sobriété foncière.

Objectifs de l'action :

- Développer la qualité de l'habitat du Genevois français
- Promouvoir les opérations exemplaires
- Sensibiliser les collectivités publiques et les acteurs de la construction aux démarches écoquartiers
- Mutualiser et soutenir l'ingénierie des grands projets structurants

Objectifs opérationnels

- Soutenir les opérations type écoquartier : études préopérationnelles et réalisations
- Permettre l'appropriation par les citoyens des démarches d'amélioration de l'habitat
- Intégrer les facteurs climatiques dans l'ensemble des opérations accompagnées par les acteurs publics
- Adapter les compétences du territoire aux nouvelles exigences en termes d'approche climat/énergie



Typologie d'opérations

- Ecoquartiers en proximité immédiate de PEM, ou en dent creuse ou en renouvellement du parc existant
- Opérations en lien avec les transports publics existants ou en devenir
- Sensibilisation, information, formation aux démarches d'amélioration de l'habitat (exemple : communication dédiée, espaces ressources pour les habitants)

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Études, organisation des maîtrises d'ouvrages sur des dispositifs mutualisés
Formation des acteurs, démarches de sensibilisation et de promotion

Investissement

Études préopérationnelles, assistance maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, concours sur opérations exemplaires
Travaux (dans la mesure de leur éligibilité, par exemple exclusion des VRD ...)

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC, EPCI, communes, associations

Partenaires mobilisés : CAUE

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Exemplarité des réalisations à toutes les étapes du projet, place de l'écoconstruction
- Mise en réseau des maîtrises d'ouvrage (club des écoquartiers de Rhône-Alpes)
- Ciblage des réalisations sur les centralités RU, dent creuse, proximité immédiate d'une gare ou d'un PEM
- Complémentarité des pôles d'échanges multimodaux, accessibilité

Critères transversaux

- Capacité globale à répondre aux enjeux du développement durable
- Cohérence avec les démarches transversales sur l'approche environnementale, la convergence des planifications et la stratégie économique : articulation urbanisme/déplacement, habitat intermédiaire/compacité urbaine, performances énergétiques et énergie renouvelable, participation des habitants.
- Lien avec les opérations sur espaces publics accompagnés via la fiche action dédiée

- Assouplissement des critères d'éligibilité dans le cadre d'opérations portées par des territoires plus ruraux à la condition que ces opérations respectent les objectifs globaux portés par le projet de territoire)

Budget

Subvention régionale souhaitée : 600 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement 30 %
- Investissement : 30 %

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 50 000 € (8%)
- Investissement : 550 000 € (92%)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Nombre de logements inscrits dans la démarche éligible
- Réalisations et/ou identification d'un référentiel sur la qualité de l'habitat
- Intégration dans les réalisations de l'adaptation au changement climatique
- Nouvelles pratiques de conception et de conduite des projets
- Degré d'appropriation des nouveaux concepts....

Evaluation développement durable



Développement économique

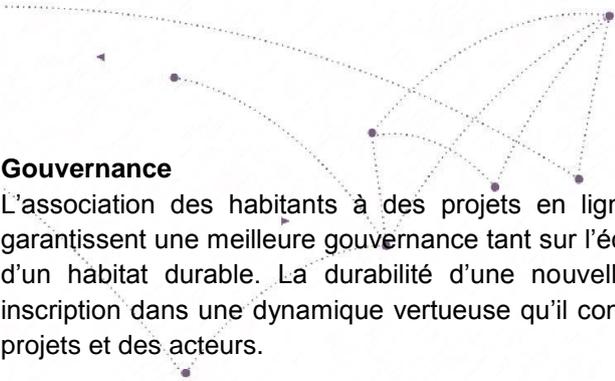
L'écoconstruction constitue un marché phare du développement économique du Genevois français. Les réalisations soutenues par cette fiche action participeront directement à la traduction de la stratégie économique du territoire. Sobriété foncière.

Environnement

Adaptation aux enjeux climatiques : la promotion d'un habitat durable rencontre les impératifs de la nécessaire évolution des conceptions des opérations urbaines et des nouvelles pratiques d'aménagement. Les réalisations d'écoquartiers et chantiers assimilés répondent aux stratégies de prise en compte de l'adaptation climatique développées par le Genevois français.

Solidarité sociale

Les notions d'habitat durable intègrent pleinement les besoins sociaux et mettent en avant la participation des habitants.



Gouvernance

L'association des habitants à des projets en ligne avec les stratégies de développement du territoire garantissent une meilleure gouvernance tant sur l'échelle des quartiers que dans l'approche des collectivités d'un habitat durable. La durabilité d'une nouvelle offre de logement offre au Genevois français une inscription dans une dynamique vertueuse qu'il convient de rendre plus lisible par une mise en réseau des projets et des acteurs.

Validité-Cohérence⁺

L'établissement d'une culture commune et le partage de bonnes pratiques rejoint et complète les logiques de la démarche interSCOT.

Observations

Dans la ligne de l'ingénierie dédiée à l'articulation et à la convergence des PLH, les réalisations participent à l'approche décloisonnée d'une stratégie économique fondée sur les atouts endogènes du territoire (identification d'un marché « écobâtiment/écoconstruction ») : les chantiers alimenteront la transformation du Genevois français en Eco-cité, en cohérence avec les orientations inter-PLH, le cadre du Projet d'agglomération et les politiques régionales spécifiques.

Un rapprochement avec les territoires CDDRA voisins est envisageable afin d'enrichir le panorama des expériences locales menées sur ce type de réalisations.

L'action a vocation à compléter le volet GPRA qui a initié un soutien à ce type d'initiatives.

Objectif 1d : Environnement

Action 07 : Impulser une politique environnementale globale « Climat - Qualité de l'air - Energie »

Contexte

L'étalement urbain et l'augmentation des déplacements motorisés qui en découle ont des impacts croissants sur l'environnement, qu'il s'agisse de la qualité de l'air, du bruit, de l'eau ou du mitage des espaces naturels et ruraux. En matière d'énergie, ces phénomènes entraînent une forte dépendance par rapport aux énergies fossiles (chauffage, automobile), ainsi qu'une croissance des émissions nocives dans l'atmosphère. Ils pénalisent fortement l'efficacité des investissements publics et freinent la mise en place d'une organisation territoriale économe en énergie. Pour mieux maîtriser cette évolution, les responsables du Grand Genève ont souhaité que se développe une véritable politique air-énergie-climat structurée à l'échelle franco-valdo-genevoise : le schéma de cohérence climat-énergie-qualité de l'air territorial (SC²ET). Le défi consiste à bâtir une stratégie d'ensemble permettant d'assurer la cohérence entre les différents niveaux d'action à travers un programme de mesures coordonnées, qu'il s'agisse des territoires ou des thématiques (mobilité, urbanisme, etc.).

Le SC²ET vise à rassembler et à proposer une vision transversale des enjeux et des moyens pour arriver à dépasser les clivages sectoriels définissant des objectifs d'agglomération et en identifiant un programme d'action coordonné tant dans une perspective de prévention et d'atténuation que dans celle de l'adaptation au changement climatique et à la lutte contre la précarité énergétique. Le SC²ET sera cohérent avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Rhône-Alpes

Objectifs de l'action

- Une vision partagée et transversale des enjeux environnementaux « climat-qualité de Construire l'air-énergie » à l'échelle du Genevois français en coordination avec celle du Grand Genève
- Accompagner la transition énergétique du territoire
- Coordonner une politique « qualité de l'air » sur le Genevois français, en collaboration avec le Grand Genève
- Accompagner les expériences exemplaires en matière de « climat-qualité de l'air-énergie »
- Sensibiliser les différents publics aux bonnes pratiques en matière de « climat-qualité de l'air-énergie »

Objectifs opérationnels

- Mise en cohérence des actions existantes et valorisation des démarches volontaires dans le domaine de l'environnement (Climat – Energie – Qualité de l'air)
- Réalisation d'études de base et mise à disposition de ces données pour faciliter les projets locaux
- Mise en cohérence transversale des politiques sectorielles (socio-économiques, aménagement, mobilité, ...)
- Appui aux collectivités et mutualisation des compétences pour les différentes démarches en cours

- Communication et sensibilisation auprès de différents publics : élus, grand public, professionnels

Typologie d'opérations

- Etudes
- Cartographie
- Actions de sensibilisation, information, éducation et formation
- Elaboration d'outils d'évaluation environnementale et d'aide à la décision
- Manifestations, évènements

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Etudes, outils de cartographie, acquisition, production et analyse de données

Animation, ingénierie (ex : prestations externes, assistance à maîtrise d'ouvrage), concertation, information, communication

Acquisition de données (nb : la récupération des données en accès libre sera privilégiée)

Investissement

Acquisition de données (nb : la récupération des données en accès libre sera privilégiée)

Etudes pré-opérationnelles

Outils de communication : bornes d'information, panneaux

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI, communes, associations

Partenaires mobilisés : Associations environnementales 01 et 74, Canton de Genève, DDT, CG, Air Rhône-Alpes, ADEME, DREAL....

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Amélioration de la qualité environnementale du territoire du Genevois français
- Prise en compte de ces informations dans les projets d'aménagement territoriaux
- Participation à la transition énergétique
- Education à l'environnement pour tous les publics

Critères transversaux

- Contribution au développement durable
- Transversalité stratégique et territoriale du projet
- Innovation

Budget

Subvention régionale souhaitée : 300 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : de 20 à 40 % selon la pertinence du projet
- Investissement : 20 à 40 % selon la pertinence du projet

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 270 000 € (90 %)
- Investissement : 30 000 € (10 %)

Evaluation de la stratégie de mise en oeuvre

Indicateurs de suivi

- Réalisation d'études de base
- Création d'un réseau d'acteurs
- Création d'outils de communication
- Diffusion des bonnes pratiques

Evaluation développement durable



Développement économique

Création, développement d'activités liées à l'écoconstruction.

Environnement

Accompagner le territoire vers la transition énergétique

Solidarité sociale

Renforcement des connaissances collectives et sensibilisation au développement durable

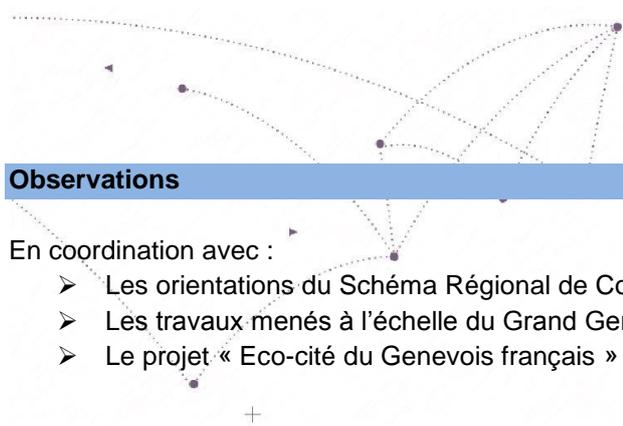
Gouvernance

Projets en cohérence avec les politiques nationales et européennes

Validité-Cohérence

Cohérence avec l'ensemble des initiatives en cours sur le Grand Genève

Veiller à la prise en compte de cette thématique dans la mise en œuvre des actions du CDDRA.



Observations

En coordination avec :

- Les orientations du Schéma Régional de Cohérence Air-Climat-Energie (SRCAE)
- Les travaux menés à l'échelle du Grand Genève
- Le projet « Eco-cité du Genevois français »

Contexte

Le Genevois français est marqué par une richesse et une diversité de ressources naturelles indéniables qu'il convient de préserver mais aussi de valoriser : plaines, montagnes (Alpes et Jura), lac Léman et cours d'eau (Salève, Rhône...). Des dispositifs de protection et de développement traitant des problématiques environnementales sont déjà mobilisés sur le territoire : un Parc Naturel Régional, trois Plans Pastoraux territoriaux, quatre contrats de rivières dont trois transfrontaliers. En parallèle, à l'échelle du Grand Genève, ont également été engagés sept contrats corridors dont quatre transfrontaliers et un projet Paysage qui affiche notamment la volonté de développer les continuités entre les espaces naturels et agricoles du territoire transfrontalier, de promouvoir un fonctionnement socio-économique durable de l'agriculture et de maintenir et restaurer des corridors biologiques (Cahier 13-8 – Projet Paysage 2).

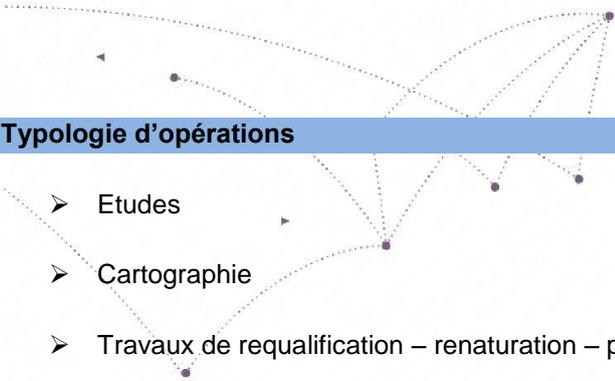
Objectifs de l'action :

- Développer la connaissance des milieux naturels
- Accompagner la valorisation des espaces naturels et des ressources dans le cadre d'une gestion concertée
- Eduquer et sensibiliser à l'environnement

Objectifs opérationnels

Les initiatives et expériences accompagnées dans le cadre du CDDRA devront s'inscrire dans cette logique globale de préservation et de valorisation des espaces naturels. Elles respecteront également les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique.

- **Animer un réseau de partenaires** sur les thématiques environnementales jugées prioritaires (ex : invasives) en lien avec les travaux menés à l'échelle des départements (ENS) ou du Grand Genève.
- **Compléter la connaissance des milieux naturels, des habitats et des espèces** par le biais d'inventaires, de cartographie, sur des secteurs encore mal connus du territoire qui devront être identifiés en articulation avec les autres procédures existantes sur le territoire (contrats corridors, Natura 2000, réserve naturelle, espaces naturels sensibles...), permettant d'avoir une connaissance exhaustive du territoire du Genevois français, aussi bien en zone rurale, qu'en milieu urbain
- **Accompagner les travaux de requalification d'espaces naturels** dans le cadre, notamment, des mesures d'accompagnement Paysage (MAP) des projets Paysage prioritaires du territoire.
- **Favoriser le développement d'outils et d'infrastructures** de sensibilisation, d'éducation à l'environnement et à la découverte des milieux naturels du territoire
- **Soutenir et coordonner les initiatives publiques innovantes** et tenir à jour un tableau de bord de l'état des réalisations.



Typologie d'opérations

- Etudes
- Cartographie
- Travaux de requalification – renaturation – plantation
- Travaux de construction et d'aménagement
- Actions de sensibilisation, information, éducation et formation

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Etudes, outils de cartographie, acquisition, production et analyse de données

Animation, ingénierie (ex : prestations externes, assistance à maîtrise d'ouvrage), concertation, information, communication

Investissement

Construction d'infrastructures destinées à la sensibilisation et formation au patrimoine naturel (cf délibération « Contrats de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes » pour éligibilité des postes de dépenses)

Restauration d'espaces naturels.

Aménagements extérieurs et intérieurs d'infrastructures destinées à la sensibilisation et formation au patrimoine naturel (cf délibération « Contrats de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes » pour éligibilité des postes de dépenses)

Outils de communication : bornes d'information, panneaux.

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI, communes, associations

Partenaires mobilisés : Associations environnementales 01 et 74, Grand Genève, DDT, CG.

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Amélioration de la connaissance du territoire du Genevois français
- Prise en compte de ces informations dans les projets d'aménagement territoriaux
- Contribution à la préservation de ces milieux
- Contribution à la connaissance de ces milieux par tous les publics

Critères transversaux

- Contribution au développement durable
- Transversalité stratégique et territoriale du projet
- Innovation

Budget

Subvention régionale souhaitée : 800 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : de 20 à 40 % selon la pertinence du projet
- Investissement : 20 à 40 % selon la pertinence du projet

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 150 000 € (19 %)
- Investissement : 650 000 € (81 %)

Evaluation de la stratégie de mise en oeuvre

Indicateurs de suivi

- Nombre d'inventaires/cartographies réalisés
- Réalisation de travaux de renaturation d'espaces naturels
- Amélioration de la connaissance de la nature en ville
- Création de structures d'information et de communication
- Diffusion des bonnes pratiques

Evaluation développement durable



Développement économique

Création, développement d'activités liées à la requalification paysagère (emplois de réinsertion, entreprises locales...)

Développement de produits touristiques de proximité

Environnement

Maintien et restauration de la qualité paysagère.

Contribution à l'amélioration et à la protection de l'environnement

Solidarité sociale

Renforcement des connaissances collectives et sensibilisation au développement durable

Gouvernance

Projets en cohérence avec les politiques nationales et européennes

Validité-Cohérence

Cohérence avec l'ensemble des initiatives en cours sur le Grand Genève



Observations

En coordination avec :

- Dispositif « Contrat Corridors » de la Région Rhône-Alpes
- Dispositif « Contrat territorial » du CG74 et politique des ENS des Conseils Généraux
- En cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- En lien avec le projet Paysage du Grand Genève

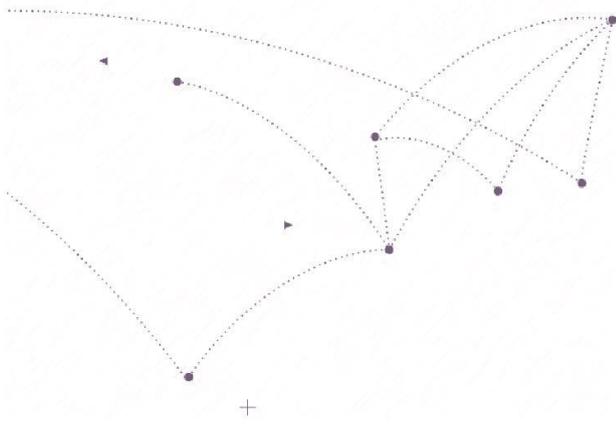
RhôneAlpes^{Région}

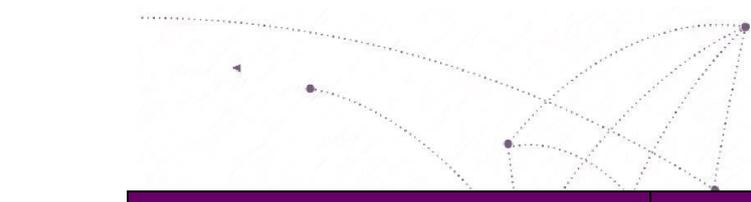
CONTRAT
DEVELOPPEMENT DURABLE

GENEVOIS FRANÇAIS

Axe n°2 : Economie







Objectif 2a : Une économie intégrée

Action 09 : Pilotage du développement économique

Contexte

Le Genevois français s'inscrit dans un environnement unique en termes de développement économique : la proximité de la frontière suisse, les différentes spécificités de l'activité économique dans ses composantes territoriales, le traitement différencié du développement économique selon les périmètres intercommunaux, et la présence de plusieurs outils économiques (documents de planification, structures partenaires) rendent complexe l'appréhension du développement économique du Genevois français.

Confronté à l'attractivité du Canton de Genève et du District de Nyon, le Genevois français doit trouver un positionnement visant le rééquilibrage des emplois sur le périmètre franco-valdo-genevois, tout en tenant compte de plusieurs constats : la faible qualification des emplois, la diminution de l'emploi industriel, le développement commercial rapide, l'absence de réel positionnement et de lisibilité du territoire pour les acteurs économiques malgré des projets nombreux.

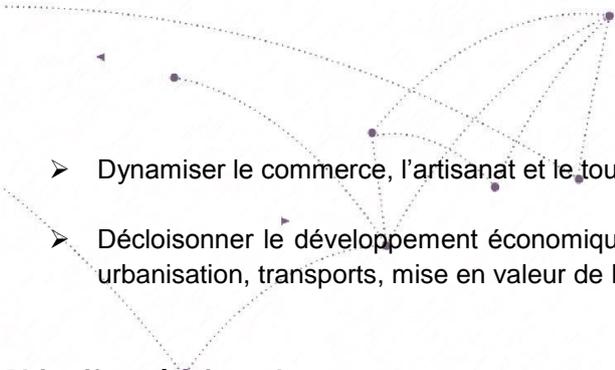
Le territoire de l'ARC a engagé début 2012 une étude sur sa stratégie économique afin de construire une politique économique partagée par l'ensemble des acteurs du Genevois français. Cette étude a permis d'identifier les atouts du territoire tels que la culture industrielle/entrepreneuriale, la forte compétence des actifs habitant sur le périmètre, et la forte croissance de la population active. Ce diagnostic souligne des opportunités en termes de positionnement stratégique en Rhône-Alpes, de construction de réseaux avec Lyon, Grenoble, Genève et Lausanne mais il pose la nécessité de construire une offre économique cohérente pour faire exister le Genevois français. Afin de répondre plus efficacement aux enjeux communs et soutenir des projets ambitieux à la mesure de l'agglomération franco-valdo-genevoise, la volonté est de bâtir une Eco-cité française du Grand Genève en combinant attractivité résidentielle et compétitivité, de s'appuyer sur la demande sociale de nouveaux services urbains et de développement durable, et d'évoluer vers une logique de mise en réseau avec le territoire rhônalpin et les agglomérations de Genève et de Lausanne.

La mise en valeur d'un territoire de l'économie productive requiert un pilotage effectif de la stratégie économique mais également des outils de connaissance et de planification dans toutes les dimensions du développement économique. L'élaboration d'un cadre commun au développement économique peut s'accompagner de la mise en place de démarches spécifiques sous l'égide de l'ARC (ex : marketing territorial) tant sur des actions collectives que sur des approches prospectives dans le respect des spécificités des composantes territoriales de l'ARC.

Cette présente fiche action renvoie à la stratégie d'Eco-Cité française du Grand Genève annexée au document.

Objectifs de l'action :

- Conforter la stratégie opérationnelle d'un développement économique propre au Genevois français
- Recréer les conditions d'une économie productive endogène
- Définir un positionnement économique et lui donner de la visibilité et de la lisibilité
- Se doter des outils favorisant le rapprochement des planifications de l'aménagement économique du territoire (schémas d'accueil, cohérence de l'aménagement commercial...)
- Inscrire les modalités d'adaptation du territoire aux enjeux climatiques dans les planifications économiques

- 
- Dynamiser le commerce, l'artisanat et le tourisme, l'entrepreneuriat
 - Décloisonner le développement économique des autres thématiques d'aménagement du territoire : urbanisation, transports, mise en valeur de l'environnement, agriculture, tourisme

Objectifs opérationnels

- **Piloter le développement économique du Genevois français**
- **Mettre en œuvre la stratégie d'Eco-cité française du Grand Genève** : poursuivre la définition des cadres d'intervention et d'organisation des outils de développement économique
- **Animer la mise en réseau des acteurs économiques au sein du Genevois français et poursuivre le déploiement de la stratégie économique du Genevois français**
- **Piloter la promotion du Genevois français et développer le marketing territorial**
- **Mettre en œuvre les outils nécessaires** tant dans le domaine de la connaissance du territoire, de la veille territoriale, que du pilotage du développement :
 - Référentiels communs et aide au pilotage de la démarche de convergence des planifications : schéma d'accueil, coordination de l'aménagement commercial, tourisme...
 - Coordination des dispositifs et des acteurs de l'emploi/formation
 - InterSCOT
- **Soutien aux maîtrises d'ouvrage dans le cadre des grands projets économiques des territoires (mise en perspective, insertion dans la stratégie économique du Genevois français)**
- Assurer la cohérence des politiques de développement économique et d'emploi/formation (rapports aux 3 CTEF)
- Accompagner l'adaptation climatique des acteurs économiques

Typologie d'opérations

- Animation, ingénierie, assistance maîtrise d'ouvrage
- Etudes, prestations
- Communication, information, sensibilisation

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Poste d'animateur économique généraliste
Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI

Partenaires mobilisés : Canton de Genève, Région Rhône-Alpes, Conseils Généraux, Réseau CREAMIL, Réseau RH, CTEF, services économiques des EPCI, agences économiques, référents de l'emploi/formation

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Positionnement sur l'Eco-cité française du Grand Genève

Critères transversaux

- Prise en compte des démarches transversales portées par l'ARC : InterScot, SCE²T

Budget

Subvention régionale souhaitée : 420 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement :
Animation économique : 40 %
Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage : 40 %

Part Investissement/ Fonctionnement

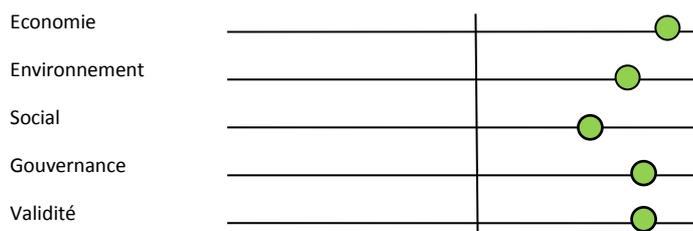
- Fonctionnement : 420 000 € (100%)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

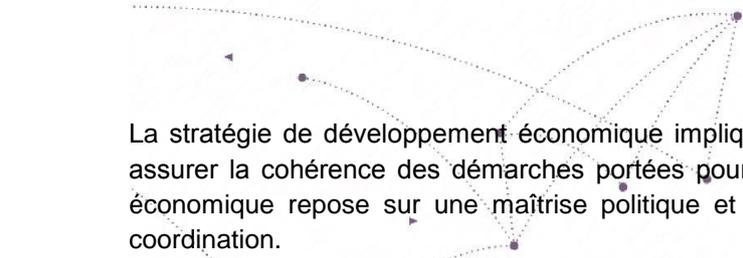
Indicateurs de suivi

- Une stratégie finalisée
- Réalisation d'un schéma d'accueil, de référentiels sectoriels (commerce, tourisme)
- Elaboration de schémas de filières
- Diffusion des bonnes pratiques
- Nombre d'emplois qualifiés
- Répartition des emplois
- Elaboration de points d'étape sur la convergence des outils de planification

Evaluation développement durable



Développement économique



La stratégie de développement économique implique une animation et un pilotage engagé de l'ARC pour assurer la cohérence des démarches portées pour l'ensemble du territoire. L'efficacité du développement économique repose sur une maîtrise politique et technique des différents projets, ainsi que leur bonne coordination.

Environnement

Adaptation aux enjeux climatiques : la démarche d'éco-cité du Genevois français entend s'appuyer sur les atouts du Genevois français au regard des opportunités liées au développement durable repérées dans ses marchés porteurs : éco-bâtiment, santé et bien-être, transports publics et solidarités. La lecture « éco-cité » du développement économique garantit une réelle prise en compte des enjeux climatiques tant en termes de cadrage des politiques de développement que des transcriptions dans les chantiers qui déclineront la stratégie économique du Genevois français.

Solidarité sociale

L'objectif d'un développement partagé de l'activité économique offre de meilleures perspectives à l'ensemble de la population active du territoire. Le pilotage du développement économique s'attachera également aux opportunités de l'économie sociale et solidaire : l'économie est considérée comme le premier vecteur de cohésion sociale du territoire.

Gouvernance

La coordination du développement économique des diverses composantes du Genevois français est un facteur d'intégration territoriale.

Validité-Cohérence

L'établissement de règles partagées et d'une vision commune offrent des gages de stabilité et de pérennité du développement économique.

Observations

Cette action s'inscrit en articulation de l'accompagnement régional GPRA sur le volet ingénierie du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Elle complète le volet transfrontalier en concentrant l'effort sur la partie française et ses partenaires privilégiés.

L'action a vocation à rejaillir sur l'ensemble des actions du CDDRA, le développement d'une stratégie économique trouve des aboutissements sur les autres volets thématiques et fonde la démarche d'éco-cité du Genevois français. Le développement économique est assis sur les efforts consentis dans les volets Urbanisation, Transports, Habitat, et PSADER du CDDRA. Cette action est naturellement ouverte au Chablais, partenaire privilégié du fait de son appartenance partielle au Genevois français : il s'agira de définir les modalités de coopération et d'animation entre le CDDRA du Chablais porté par le SIAC pour les collectivités membres de l'ARC syndicat mixte.

Objectif 2b : Mettre en œuvre l'Eco-Cité

Action 10 : Soutenir les filières emblématiques du Genevois français

Contexte

L'ambition du Genevois français impose d'assurer une visibilité et une crédibilité du territoire sur le périmètre rhônalpin à minima et dans le Grand Genève. A l'appui des enjeux sociétaux du territoire et des interactions établies ou possibles avec Lyon, Grenoble, Genève et Lausanne, le Genevois français a bâti une stratégie de développement économique : l'Eco-cité française du Grand Genève. L'Eco-cité identifie plusieurs marchés porteurs pour lesquels les conditions semblent réunies pour asseoir un développement économique lisible :

- l'éco-construction / habitat durable
- l'industrie
- la santé / bien être
- les transports / la mobilité
- les solidarités (ONG/ESS)
- l'eau
-

Ces marchés pèsent sur les plans global et local et connaissent une véritable dynamique, ils représentent des savoir-faire locaux, l'opportunité de partenariats régionaux et bénéficient d'une impulsion publique forte. Sur la base de projets déjà initiés ou attendus (tels que le Cercle de L'innovation, le CEVA, l'Etoile-Annemasse, le Technocentre de la Vallée de l'Arve, etc.), il s'agit de se doter d'outils (aménagement de zones d'activité, offre de services aux entreprises...) qui permettront le développement de l'économie du genevois français (création d'emplois, création de valeur).

La démarche de l'Eco-cité française du Grand Genève marque une volonté politique locale et régionale d'un développement au-delà de la dépendance à Genève qui capitalise sur les compétences du territoire (mécatronique, entreprises leader et innovantes...). Cette démarche s'inscrit également dans un contexte institutionnel nouveau : naissance du GCLT franco-valdo-genevois, réflexion sur le pôle métropolitain, lancement de grands chantiers type CEVA... sans occulter le phénomène de crise durable.

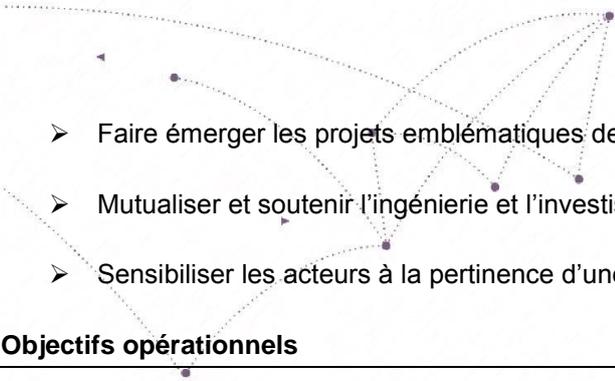
L'Eco-Cité française du Grand Genève propose de construire une nouvelle offre de service au territoire en s'organisant localement pour mieux travailler avec Genève et en développant du projet crédible à la dimension rhônalpine.

Le travail à engager consiste à mettre en cohérence les porteurs de projets pour atteindre une masse critique à l'aide de boîtes à outils adaptées. Cet effort suppose une ingénierie de partenariats publics et privés, un accompagnement des projets en termes de ressources humaines et de financements, et une approche marketing globale.

Cette fiche action renvoie aux travaux menés par l'ARC sur l'Eco-cité française du Grand Genève dont la présentation est annexée à la programmation CDDRA.

Objectifs de l'action :

- Développer une économie endogène sur les marchés porteurs du Genevois français
- Se doter des outils d'animation et de pilotage du développement des marchés identifiés par l'Eco-cité française du Grand Genève

- 
- Faire émerger les projets emblématiques de l'Eco-cité française du Grand Genève
 - Mutualiser et soutenir l'ingénierie et l'investissement des grands projets structurants
 - Sensibiliser les acteurs à la pertinence d'une organisation plus intégrée

Objectifs opérationnels

- **Animer l'essor des filières innovantes (écoconstruction, industrie, mobilité, santé/bien-être, solidarités, eau, industrie)** dans le cadre de l'approche marchés de la stratégie économique du Genevois français **via une ingénierie dédiée, accompagner les études sectorielles, la veille économique et les outils** de connaissance et de gestion ; donner les moyens aux membres du Genevois français d'accéder à des référentiels partagés
- **Soutenir la réalisation des projets prioritaires** issus de la démarche Eco-cité française du Grand Genève
- **Accompagner les investissements et sites supports** (sites, ZAE, pépinières, bâtiments, équipements) qui participent à la déclinaison de la stratégie économique du Genevois français
- Soutenir et coordonner les initiatives de **services aux entreprises et de coopération inter-entreprises**

La déclinaison des objectifs opérationnels par marchés porteurs est détaillée dans la fiche d'attribution annexée à cette présente fiche action.

Typologie d'opérations

- Ingénierie, études, assistance à maîtrise d'ouvrage
- Opérations immobilier collectif, travaux (hors VRD), équipements
- Aménagement de ZAE intercommunales

Dépenses éligibles

En accord préalable avec la Région,

Fonctionnement

Etudes, prestation, ingénierie d'animation
Communication, information, sensibilisation

Investissement

Travaux d'aménagements de ZAE (hors VRD) liés à l'amélioration de la qualité environnementale (paysagement, signalétique interne à la zone...), requalification de friches, opérations d'immobilier collectif d'entreprises (pépinières et ateliers relais, *espaces co-working ?*)

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI, communes, chambres consulaires, partenaires privés (pôles de compétitivité, associations, SEM, ...)



Partenaires mobilisés : Région Rhône-Alpes, CG01, CG74, clubs d'entrepreneurs, ARDI, OSST, TENERDIS, Cluster Eco-énergie... Pour une liste exhaustive des partenaires mobilisés, se référer à la notice explicative Eco-Cité annexé à la présente fiche action.

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Adéquation aux politiques sectorielles régionales
- Projets emblématiques de l'Eco-cité française du Grand Genève
- Projets d'amorçage participant à la mise en œuvre de l'Eco-Cité française du Grand Genève
- Prise en compte de la stratégie territoriale en termes de foncier, d'immobilier et d'accueil d'entreprises
- Animations de filières :
 - prise en compte du Plan PME dans le cadre des animations thématiques par marchés : développement et consolidation des entreprises industrielles
 - mobilisation des aides régionales sur l'aide à l'innovation (gamme IDeclic Potentiel +, IDeclic Stratégie innovation, IDeclic accès au marché)
 - mobilisation des outils RH et notamment Sécurise'RA
 - cohérence avec les politiques régionales en faveur de l'artisanat (cf. Programme Atout 2012-2014)

Le cahier des charges des animations de filière sera soumis à l'approbation préalable de la Région

Critères transversaux

- Adéquation aux démarches globales portées par le Genevois français (aménagement, environnement...)
- Articulation avec la politique régionale sectorielle de droit commun autour des pôles de compétitivité et clusters concernés

Budget

Subvention régionale souhaitée : 2 100 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : de 20 à 40 %
 - animation et ingénierie propre à la mise en œuvre des projets : dégressivité sur 3 ans (40%/30%/20%)
 - ingénierie propre à la mise en œuvre des projets
- Investissement : 30%/50%
 - ZAE : 50% pour les études préalables, 30% pour les travaux d'aménagement liés à l'amélioration de la qualité environnementale (paysagement, signalétique interne à la zone...)

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 250 000 € (12%)
- Investissement : 1 850 000 € (88%)

La ventilation des cofinancements entre les différents secteurs identifiés dans la démarche d'Ecocité française du Grand Genève relèvera des arbitrages qui interviendront concurrentement entre la validation de la feuille de route de l'Eco-cité (dernier trimestre 2013) et les choix du COPIL CDDRA à l'examen des projets.

Compte tenu des réflexions en cours sur le développement de l'économie sociale et solidaire et de la volonté du territoire d'accompagner l'ESS au travers du volet Solidarités identifié dans la stratégie de développement économique du Genevois français, une enveloppe est réservée aux projets issus de l'ESS.

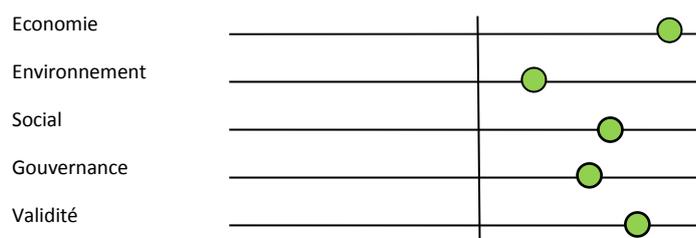
- Solidarités : 250 000 €
 - 200 000 € (investissement)
 - 50 000 € (fonctionnement : AMO, études)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets
- Partenariats engagés entre acteurs sur chaque thématique
- Création d'emplois
- Réalisations innovantes
- Mise en réseau des porteurs de projet

Evaluation développement durable



Développement économique

Les marchés identifiés par la stratégie économique du Genevois français représente des enjeux forts : pour exemple le marché de la mobilité porte des investissements lourds (244 M € pour la partie française du CEVA, 40 M € pour le tram de St Julien, 34,8 M € pour le tram de St Genis, 34,3 M € pour le BHNS de Ferney-Gex). Le suivi et l'appui des projets emblématiques de l'Eco-cité française du Grand Genève offre des garanties de transformation de la démarche en déclinaisons opérationnelles.

Environnement

Adaptation aux enjeux climatiques : toute démarche projet recèle une part d'effort à la lutte contre le réchauffement, mais l'enjeu essentiel de cette fiche action réside dans sa volonté d'inscrire durablement l'adaptation du territoire aux enjeux climatiques sur des marchés en pleine mutation. Les sites supports devront intégrer les logiques d'atténuation climatique.



Solidarité sociale

Les solidarités sont identifiées dans le cadre de cette fiche-action (marché de l'Eco-cité française du Grand Genève) et susceptibles de bénéficier d'un suivi plus important et d'investissements adaptés.

Gouvernance

L'action participe activement à la structuration des filières et des projets et offre la possibilité de partenariats public/privé.

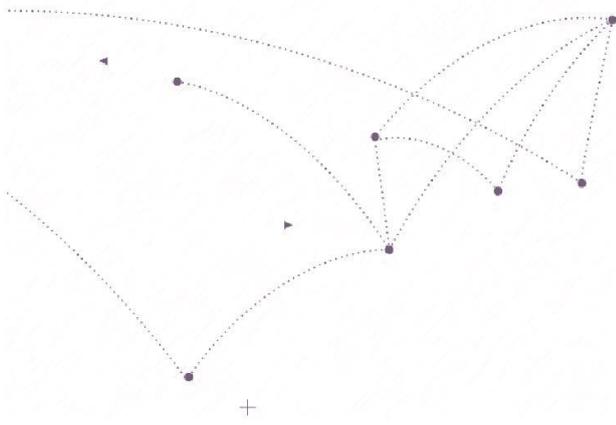
Validité-Cohérence

L'implication et la reconnaissance des acteurs privés donnent des gages de pérennité des démarches projets.

Observations

Cette action est étroitement liée à la mise en œuvre de la stratégie économique d'éco-cité du Genevois français dont le pilotage est accompagné par la fiche action précédente. Elle décline l'animation sur les marchés identifiés et les filières d'avenir. La réflexion sur les projets emblématiques inclut le Chablais dont une partie du territoire est impliquée dans la stratégie économique du Genevois français.

Informations complémentaires : voir note explicative





Objectif 2c : Une économie de proximité structurée

Action 11: Dynamiser l'économie de proximité et le tourisme

Contexte

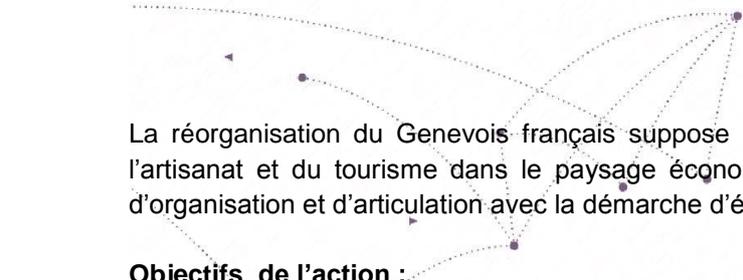
Fondée sur la rencontre de l'artisanat, du commerce, des services, de l'économie sociale et solidaire et des PME/TPE et entreprises agricoles à ancrage local, l'économie de proximité est une composante de l'économie globale. L'économie de proximité se compose de secteurs d'activités créant de la richesse à usage local. Par le caractère non délocalisable de sa production et de ses emplois, l'économie de proximité peut non seulement atténuer les soubresauts de la vie économique, mais aussi développer l'emploi accessible au plus grand nombre, renforcer la cohésion sociale, réduire l'empreinte écologique des activités et développer de meilleures réponses aux besoins des populations. Levier essentiel pour la réindustrialisation et la relocalisation des activités : la présence sur un territoire d'un tissu d'entreprises artisanales, de commerces et de services aux entreprises, mais également de services (marchands et non marchands) pour l'entrepreneur, le salarié et leurs familles, sont des critères déterminants les choix de localisation des entreprises.

Le développement commercial du Genevois français reste très significatif, la réalité transfrontalière favorisant l'essor du commerce avec une population suisse et frontalière au fort pouvoir d'achat qui consomme au gré des phénomènes de change de part et d'autre de la frontière. La croissance démographique accentue naturellement la tendance de l'essor commercial. Ce dynamisme du commerce n'est toutefois pas homogène : si les zones commerciales en périphérie des grandes centralités connaissent un développement important, le commerce de centre-ville reste plus fragile et requiert un soutien de la collectivité pour préserver son attractivité et offrir un service conforme aux attentes suscitées sur le rôle des centralités (densification de l'habitat, pôles d'échanges multimodaux).

Le développement du commerce relève des compétences communales et intercommunales. Cet état de fait a induit des notions de concurrence entre les différentes zones de chalandise et ne permet pas aujourd'hui de connaître les marges de manœuvre du développement commercial. Si les entités membres du Genevois français ont su développer des Documents d'Aménagement Commercial (DAC), aucune articulation de ces différents outils n'existe aujourd'hui. Le développement équilibré du commerce et de l'artisanat sur le périmètre du Genevois français requiert une approche globale aux fins d'une organisation territoriale plus durable.

D'autre part, l'étude de la Région Rhône-Alpes de 2013 sur la structure des moteurs du développement des territoires rhônalpins montre une nette surreprésentation des transferts sociaux dans la richesse captée par le CDDRA du Genevois français révélant un modèle de développement social du territoire. Les poids des revenus de l'économie productive, résidentielle et publique, sont au-dessous de la moyenne régionale. D'autre part, si le territoire du Genevois français se distingue par des populations aisées nettement plus riches qu'en moyenne régionale, le territoire cumule malgré tout un potentiel de captation de revenus le plus faible de Rhône-Alpes et un taux en emplois de proximité largement inférieur à la moyenne régionale qui pèsent sur la dynamique de développement local.

Le tourisme est bien ancré sur un territoire aux nombreux atouts mais les concurrences infra territoriales et la proximité de territoires touristiques emblématiques (Annecy et Aravis, Pays du Mont Blanc, la Genève internationale) ont freiné les tentatives d'organisation et de promotion du tourisme. Le tourisme du Genevois français, hors quelques infrastructures hôtelières de luxe, s'inscrit aujourd'hui dans une économie résidentielle tournée vers une clientèle de proximité, essentiellement par manque de visibilité.



La réorganisation du Genevois français suppose une nouvelle réflexion sur l'insertion du commerce, de l'artisanat et du tourisme dans le paysage économique et le traitement de ces secteurs sous un angle d'organisation et d'articulation avec la démarche d'éco-cité.

Objectifs de l'action :

Les objectifs visent une meilleure articulation des approches politiques et sectorielles au service de l'économie de proximité ainsi qu'une meilleure qualité de l'économie de proximité :

- Décliner les stratégies découlant de l'action 1.1 en termes d'économie de proximité,
- Accompagner l'organisation urbaine et le rôle des centralités en termes de commerce et d'artisanat : il s'agit de privilégier les centralités majeures autour des gares, haltes et le développement de quartiers denses/centres villes (habitat, activités tertiaires et commerciales).
- Engager une démarche de mise en valeur des atouts touristiques du Genevois français et appuyer les projets qualitatifs participant aux objectifs de la stratégie économique;

Objectifs opérationnels

- En lien avec la démarche éco-cité, et notamment son volet ESS, **élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan d'actions pour le développement de l'économie de proximité** en s'appuyant notamment sur une démarche de coopération multipartenariale et thématique, sur l'approche par **les moteurs du développement d'un territoire (économie productive, économie résidentielle, économie publique et économie sociale) et sur une analyse plus fine par bassin de vie ;**
- **A partir des schémas d'aménagement commercial : accompagner l'essor commercial des centralités ;**
- Soutenir les démarches de requalification des zones artisanales et accompagner les sites supports de la dynamique d'économie de proximité ;
- **Engager la réflexion sur le rôle et les mutations du tourisme, accompagner la mise en valeur d'atouts touristiques structurants pour leur environnement ;**
- **Porter des projets exemplaires susceptibles d'impulser des nouveaux modes de gestion plus respectueux de l'environnement sur l'ensemble du périmètre CDDRA (valeur pédagogique)**

Typologie d'opérations

- Soutien aux actions de formation-action (Ex : IMPL « Agir en faveur de son économie de proximité ») ;
- Soutien à l'ingénierie en faveur du commerce et de l'artisanat, élaboration de stratégies territoriales de développement d'une économie de proximité adaptée au Genevois français ;
- Etudes, assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- (Re)qualification de ZA (cohérence avec la sobriété foncière)

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Etudes et prospectives, prestations, formation-action IMPL

Investissement

Aménagements paysagers, travaux, bâtiments, équipements

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC, EPCI, communes, chambres consulaires

Partenaires mobilisés : Etat, Région Rhône-Alpes, Conseils Généraux, CCI, CMA, CAUE, CRESS, Chambres d'agriculture, ARADEL, Plate-Forme régionale développement rural Rhône-Alpes

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Une déclinaison opérationnelle de cette fiche action devra être réalisée au préalable
- Adéquation aux politiques régionales en lien avec l'économie de proximité et notamment le programme Atout (soutien à l'artisanat)
- Centralités en lien avec les transports collectifs

Critères transversaux

- De manière générale, les actions innovantes et les actions de portée CDDRA seront privilégiées. une action innovante et peut être considérée comme représentant une nouveauté et une valeur ajoutée par rapport au contexte local et ayant suffisamment d'intérêt pour être transférable sur d'autres territoires.

Budget

Subvention régionale souhaitée : 500 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : de 30 à 50 % selon la transversalité des projets*
 - projet à l'échelle du Genevois français : 50 %
 - projet à l'échelle de plusieurs intercommunalités : 40 %
 - projet intercommunal : 30 %
- Investissement : 30 %

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 250 000 € (50%)
- Investissement : 250 000 € (50%)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Adéquation aux enjeux de qualité urbaine, de mobilité et d'insertion paysagère,
- Démarche et valeur pédagogique des projets
- Participation à l'adaptation climatique du territoire

Evaluation développement durable



Développement économique

Caractère non délocalisable de sa production et de ses emplois, l'économie de proximité développe l'emploi accessible au plus grand nombre. Levier essentiel pour la réindustrialisation et la relocalisation des activités : la présence sur un territoire d'un tissu d'entreprises artisanales, de commerces et de services aux entreprises, mais également de services (marchands et non marchands) pour l'entrepreneur, le salarié et leurs familles, sont des critères déterminants les choix de localisation des entreprises.

Environnement

Adaptation aux enjeux climatiques : l'économie de proximité réduit l'empreinte écologique des activités. Les projets portés dans le cadre de cette fiche action devront porter attention aux enjeux climatiques. Une attention particulière sera portée à l'adéquation de la conduite des projets (prise en compte des enjeux climatiques, concertation) et aux modes de réalisation des ouvrages.

Solidarité sociale

L'économie de proximité centrée sur le tissu économique local contribue à renforcer la cohésion sociale.

Gouvernance

Une approche coordonnée du développement de l'économie de proximité participe au renforcement de la gouvernance et limite les effets de concurrence entre territoires.

Validité-Cohérence

Le développement de l'économie de proximité offre une pérennité du développement économique et de l'emploi induit.

Observations

Cette action s'inscrit dans la traduction opérationnelle des orientations définies par l'ingénierie dédiée à l'action 1.1 sur la convergence des planifications d'aménagement du territoire sous l'égide de l'ARC. Cette action trouve des échos dans les volets Mobilité, Environnement, Economie et Culture du CDDRA : l'aménagement commercial reste fortement corrélé à la compréhension des espaces publics eux-mêmes liés aux notions de réseau de transports publics, d'insertion paysagère et à la diffusion culturelle.

Contexte

La réalité du territoire de l'ARC impose de travailler ensemble à la résolution des problématiques de ressources humaines à l'échelle du Genevois français. Plusieurs constats émanent des entreprises du Genevois français : **fuite des compétences vers la Suisse, bas niveau de qualification**, paupérisation des salariés et des demandeurs d'emploi, pratique des ressources humaines peu maîtrisées dans les TPE. Un travail commun sur ces thématiques est indispensable au vu du périmètre de territoire pertinent en termes de bassin de vie et des problématiques communes à l'ensemble des composantes du territoire. Cette réflexion peut également être élargie aux questions de **mobilité** et de **logement** des salariés qui entravent les réponses aux besoins de recrutement des entreprises.

Ces constats des problématiques existantes sont aussi liés à des secteurs ou des filières :

- des besoins de mutations dans le secteur industriel qui induisent des préoccupations RH nouvelles ;
- des déséquilibres dans le secteur du commerce et de la vente qui aggravent la précarité des salariés ;
- des besoins émergents mal identifiés de métiers et de professionnalisation dans les secteurs innovants (biotech, cleantech, écoconstruction...) ;
- secteur sanitaire et social : une grande diversité des organisations, des emplois précaires et des bas niveaux de qualification, couplée au déficit important de personnel qualifié et diplômé, perturbe la réponse des besoins des usagers locaux.

Toutes ces préoccupations ont donné lieu à des travaux dans les composantes territoriales CDDRA ou CTEF (cf. travaux menés sur des approches sectorielles et géographiques). L'enjeu de l'ARC est d'envisager les RH de façon plus globale et en cohérence avec les besoins des entreprises et les enjeux du Genevois français (insertion de la problématique RH dans la stratégie économique du Genevois français). Cette démarche doit être menée tout en renforçant le lien aux entreprises et l'attention donnée à la dimension RH (racines du problème RH) dans une conception large dégagée des contraintes liées aux outils existants.

Objectifs de l'action :

Il s'agit de mieux articuler les besoins de compétences des entreprises avec la construction des parcours professionnels des publics résidant dans le territoire. L'ambition est de rendre visible aux entreprises, aux partenaires et au public une approche collective des RH dans l'ARC (véritable politique RH), vecteur d'identification et de visibilité du Genevois français.

- Entreprises : comprendre les causes racines des problèmes RH et pouvoir y répondre ;
- Public : accès aux moyens d'emploi, de formation, de sécurisation des parcours et de mobilité/logement ;
- Partenaires : offrir une vision globale et non pas une vision de dispositifs morcelés.

C'est par des réponses transversales et collectives d'une part, spécifiques et locales d'autre part que pourra se construire concrètement une politique des ressources humaines des territoires de l'ARC à même d'accompagner les mutations économiques du Genevois français.

La construction de ces réponses collectives et leur complémentarité avec les spécificités locales participe également à la structuration du territoire dans la dimension RH de son développement économique.

Objectifs opérationnels

L'action s'inscrit d'abord sous une orientation commune. Les spécificités locales et leurs réponses restent traitées en articulation avec les orientations collectives. (Renvoi au programme d'action annexé à la fiche action)

- **Gouvernance (Groupe de travail RH Territorial)** : la conduite de la stratégie RH s'appuie sur la coopération des acteurs RH du Genevois français et l'intégration des réflexions dans le cadre de la stratégie économique du Genevois français, mais aussi le cadrage et la définition des actions collectives ainsi que l'entretien de passerelles entre les différentes actions sectorielles ;
- **Démarche territoriale de fidélisation des salariés dans les entreprises du Genevois français**
- **Actions spécifiques locales** : animation locale sur les RH, prospection/appui/accompagnement de l'Emploi/RH, mise en œuvre des dispositifs outils RH Etat et Région (mise en œuvre des dispositifs SECURISE'RA), projets spécifiques (exemple : compétences clés, travailleurs handicapés), actions individuelles et collectives autour des sujets RH comme l'intégration et la fidélisation

Ces objectifs opérationnels contribuent à l'animation d'une dynamique RH territoriale en lien avec l'animation économique CDDRA et l'animation CTEF.

Typologie d'opérations

- Animation RH territoriale, ingénierie de mise en œuvre des objectifs opérationnels
- Opérations de communication, évènementiels

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Animation, ingénierie, études
Evènementiels

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC, CRTH, EPCI (MEEF), MDE Bonneville, Alpege

Partenaires mobilisés : réseaux des 4 CTEF recoupant les périmètres SECURISE'RA du Genevois français, EPCI, CMA, CCI

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Adéquation au programme d'action annexé à la présente fiche action : mise en cohérence des actions
- Prise en compte des politiques régionales (Plan PME, mobilisation des aides régionales à l'innovation -gamme Ideclic-) par les prescripteurs des outils RH

Critères transversaux

- Prise en compte des démarches transversales du genevois en matière de stratégie économique (Eco-cité française du Grand Genève)

Budget

Subvention régionale souhaitée : 340 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : de 40 à 50 % selon la transversalité des projets*
 - projet à l'échelle du Genevois français : 50 %
 - projet à l'échelle des périmètres classiques SECURISE'RA : 40 %
 - l'accompagnement de la dépense d'animation est plafonné à 40%

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 340 000 € (100 %)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

Un bilan annuel sous le couvert de l'animation économique du CDDRA permettra de mesurer les résultats des actions collectives en complément des bilans d'activités classiques des interlocuteurs RH locaux. Au-delà des résultats quantitatifs, une évaluation qualitative devra être proposée dans le cadre du COPIL conjoint CDDRA/CTEF exigé par le cadrage régional.

Evaluation développement durable



Développement économique

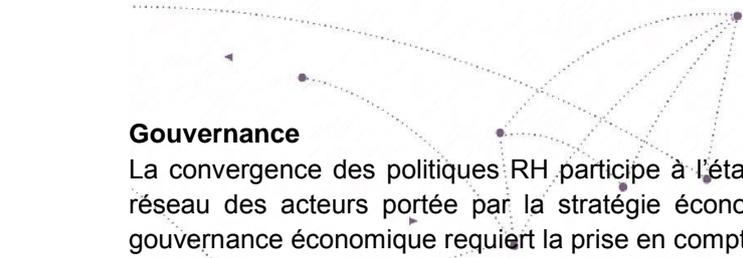
La composante RH participe à la mise en œuvre de la stratégie économique du Genevois français.

Environnement

Adéquation aux enjeux climat-énergie : la convergence des politiques RH dans le cadre de l'éco-cité du Genevois français participe de façon indirecte à la réponse globale aux enjeux climat-énergie du territoire (notamment via une approche marchés de développement durable).

Solidarité sociale

L'appui aux politiques RH du Genevois français offre une sécurisation des parcours professionnels des salariés et des possibilités de qualification aux bénéficiaires des dispositifs SECURISE'RA.



Gouvernance

La convergence des politiques RH participe à l'établissement de pratiques partagées et rejoint la mise en réseau des acteurs portée par la stratégie économique du Genevois français. La mise en place d'une gouvernance économique requiert la prise en compte et l'articulation des dispositifs RH.

Validité-Cohérence

La cohésion des acteurs de l'emploi/formation et l'établissement de passerelles entre les structures en charge des problématiques RH posent les bases d'une organisation pérenne plus efficiente dans les réponses apportées aux besoins exprimés par les entreprises et les salariés du Genevois français.

Observations

- La coopération avec le Chablais demeure une cible à terme. Outre les rapprochements naturels avec les dispositifs CTEF, leurs stratégies et leurs partenariats (dont les partenaires sociaux et les partenaires des services déconcentrés de l'Etat) les actions RH et leurs évolutions sont menées en bonne articulation avec la réflexion développée par le territoire sur sa stratégie globale de développement économique et ses orientations en termes d'organisation et de structuration des outils économiques du Genevois français.
- Une attention particulière sera apportée aux apports de ces actions au cadre transfrontalier, ainsi qu'à leur complémentarité avec des dispositifs type Cité des Métiers, formations du secteur sanitaire et social (ex : IFSI) ou toute autre initiative engagée dans le domaine RH pour répondre aux problématiques du bassin de vie transfrontalier.

Informations complémentaires : voir note explicative

Contexte

Le Genevois français bénéficie d'une réelle culture industrielle et entrepreneuriale qu'il convient de soutenir dans le respect des axes de la stratégie économique définie par le territoire. L'expérience du territoire est aujourd'hui riche des travaux de plusieurs Plateformes d'Initiative Locale (PFIL) qui doivent appréhender de nouveaux modes de fonctionnement autour d'actions transversales. Une convergence des méthodologies, des objectifs et des modes de gestion sont envisagées au terme d'un travail de cohérence à l'image des travaux réalisés sur la thématique RH (dispositifs Securise'ra).

Le Genevois français se caractérise par une prépondérance de l'économie « présente », en lien avec la situation frontalière, un secteur des services (61% des créations en 2010 et un stock en hausse de 62% en 10 ans), un secteur de la construction (14% des créations en 2010 et un stock en hausse de 50% en 10 ans), une dégradation continue du secteur de l'industrie avec une évolution du stock fortement négative sur les 10 dernières années (-11%) et une dynamique d'installation insuffisante (nombre et taux de création) qui pénalise la résistance de ce tissu. Le Genevois français est un territoire complexe de par son étendue géographique, ses multiples polarités économiques et sa présence sur 2 départements. Néanmoins il reste un territoire qui bénéficie d'une offre d'appui à la création relativement complète (tous besoins et tous publics) du fait du nombre important d'opérateurs qui interviennent. A noter un nombre assez conséquents d'opérateurs à fort ancrage local et qui ont depuis plusieurs années su organiser autour d'eux des démarches partenariales fortes.

La démarche CREAMIL est aujourd'hui engagée sur le Genevois français : elle vise la structuration du réseau des acteurs de la création/reprise autour d'un outil web dynamique et collaboratif. Le candidat créateur/repreneur est ainsi orienté vers les interlocuteurs les plus pertinents au regard de la nature et de l'avancement de son projet.

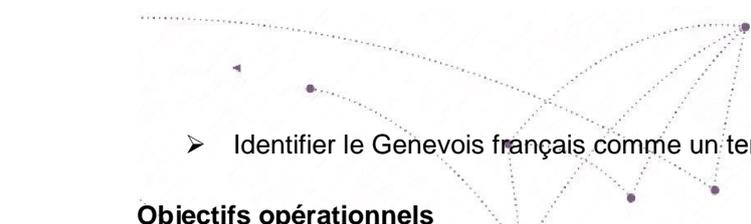
Le plan d'action CREAMIL s'oriente aujourd'hui vers :

1. la gouvernance et règles de vie du réseau territorial Créafil
2. l'identification et choix des Portes d'Entrée du réseau
3. la connaissance commune de l'offre des opérateurs
4. la mise en réseau des créateurs et jeunes entreprises du territoire
5. l'accompagnement des projets à potentiel et projets innovants
6. l'accompagnement des projets frontaliers

Les portes d'entrée et les rôles des acteurs du territoire sont aujourd'hui définis et la mise en œuvre du réseau CREAMIL du Genevois français est attendue au cours du 2nd semestre 2013.

Objectifs de l'action :

- Pérennisation des nouvelles entreprises du Genevois français
- Encourager la création et la reprise d'entreprise comme facteur de développement endogène du territoire.
- Accroître la visibilité du réseau partenaire de la création à l'échelle du territoire
- Sensibiliser davantage les entrepreneurs sur les aides et dispositifs d'accompagnement disponibles sur le territoire.

- 
- Identifier le Genevois français comme un territoire d'entrepreneuriat.

Objectifs opérationnels

- Accompagnement des créateurs et repreneurs d'activités sur les fonctions financement et suivi post-crédation : postes d'animateurs PFIL
- Mise en œuvre du plan d'action CREAMIL dans ses actions structurantes, et actions visant l'amélioration et la complétude d'une offre adaptée au territoire (accompagnements des projets à potentiel, des projets transfrontaliers, mise en réseau des créateurs et jeunes entrepreneurs) dans une logique de coordination et d'échange de bonnes pratiques entre les différents réseaux et initiatives existantes.

Typologie d'opérations

- Animation du réseau PFIL, événementiels sur la création/reprise,
- Animation de la démarche CREAMIL, soutien aux actions issues du plan d'actions CREAMIL

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Postes d'animation de la PFIL du Genevois français

Ingénierie, assistance à maîtrise d'ouvrage, honoraires (dimension de structuration : accompagnement juridique)

Communication, événementiels

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC, PFIL du Genevois français associations, chambres consulaires

Partenaires mobilisés : Rhône-Alpes Initiative, CCI, CMA, EPCI, agences de développement économique, banques, experts comptables, entreprises du Genevois français

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- **Accord de la Région Rhône-Alpes sur l'organisation de l'action de la création/reprise d'entreprise sur le périmètre du Genevois français**
- Réponse au cadre d'intervention défini par la Région Rhône-Alpes (Rhône-Alpes Initiative) en matière de création/reprise d'entreprise.

Critères transversaux

- Concours à la mise en œuvre de la stratégie de développement économique du Genevois français.
- Respect de la charte CRAIRA

Budget

Subvention régionale souhaitée : 440 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : 40 %

Part Investissement/ Fonctionnement

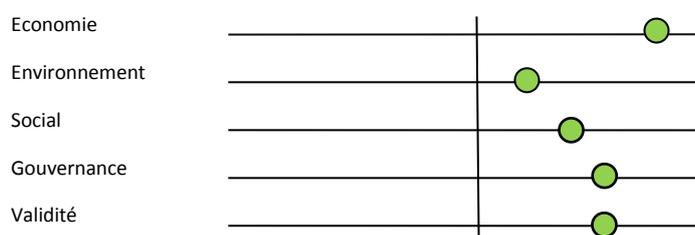
- Fonctionnement : 440 000 € (100%)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Nombre de dossiers création/reprise d'entreprises
- Dossiers liés à l'innovation
- Mobilisation des partenaires privés
- Nouvelle organisation du service de création/reprise

Evaluation développement durable



Développement économique

La création/reprise d'entreprise est une composante essentielle du développement économique du territoire.

Environnement

Adaptation aux enjeux climatiques : il appartiendra aux PFIL, sous le pilotage de l'animation économique CDDRA, de répondre aux enjeux de l'éco-cité par une attention particulière apportée aux dossiers relevant des axes privilégiés par la stratégie économique du Genevois français.

Solidarité sociale

Les services de création/reprise d'entreprise s'adressent à tous les publics et soutiennent beaucoup de particuliers engagés dans des projets de services de proximité.

Gouvernance

La mise en réseau et l'organisation de la création/reprise d'entreprise participe à la mise en place d'une gouvernance économique efficace et visible par les partenaires.

Validité-Cohérence

La cohésion des outils et des politiques de création/reprise d'entreprise offre une meilleure garantie de pérennité et de qualité des prestations, et donc à terme un meilleur taux de succès des entreprises accompagnées par le dispositif PFIL.



Observations

Cette action est étroitement liée à l'action 1.1 sur la convergence des cadres d'action en termes de développement économique. Les actions prendront en compte les possibilités de mutualisation ou d'interconnexion avec les réseaux voisins du Genevois français. Une approche décloisonnée avec les opérations d'urbanisation, de promotion d'un habitat qualitatif et de mise en valeur/préservation de l'environnement est également souhaitable afin que les opérations éligibles à cette fiche action participent pleinement au concept d'éco-cité du Genevois français.

La mise en réseau associera les périmètres CDDRA du Chablais, du Faucigny, des Usses et des Bornes dans la mesure où certaines PFIL interviennent au-delà du périmètre du Genevois français. Le Chablais sera naturellement associé, sa PFIL intervenant sur la partie chablaisienne du Genevois français (au sens du périmètre de l'ARC syndicat mixte).

La mobilisation des cofinancements repérés dans le cadre de cette fiche action sera conditionnée à l'accord entre Genevois français et Région Rhône-Alpes sur l'organisation du service de création/reprise d'entreprise sur le périmètre du Genevois français.

Contexte

Les enjeux d'agglomération en termes de formation et d'adéquation des ressources humaines aux besoins du territoire supposent une organisation physique de l'accueil des entreprises et des citoyens. Il s'agit de proposer aux habitants du territoire une offre lisible, coordonnée et répondant aux besoins locaux en matière d'emploi-formation, de manière à leur donner les moyens de construire de manière autonome leur projet professionnel.

Le projet de Cité des Métiers se décline d'ores et déjà par un partenariat transfrontalier et l'existence de plusieurs points sur le Genevois français. Le soutien régional vis-à-vis de la cité des métiers s'est également matérialisé par la mise en place de points d'accueil et d'information généraliste dans le cadre du Service Public Régional de la Formation (SPRF) sur 8 sites expérimentaux en Rhône-Alpes. Le site d'Annemasse a servi d'expérimentation dans la labellisation Cité des Métiers, son offre rejoignant le cahier des charges. La Région a aussi financé le site informatique lié à la Cité des Métiers, centre associé Annemasse « la Cité en ligne ».

La mise en œuvre du déploiement de la Cité des Métiers sur le Genevois français permet une mise en réseau des acteurs et une accessibilité optimisée des usagers aux prestations offertes par le réseau de Cités des Métiers.

Les thèmes traités dans le cadre de la Cité des métiers sont les suivants :

- Changer sa vie professionnelle, évoluer, valider ses acquis
- Créer son activité
- Trouver une formation
- Trouver un emploi
- Choisir son orientation

La Cité des Métiers d'Annemasse a bénéficié d'un soutien régional dans la phase de conception et d'installation (site internet et site physique inauguré le 8 avril 2013). Il s'agit aujourd'hui d'accompagner le déploiement de cet outil sur le reste du territoire : si le site d'Annemasse est identifié dans le cadre d'action CFAC, la présente fiche-action cible les sites relais susceptibles de participer au maillage du territoire. La mise en réseau accompagne ainsi le déploiement de l'Accueil Info Généraliste en lien avec le label Cité des Métiers du Grand Genève et en concertation avec les instances décisionnelles des CTEF et CRFG.

Objectifs de l'action :

Dans le cadre de la Cité des Métiers/Accueil Information Généraliste SPRF

- Structurer un réseau physique des acteurs de l'emploi/formation en s'adossant à l'initiative Cité des Métiers/Accueil Information Généraliste SPRF
- Coordonner les actions menées sur le territoire par les professionnels de l'emploi-formation en cohérence avec les enjeux locaux, à l'échelle du Genevois français et de l'agglomération transfrontalière, de manière à :
 - Harmoniser les pratiques d'accueil-information-orientation,
 - Contribuer à la professionnalisation des acteurs,

- 
- Mutualiser les moyens existants,
 - Améliorer les conditions d'accueil du public
 - Développer une offre de service complémentaire des deux côtés de la frontière.

Objectifs opérationnels

- Soutien au déploiement de la Cité des Métiers en déclinaison d'un plan d'action élaboré avec la Région Rhône-Alpes
- Mise en place d'un réseau physique territorial de la Cité des Métiers (centres associés ou points relais)
- Ingénierie de mise en réseau des sites

Typologie d'opérations

- Animation et ingénierie de mise en réseau
- Travaux, équipements

Dépenses éligibles

Fonctionnement

Animation, études, prestations

Investissement

Travaux, équipements

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI, associations

Partenaires mobilisés : Région Rhône-Alpes, Etat, Canton de Genève, SIAC, CG74, CG01, le réseau des acteurs RH du Genevois français (adossé aux dispositifs SECURISE'RA), les instances Emploi Formation décisionnelles sur les secteurs géographique CTEF Genevois, CTEF Faucigny, CTEF Chablais, CTEF Pays de Gex/Pays Bellegardien/Haut-Bugey, le CRFG avec son groupe formation rattaché à la commission économie/emploi/formation.

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Réponse au cahier des charges du label Cité des Métiers
- Inscription dans une organisation de la Cité des Métiers sur le Genevois français
- Un nombre limité de sites accompagnés par le CDDRA (2 à 3 sites) et un accord préalable de la Région Rhône-Alpes sur les sites éligibles
- Mise en réseau des acteurs de l'emploi/formation

Critères transversaux

- Adéquation aux politiques régionales sectorielles

Budget

Subvention régionale souhaitée : 150 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : 40 %
- Investissement : 30 %

L'accompagnement de l'animation s'inscrit dans le cadre d'un démarrage de la prestation et est limité à deux ans sur une dégressivité du cofinancement (40% la 1^{ère} année, 30% la 2^{nde} année). L'animation portera sur l'ingénierie de mise en réseau (les fonctions d'accueil sont écartées de l'accompagnement CDDRA).

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 50 000 € (33%)
- Investissement : 100 000 € (67%)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Nombre d'usagers accueillis
- Nombre de points relais de la Cité des Métiers et maillage territorial

Evaluation développement durable



Développement économique

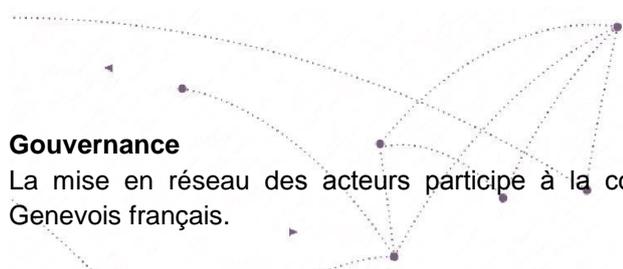
L'emploi/formation bénéficie ici d'un nouvel outil capable de mailler le territoire et d'optimiser le service rendu aux usagers, via une mise en réseau des acteurs qui participe à l'efficacité de l'action publique en matière de création d'emploi.

Environnement

Adaptation aux enjeux climatiques : la maille territoriale du service projeté permet de diminuer et d'optimiser les déplacements des citoyens.

Solidarité sociale

L'emploi/formation est au cœur de l'équilibre social du territoire : le déploiement d'un nouveau service à la maille territoriale de proximité facilite l'accès des usagers à une porte d'entrée adaptée à l'ensemble des besoins des citoyens en recherche d'emploi ou de formation.



Gouvernance

La mise en réseau des acteurs participe à la construction d'une véritable gouvernance à l'échelle du Genevois français.

Validité-Cohérence

La région Rhône-Alpes, après avoir soutenu la création de l'outil Cité des Métiers, accompagne le déploiement et l'appropriation d'un service performant offert aux usagers du Genevois français. La mise en réseau et l'intégration de pratiques partagées permet à la démarche de poser des bases solides et pérennes du service local de l'emploi/formation.

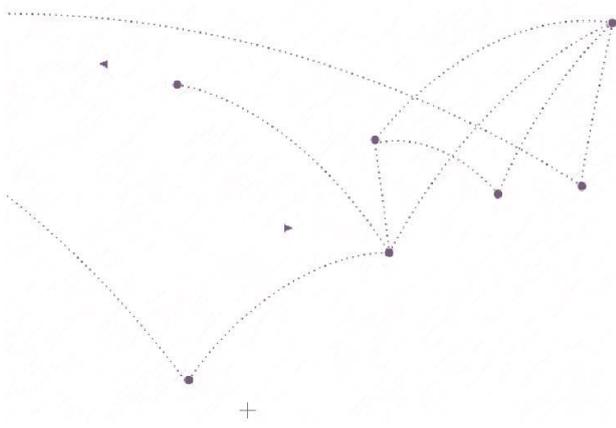
Observations

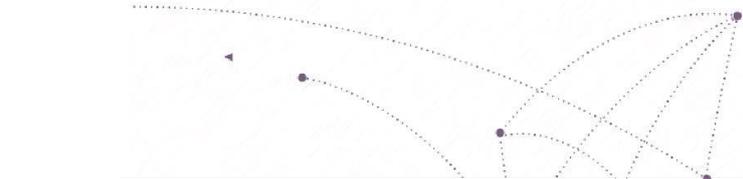
Cette action est étroitement liée aux actions 8.1 et 8.2 sur l'accompagnement des ressources humaines du territoire. Des interactions sont envisagées avec la stratégie de développement économique du Genevois français.

La réflexion sur l'emploi/formation prend en compte les développements du Projet d'agglomération sur cette thématique, le partenariat entre Genevois français et Canton de Genève étant déjà formalisé dans le cadre de la Cité des Métiers de Genève associée à la Cité des Métiers d'Annemasse.

Axe n°3 : Culture







Objectif 3a :
Garantir la solidarité et l'accès pour tous aux services

Action 15 : Mise en réseau des acteurs culturels

Contexte

Le contexte culturel local, reconnu comme dynamique, se doit de renforcer et développer son offre de services, sans qu'il soit pour autant nécessaire de créer de nouveaux grands équipements. C'est plutôt par la mise en réseau de l'offre existante qu'il est possible de lisser et d'améliorer la disparité de l'offre de services aux usagers.

Le travail en réseau s'est mis en place sur certaines thématiques : spectacle vivant, bibliothèques, de manière plus ou moins poussée mais il reste à développer, à amplifier. Ceci devrait avoir pour conséquence de renforcer les équipements existants.

Sur ce territoire qui connaît une nouvelle configuration géographique, la mise en réseau des acteurs du milieu culturel a semblé propice à une redynamisation de l'activité culturelle, notamment par la création, l'innovation. Cette mise en réseau peut également concerner des « acteurs locaux » tels que les publics jeunes, le corps enseignant, etc. afin de faciliter l'accès à la culture pour tous publics.

Enfin, la valorisation de la diversité culturelle des identités locales participe à la cohésion sociale de ce territoire qui connaît des évolutions démographiques extrêmement rapides. Les initiatives visant à valoriser les identités du territoire, par une approche culturelle et artistique, semblent apporter une réponse à leur reconnaissance et au mieux-vivre ensemble.

Le Genevois français, par sa position géographique, connaît une influence culturelle forte de Genève. La croissance de l'aire transfrontalière impose de nouvelles formes de coopération entre Genève et le Genevois français. La perspective d'une mise en réseau entre acteurs franco-suisse constitue un enjeu de coopération et d'enrichissement du Grand Genève.

Objectifs de l'action

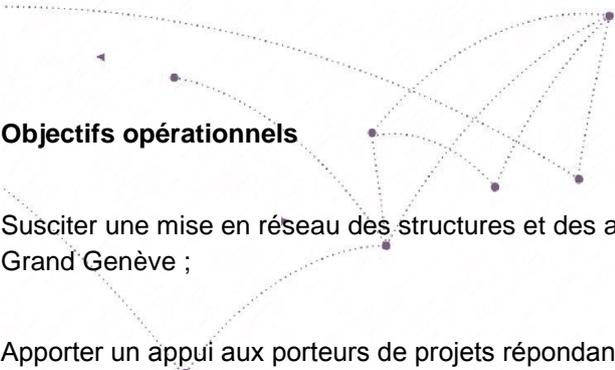
Favoriser une dynamique culturelle sur l'ensemble du territoire par la mise en réseau des équipements, des acteurs culturels du territoire, et le soutien aux projets innovants ;

Démocratiser l'accès à la culture par un soutien à la création et un encouragement aux pratiques culturelles de tous, tout particulièrement des publics jeunes et groupes intergénérationnels ;

Consolider les actions autour du livre, outil culturel indispensable pour un accès plus élargi à la culture, à travers la mise en réseau des bibliothèques et les festivals autour du livre ;

Accorder une priorité aux festivals porteurs d'un projet culturel ;

Privilégier les cultures urbaines et émergentes en lien avec les projets d'aménagement du territoire afin de prendre en compte les formes nouvelles d'expression artistique.



Objectifs opérationnels

Susciter une mise en réseau des structures et des acteurs locaux tant sur le Genevois français que sur le Grand Genève ;

Apporter un appui aux porteurs de projets répondant à des critères d'innovation, de création ;

+

Favoriser la structuration territoriale, la mutualisation des compétences et des moyens ;

Développer des services de bibliothèques encore mieux adaptés à la demande des publics.

Il s'agira, à travers un appel à projets « MISE EN RESEAU DES ACTEURS CULTURELS », de soutenir des projets satisfaisant aux critères premiers d'être collectifs et structurants sur le territoire du Genevois français.

L'ARC organise un appel à projets « Mise en réseau des acteurs culturels », afin de soutenir les porteurs de projets souhaitant mettre en œuvre, dans le Genevois français, des initiatives originales, porteuses d'ouverture, de partenariats promouvant la culture. L'ambition sera également de favoriser les échanges d'expériences, la mutualisation, la circulation des publics, la créativité des artistes et la valorisation des ressources culturelles du territoire avec des collaborations entre partenaires locaux.

L'appel à projets décrit les trois axes culturels retenus :

AXE 1 Mise en réseau des festivals et des structures culturelles,

AXE 2 Mise en réseau des actions liées aux livres et mise en réseau des bibliothèques,

2-1 Mise en réseau d'actions liées au livre

2-2 Mise en réseau des bibliothèques et médiathèques

AXE 3 Diversité culturelle.

3-1 Par les arts et le patrimoine

3-2 Autour des jeunes, des groupes intergénérationnels, des « cultures urbaines » et émergentes

L'appel à projets fixe tous les critères généraux et spécifiques à chaque axe et sous-axe. Son règlement précisant le descriptif de la démarche, son cadre et ses critères, est annexé à la présente fiche.

La forme de l'appel à projets a été retenue pour plusieurs raisons :

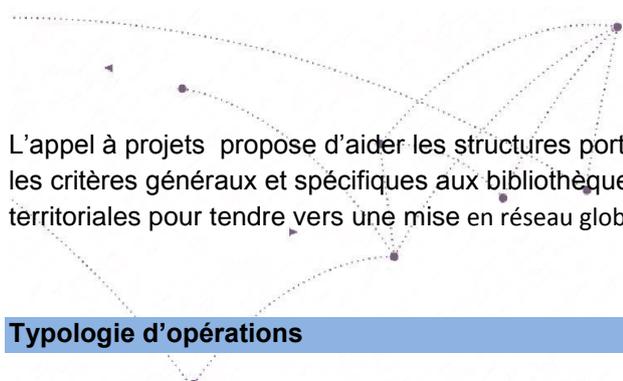
Le dynamisme qu'il peut générer auprès des acteurs culturels,

La créativité attendue,

La souplesse proposée aux acteurs locaux.

Pour ce qui concerne les bibliothèques :

Après de nombreux entretiens et réunions, le constat de multiples formes de réseaux a été dressé. Les difficultés d'une mise en réseau informatique entre les bibliothèques, d'une uniformisation des services à la population, ont fait privilégier le choix d'un appui à la mise en réseau sur projet. Compte tenu de l'étendue du territoire et de la diversité des acteurs en présence, il s'agit de tendre vers une organisation plus structurée.



L'appel à projets propose d'aider les structures porteuses d'un projet de mise en réseau, qui s'inscrit dans les critères généraux et spécifiques aux bibliothèques. Il est préconisé de s'appuyer sur les initiatives territoriales pour tendre vers une mise en réseau globale. La cohérence informatique sera recherchée.

Typologie d'opérations

Fonctionnement

- Projets sélectionnés lauréats de l'appel à projets
- Projets de mise en réseau des équipements et des acteurs
- Opérations de numérisation et de valorisation de certains fonds spécifiques (ex : Fonds Guichonnet)

Investissement

- Opérations d'investissement retenues dans le cadre de l'appel à projets
- Rénovation et/ou valorisation d'un patrimoine bâti, emblématique, porteur d'identité du territoire

Dépenses éligibles

Fonctionnement

- Venue d'artistes, d'auteurs : cachets d'artistes, frais de déplacements et d'hébergement, achats de spectacles, location d'expositions,...
- Frais de conception, d'impression, de diffusion de supports de valorisation,
- Actions de sensibilisation,
- frais de numérisation et de valorisation, notamment sur les fonds spécifiques,
- Achat de petit matériel, de fournitures artistiques, dans une démarche de consommation responsable en lien direct avec le projet,
- Ingénierie mobilisée pour la réalisation du projet, uniquement pour les associations, sur la base d'un justificatif précis (prise en charge des salaires chargés, fournitures, frais déplacements, affranchissement, téléphone), et dans le cadre d'une dégressivité de l'aide régionale,
 - Une dérogation pourra être accordée à la C.C Quatre Rivières pour le lancement de la mise en réseau des bibliothèques sur son territoire, sur présentation d'un dossier répondant aux critères généraux et particuliers de l'appel à projets.
 - Raisons de cette dérogation : ce territoire communautaire qui a pris la compétence « mise en réseau des bibliothèques » en 2012, a démontré par là sa grande volonté d'intervenir dans ce domaine, en tendant vers une structuration poussée. Le lancement de cette politique a semblé original et nécessité un appui particulier.
 - Conditions de cette dérogation : l'aide apportée s'étalera sur trois ans et sera dégressive : 40% la première année, 30% la deuxième année, 20% la troisième et dernière année.
- Ne seront pas pris en compte les frais de programmation culturelle annuelle, les frais de communication ainsi que l'achat de petit matériel informatique.



Investissement

Les opérations d'investissement ne seront éligibles que dans l'axe 3 et le volet 3-1 : Arts et patrimoine.

- Aménagements intérieurs et extérieurs, aménagements paysagers,
- Travaux de rénovation,
- Honoraires d'architecte,
- Etudes pré-opérationnelles,
- Aménagements et travaux en lien avec le développement durable,
- Ne seront pas prises en compte les dépenses relatives à la mise aux normes, à la réalisation de parkings et de VRD.

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : EPCI, communes, associations, structures culturelles,

Partenaires pressentis : RRA, CG 01, CG 74, services sociaux, services jeunesse, Education Nationale, ...

Critères de sélection des opérations

Tous les critères sont indiqués de manière précise dans l'appel à projets.

Critères transversaux

- Privilégier les projets structurants et collectifs,
- Garantir l'effet levier du dispositif CDDRA,
- Proposer une mobilisation locale forte,
- Garantir sa faisabilité afin d'assurer l'utilisation de l'enveloppe dédiée,
- Justifier l'innovation du projet,
- Prendre en compte le Développement Durable dans l'organisation (gestion des déchets, de l'accessibilité – incitations aux déplacements alternatifs, accès handicapés....),
- Insérer autant que possible des éléments relatifs à la cohésion sociale et à la solidarité visant à l'épanouissement de tous les habitants du Genevois Français.

Critères spécifiques

- Un projet multi-territorial : les projets qui se dérouleront sur plusieurs territoires du Genevois français seront privilégiés,
- Soutien à la création,
- Cohérence pour le territoire du Genevois français,
- Mutualisation des moyens, transfert de savoir-faire,
- Extension du projet aux plus petites communes, aux petites structures,
- Valorisation envisagée auprès des acteurs locaux.
- Consolidation et développement des réseaux transfrontaliers, échanges de savoir-faire, mutualisation de compétences françaises et suisses sur le territoire français ou montage commun d'un projet transfrontalier.

A ces critères viennent s'ajouter des critères par axe culturel.

Budget

Subvention régionale souhaitée : 2,440 M €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement : de 30 à 50 % selon la transversalité des projets
- Investissement : 30%

Part Investissement/ Fonctionnement

- Fonctionnement : 1,440 M€ (59%)
- Investissement : 1 M€ (41%)

Montant affecté aux différentes rubriques :

- Mise en réseau des acteurs culturels : 1,240 M €
- Patrimoine bâti, investissement : 1 M €
- Mise en réseau des bibliothèques : 0,2 M €

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Assise territoriale des projets
- Nombre et types de projets accompagnés
- Acteurs (à entendre au sens large) mobilisés, types d'acteurs porteurs de projet
- Identification des thèmes abordés au titre des trois axes de l'Appel à projets
- Diffusion des bonnes pratiques

Evaluation développement durable

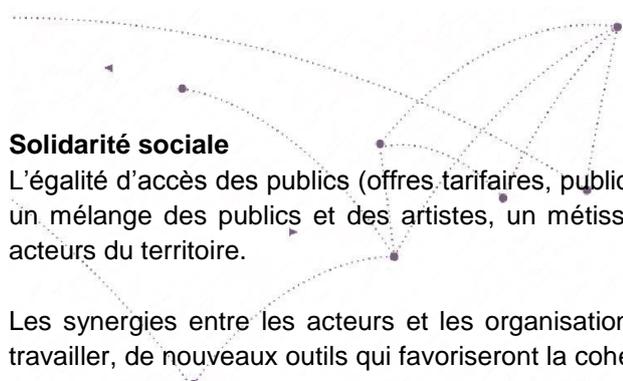


Développement économique

La création et le développement d'activités liées à la mise en réseau, participe au renforcement de l'économie locale de la culture. Les mutualisations et transfert de compétences offrent un cadre économique plus stable aux acteurs du territoire.

Environnement

Sensibilisation des porteurs de projet à la prise en compte du développement durable dans la conception et la réalisation de leurs projets, notamment à travers la gestion des déchets, ou la diminution des impacts énergétiques induits (notamment par les déplacements).



Solidarité sociale

L'égalité d'accès des publics (offres tarifaires, publics..), et le décloisonnement des disciplines pour favoriser un mélange des publics et des artistes, un métissage des cultures et un enrichissement réciproque des acteurs du territoire.

Les synergies entre les acteurs et les organisations permettront de mettre à jour de nouvelles façons de travailler, de nouveaux outils qui favoriseront la cohésion sociale.

Gouvernance

L'appel à projet s'appuie sur la mise en place d'un Comité technique Consultatif composé d'un représentant de chaque EPCI pour avis et débat sur chaque projet, l'analyse et suivi des projets par la commission Culture de l'ARC, qui jouera un rôle de relais de la commission Culture au COPIL CDDRA.

Validité-Cohérence

Le CDDRA a fourni le cadre propice à la définition de cette politique culturelle. Le soutien financier régional donne l'appui nécessaire à l'amorçage de la constitution d'un réseau d'acteurs. Le CDDRA propose un véritable effet levier : l'appel à projets crée les fondements d'une nouvelle dynamique culturelle. La structuration du territoire permet le renforcement des acteurs et à terme, la pérennisation de ce réseau.

Le second Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, signé le 28 juin 2012, prévoit le développement des réseaux d'acteurs, le soutien aux pratiques culturelles pour tous.

Observations

Les actions de Mise en réseau des bibliothèques se feront en lien avec les politiques départementales de Savoie Biblio et du CG 01 – Direction Lecture Publique.

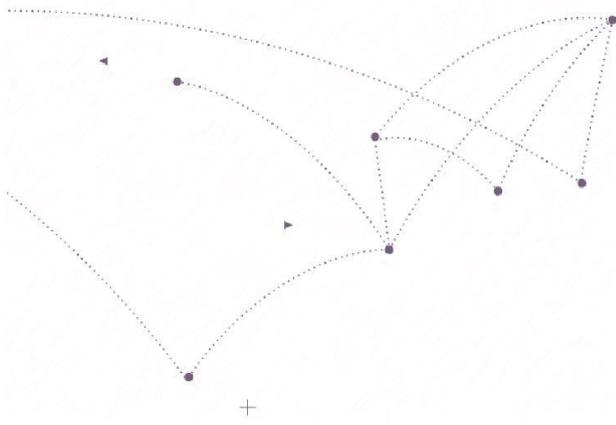
Le socle de l'Appel à projets, ses orientations principales sont issues de l'étude culture du Conseil Local de Développement du Genevois français qui a réalisé en 2011 une enquête auprès des collectivités locales, produit un diagnostic culturel et formulé des propositions. Ce document a été validé en Assemblée Plénière du CLD en septembre 2011 puis présenté à l'ARC. La commission Culture s'est emparée de cette réflexion pour construire le contenu de sa politique culturelle et le contenu de l'appel à projets.

La réflexion intègre également les démarches entreprises sur l'atlas culturel transfrontalier, et l'étude Grands Equipements portée par le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. La cohérence est ainsi assurée avec les autres politiques publiques : Etat, départements, Canton de Genève, Canton de Vaud. Dans le cadre du partenariat avec les instances genevoises ou vaudoises : il peut s'agir d'échanges de savoir-faire, de mutualisation de compétences françaises et suisses sur le territoire français ou de montage commun d'un projet transfrontalier.



Axe n°4 : PSADER





Objectif 4a : Conforter l'activité agricole

Action 16 : Développer une stratégie foncière agricole globale

Contexte

Les espaces agricoles couvrent 35 % de la surface du Genevois français soit 500 km². Ces espaces subissent une forte pression de l'urbanisation engendrée par la croissance démographique soutenue du territoire (+ 13 % entre 1999 et 2006), qui se caractérise par une dynamique de construction immobilière importante, notamment pour l'habitat individuel. Entre 2001 et 2010, le prix du foncier non bâti a augmenté de près de 400 %.

Les prix du foncier agricole sont nettement plus élevés que les moyennes départementales (Ain et Haute Savoie), ou régionales. Alors que le marché moyen des terres est de 1 euro au m² en Rhône-Alpes, il atteint 2,5 Euros au m² sur le Genevois français.

L'augmentation du prix du foncier pénalise le développement de l'activité agricole dans un contexte local où le système d'élevage est majoritairement extensif et nécessite donc des surfaces importantes.

Autres démarches en cours :

A l'échelle de l'agglomération transfrontalière, le Projet d'agglomération s'est fixé l'objectif d'intégrer les enjeux de protection et de mise en valeur des espaces agricoles dans les démarches d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, une typologie des espaces agricoles et des espaces naturels en fonction de leur niveau de protection actuel a été réalisée. Un état des lieux disponible depuis fin 2011 (Cahier n°13-25 : Projet agricole d'agglomération – Préservation des espaces agricoles) recense les espaces agricoles cultivés sur le territoire de l'ARC Syndicat Mixte ainsi que sur les communautés de communes des Quatre Rivières et de la Vallée Verte (périmètre du futur SCOT des 3 Vallées) :

- protégés par les SCoTs,
- classés en zone agricole dans les PLU,
- classés en zone dédiée à l'urbanisation dans les PLU,

Dans le Projet d'agglomération 2^{ème} génération, une des actions pressenties œuvrera pour ancrer et valoriser les espaces agricoles dans les stratégies d'aménagement du territoire. Dans ce cadre, les communautés de communes et d'agglomération devraient être invitées à remettre à plat les surfaces d'espaces cultivés agricoles potentiellement ouverts à l'urbanisation (zones « AU : à urbaniser » des plans locaux d'urbanisme) au regard des besoins émanant du territoire franco-valdo-genevois en logement, équipements, zones économiques, etc.

A l'échelle du Genevois français, l'ARC s'engage en complément dans une réflexion de type « Interscot » avec le projet de concrétiser un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) global à l'échelle du Genevois français d'ici 2013 / 2014. Cette action s'inscrit donc dans la continuité et la complémentarité de plusieurs démarches en cours ou à venir.

NB : il n'y aura aucun financement de mesures compensatoires de grands projets d'aménagement ni de mesures obligatoire, en général.

Objectifs :

- Définir une stratégie commune en faveur de la préservation du foncier agricole
- Sensibiliser les décideurs locaux (élus) à cet effet
- Préserver l'agriculture de l'urbanisation en priorité dans les secteurs où elle est viable, mais fortement menacée
- Reconquérir les friches agricoles dans les quelques secteurs en déprise

Description de l'action

1 – Définition d'une stratégie foncière agricole à l'échelle du Genevois français

Ceci se fera en lien avec la stratégie globale d'aménagement du territoire (tous types de foncier confondus) dans le cadre de la réflexion « Interscot » de l'ARC syndicat mixte et avec le projet agricole d'agglomération 2^{ème} génération de l'agglomération franco-valdo-genevoise :

- Diagnostic précis des zones à enjeu de préservation des terres agricoles et des espaces naturels. Ce travail s'appuyera notamment sur les études qui sont actuellement menées dans le cadre de la révision de certains SCOTS du territoire (ex : SCOT du Genevois, SCOT du Pays de Gex).
- Mise en place d'un réseau des collectivités du Genevois français pour faire évoluer les documents d'urbanisme en cohérence avec les projets agricoles sur leur territoire.
- Formation et sensibilisation des élus aux enjeux de préservation du foncier agricole et aux possibilités permettant d'optimiser le foncier dédié à l'urbanisation (logement, équipements, zones d'activités, etc.)

En lien avec le projet agricole d'agglomération 2^{ème} génération de l'agglomération franco-valdo-genevoise :

- Favoriser la création d'un « label » de prise en compte de l'agriculture dans les plans d'aménagement.
- Dans le cadre d'une planification de projet d'envergure sur le territoire français du Grand Genève (en lien avec les cahiers n°13-1 et n°13-25 du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois), n'ayant pas de caractère obligatoire, il conviendra de penser globalement l'aménagement de ces zones en tenant compte des réalités et potentiels agricoles, le plus en amont possible. NB : il n'y aura aucun financement de mesures compensatoires de grands projets d'aménagement ni de mesures obligatoire, en général.

Nb : le financement des mesures compensatoires dans le cadre d'un aménagement ne sont pas éligibles.

2 – Actions de préservation du foncier agricole

Dans les secteurs préalablement qualifiés de prioritaires (issus du diagnostic, de la définition de stratégie foncière évoquée précédemment...), accompagnement des collectivités (conseil, AMO) pour engager des actions destinées à préserver le foncier sur la base de leur projet agricole territorial et en accord avec la stratégie foncière globale :

- Etudes préalables à la réalisation/révision documents d'urba (SCOT) si elles présentent une réelle plus-value par rapport aux études classiques
- Selon les besoin émanant des projets agricoles territoriaux, études préalables et ingénierie à la mise en place d'outils de protection du foncier agricole (ex : ZAP - PAEN) et à la définition de programme d'actions sur ces zones.
- Programmes d'actions découlant des études préalables (dans la mesure de leur éligibilité dans le PSADER).

3 - Reconquête foncière

Pour limiter la déprise agricole, aide au diagnostic et aux actions collectives de reconquête de terrains agricoles par le défrichage et le pâturage sous conditions (garantie de gestion pérenne, mise en œuvre d'un plan de gestion et respect des exigences environnementales, notamment respect des sites et favorables à la biodiversité). Il sera nécessaire d'avoir une réflexion sur un secteur géographique cohérent, complémentaire à ceux couverts par les PPT du territoire. Seules les actions collectives pourront être accompagnées.

Bénéficiaires

Publics cibles et maîtres d'ouvrages pressentis : Collectivités locales, associations, Groupements d'agriculteurs, Chambre d'Agriculture

Partenaires mobilisés : SAFER, SEA, Chambre d'Agriculture 74 et 01, CG74 et CG01, DDT...

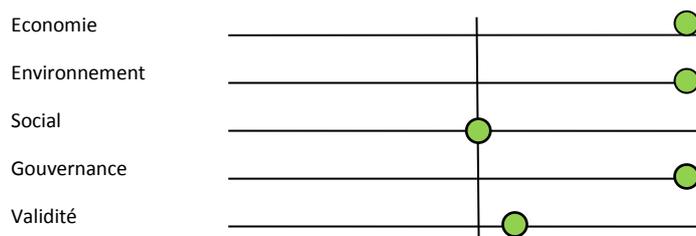
Plan de financement prévisionnel

Type de dépenses éligibles	F/I	Maître d'ouvrage	Coût	Subvention régionale	Taux
Réflexion Stratégie foncière (InterScot)	F	ARC Syndicat mixte	120 000 €	42 000 €	35 %
Etudes	I/F	Collectivités locales	272 000 €	95 200 €	35 %
Communication - Sensibilisation	F	Collectivités locales, Associations et groupements d'Agriculteurs	30 000 €	10 500 €	35 %
Travaux	I	Collectivités locales, Associations et groupements d'Agriculteurs	30 000 €	10 500 €	35 %
Acquisition foncière		Collectivité locale	Ligne directe « politique foncière » de la RRA		
TOTAL PSADER			452 000 €	158 200 €	35 %
Dont Investissement				88 200 € (56 %)	
Dont Fonctionnement				70 000 € (44%)	

Indicateurs de suivi

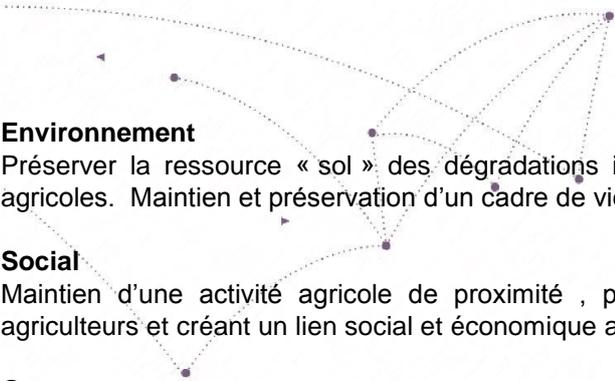
- Etablissement d'un document cadre pour une stratégie foncière à l'échelle du Genevois incluant les engagements des collectivités et de leurs partenaires pour préserver l'agriculture
- Nombre de projets agricoles territoriaux accompagnés
- Nombre de collectivités mobilisées

Evaluation développement durable



Développement économique

Protéger durablement l'outil de production agricole (foncier) afin de maintenir une capacité de production de proximité qui puisse répondre aux besoins de la population locale, et assurer ainsi un certain niveau de sécurité alimentaire..



Environnement

Préserver la ressource « sol » des dégradations irréversibles et veiller à maintenir la fertilité des terres agricoles. Maintien et préservation d'un cadre de vie et d'un milieu favorable à la biodiversité

Social

Maintien d'une activité agricole de proximité, permettant l'amélioration des conditions de travail des agriculteurs et créant un lien social et économique avec les populations locales

Gouvernance

Implication des structures professionnelles et des collectivités
Complémentarité avec les politiques européennes, régionales, départementales et locales

Validité

Installer et conforter des agriculteurs dans des conditions de travail durables.

Observations

- En lien avec l'objectif 1a du CDDRA « une urbanisation maîtrisée », action 01, visant à établir une démarche InterSCOT et construire une référence commune type PADD du Genevois français. Le travail sur le foncier agricole se fera en transversalité et en collaboration avec le chargé de mission InterSCOT.
- Action passerelle avec le PSADER du Chablais, dans le cadre de la réflexion InterScot (Action 6.1a du PSADER du Chablais)
- En lien avec les contrats Corridors initiés sur le territoire du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.
- En lien avec les Plans Pastoraux territoriaux

A noter que le suivi des surfaces agricoles est réalisé par les démarches suivantes :

- Suivi du marché foncier : via l'outil « Vigifoncia » via la convention CR Rhône Alpes/SAFER
- Suivi de la consommation des espaces agricoles : commissions départementales de la consommation des espaces agricoles pilotées par les DDT 74 et 01,
- Suivi des zones A des PLU, zones à enjeu majeur des Scots, zones agricoles protégées : Projet d'agglomération franco-valdo-genevois

Action foncière :

- En lien avec la politique régionale sur le foncier
- En lien avec le Conservatoire des Terres Agricoles du Conseil Général



Objectif 4a : Conforter l'activité agricole

Action 17 : Maintien de l'emploi agricole et favoriser l'installation et la reprise des exploitations

Contexte

Le Genevois français compte près de 850 exploitations agricoles qui représentent 1 500 emplois directs soit 1,5 % des actifs du territoire. Si les ¾ des exploitations sont considérées comme pérennes par la Chambre d'Agriculture, le territoire n'est pas épargné par la dynamique régionale et nationale de la baisse constante du nombre d'exploitations. Au-delà de leur seul poids économique, les exploitations agricoles jouent un rôle central pour le maintien de l'attractivité du territoire et de la qualité des paysages.

Les principaux freins observés pour leur reprise, que ce soit en agriculture bio comme en agriculture conventionnelle, sont les investissements importants à fournir pour moderniser des exploitations souvent de grandes tailles (cf. exploitations laitières) et les coûts du foncier et de la vie, qui restent élevés.

Dans le secteur Ain du CDDRA, la situation est particulièrement préoccupante : on compte moins d'une dizaine de demandes d'installation par an. Une des solutions repose notamment sur la diversification des activités : accueil à la ferme, productions secondaires, pour lesquelles les demandes sont nombreuses.

Plusieurs collectivités et groupements de producteurs sont à la recherche de tènements leur permettant d'implanter de nouvelles formes d'activités (couveuse, ferme intercommunale...). A noter que la profession agricole a affirmé son souhait de développer les filières bio et classiques nécessaires à la fourniture de produits répondant à la demande locale (maraîchage, volailles, etc.). A cet effet, il est nécessaire de prioriser ce type d'installation, notamment pour la création/reprise d'exploitations.

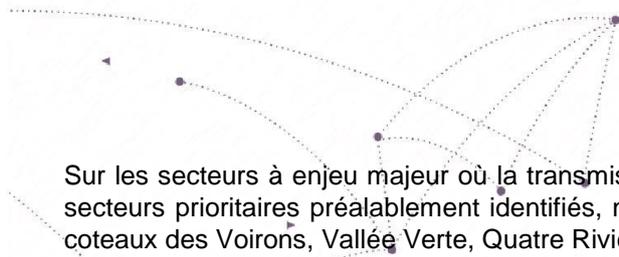
Objectifs :

- Faciliter la reprise des exploitations
- Faciliter l'installation de nouveaux agriculteurs
- Maintenir les emplois agricoles
- Implanter de nouvelles formes d'exploitations

Description de l'action

1 – Définir une stratégie de transmission en adéquation entre les attentes des collectivités et de la profession

- Définir une stratégie de transmission à l'échelle du Genevois français en adéquation entre les attentes des collectivités et de la profession, le cas échéant à l'échelle des sous-unités territoriales (une communauté de communes par exemple), par la mise en place d'un comité décisionnel réunissant les collectivités, la profession et ses partenaires, *sur le modèle des comités locaux d'installation.*



Sur les secteurs à enjeu majeur où la transmission des exploitations est problématique dans les secteurs prioritaires préalablement identifiés, notamment au cours du diagnostic : Pays de Gex, coteaux des Voirons, Vallée Verte, Quatre Rivières, etc. :

- animation et mise en réseau pour le repérage précoce des cédants, et la centralisation des demandes porteurs de projets, toutes filières confondues
- mission de veille / Observatoire pour alimenter des instances de réflexion sur l'installation et la transmission par secteurs agricoles 'de projet'

2 – Installation d'exploitations innovantes, de cultures spécialisées ou de diversification

Les priorités du territoire sont de favoriser et faire émerger des circuits courts et de nouveaux modèles économiques durables, en allant, quand cela est possible vers l'agriculture bio, mais sans oublier les autres types d'agriculture existants sur le territoire, se traduisant par un règlement incitatif d'attribution des financements, dans le cas d'un projet d'agriculture biologique

- Aide à la création d'un ou plusieurs projets d'installation non conventionnels, par exemple une exploitation communale, un espace test agricole, etc. porté par une association, une collectivité ou des groupements d'agriculteurs : animation, étude d'opportunité, étude technico-économique validant le réalisme financier du projet, aide à la définition des statuts, veille et recherche du foncier disponible, mise en place de conventions avec les collectivités et agriculteurs concernés.
- Recherche de solutions de pérennisation pour les porteurs de projet bénéficiant de la couveuse : installation définitive sur un nouveau tènement foncier lorsque l'activité est viable afin de libérer une place dans la couveuse.
- Aide au projet global comprenant les investissements matériels éligibles au PSADER.

Zoom sur la couveuse d'activités agricoles « InitiaTerre »

Le projet de couveuse d'activités agricoles « InitiaTerre » permettra à des porteurs de projet en agriculture durable de proximité de tester la viabilité économique de leur activité « en situation réelle », en mettant à leur disposition un terrain test agricole et un accompagnement professionnel adapté, dans un cadre juridique et matériel sécurisé et pour un temps défini (2 à 3 ans). Dans un premier temps, la couveuse agricole accueillera un ou plusieurs porteurs de projet en maraîchage. La structure porteuse est actuellement en recherche de terrain agricole mis à disposition par les collectivités. Potentiellement et en fonction de la localisation des terrains trouvés, cette opération pourrait être une action passerelle avec le PSADER du Chablais.

Le projet a également été repéré et sélectionné pour un accompagnement spécifique par la SAFER financé via la convention Région / SAFER.

Nb : Le fonctionnement de la couveuse sera accompagné mais le financement respectera les règles régionales : durée d'accompagnement limitée (proposition : 3 ans) et dégressivité de l'aide régionale. Il est à noter que l'accompagnement régional se fera au vu d'un argumentaire quant au modèle économique du projet et aux conditions de sa pérennisation, sur lequel s'appuiera les modalités de fonctionnement de l'outil.

A noter : dans le cadre du développement de filières agricoles de proximité, la CA74 propose de mettre à disposition du territoire de l'ARC Syndicat Mixte (les modalités restent à définir) un technicien qui travaillera sur le développement des filières de maraîchage, avec un accent particulier sur le bio. Ce partenariat devrait faire l'objet d'un conventionnement entre l'ARC SM et la Chambre d'Agriculture 74-73 dans les prochains mois. Le fonctionnement ne sera pas accompagné dans le cadre du PSADER

- Dans les alpages identifiés comme étant prioritaires dans le cadre de la stratégie foncière agricole, aide aux collectivités désirant s'impliquer dans la rénovation de bâtiment en alpage, hors logement pris en charge par les Plans Pastoraux Territoriaux. A noter : la priorité sera

donnée aux dispositifs de droit commun (ex : PMBE) et dans le respect du cadre réglementaire européen.

3- Développer de nouvelles formes d'agriculture intra-urbaine (en relation avec le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois)

- Encourager et accompagner des expériences de nouvelles formes d'agriculture intra-urbaine en lien avec le développement de l'urbanisation (intégration dans les espaces verts, les parcs et les franges urbaines, production hydroponique sur toiture, etc..)

Bénéficiaires :

Publics cibles et maîtres d'ouvrages pressentis : Collectivités locales, associations et groupements d'agriculteurs

Partenaires mobilisés : SAFER, communautés de communes et communes, Chambre d'Agriculture, Mutualité Sociale Agricole, Direction Départementale des Territoires, Conseil Général, Etablissements publics fonciers de la Haute Savoie et de l'Ain

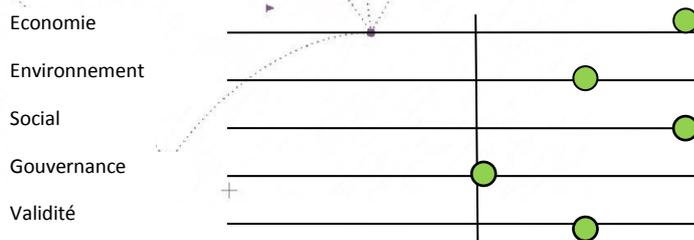
Plan de financement prévisionnel

Type de dépenses éligibles	F/I	Maître d'ouvrage	Coût	Subvention régionale	Taux
Définition d'une stratégie de transmission	F	Collectivités locales	155 000 €	54 250 €	35 %
Etudes de faisabilité	I	Collectivités locales, Associations,	180 000 €	63 000 €	35 %
Animation (ex : couveuse)	F	Collectivités locales, Associations et groupements d'Agriculteurs	133 067 €	59 880 €	45 %
Investissements	I	Collectivités locales, Associations et groupements d'Agriculteurs	623 127 €	218 095 €	35 %
TOTAL PSADER			1 091 194 €	395 225 €	36 %
<i>Dont Investissement</i>				281 095 € (71 %)	
<i>Dont Fonctionnement</i>				114 130 € (29%)	

Indicateurs de suivi

- Nombre de comités locaux actifs mis en place
- Reprises d'exploitation accompagnées
- Nombre d'exploitations ou de projets innovants mis en place
- Suivi de la part des exploitations avec diversification des productions par collectivité
- Place de l'agriculture bio (des labels de qualité) dans les résultats sus visés

Evaluation développement durable



Développement économique

Pérenniser la dynamique agricole, tant au niveau des exploitations que des filières

Mise en place de productions de diversification et de services

Accompagner l'agriculture pour l'aider à s'adapter notamment à son contexte urbain et tirer parti du développement de l'agglomération.

Environnement

Maintien de l'entretien du paysage par le maintien d'actifs, notamment en zones périurbaines

Contribuer à l'amélioration et à la préservation des enjeux des espaces

Social

Renforcer les liens et les solidarités entre agriculteurs

Prendre en compte les intérêts des acteurs du territoire et créer des liens

Favoriser l'implication des agriculteurs dans la vie locale

Gouvernance

Implication des structures professionnelles et des collectivités

Complémentarité avec les politiques européennes, régionales, départementales et locales

Validité

Installer et conforter des agriculteurs dans des conditions de travail durables.

Favoriser les réflexions concertées entre acteurs

Cohérence et leviers d'action des projets de territoire

Observations

- Action passerelle avec le PSADER du Chablais, notamment pour le projet de couveuse « InitiaTerre » (Action 6.1a du PSADER du Chablais)
- En lien avec la politique foncière de la Région Rhône Alpes
- En lien avec la politique "installation/transmission" de la Région Rhône-Alpes
- Les taux indiqués sont des maximum qui pourront être revus à la baisse selon les cofinancements apportés au regard de l'encadrement réglementaire et de l'effet levier des aides attendues (à exposer dans le dossier de demande de subvention). Pour chaque projet relevant du champ de la concurrence, la demande devra s'ajuster au taux maximum d'aide publique rendu possible par la réglementation (respect du traité de Lisbonne relatif à la non distorsion de concurrence et des exemptions possibles au moment de la décision d'aide, fonction dans certains cas du cumul des aides publiques déjà perçues par le maître d'ouvrage sur les 3 dernières années)

Objectif 4a : Conforter l'activité agricole

Action 18 : Réorienter la production en direction de la demande locale

Contexte

Les citoyens ont aujourd'hui tendance à vouloir consommer différemment en favorisant les produits agricoles locaux et de qualité. Le territoire possède de nombreux atouts pour satisfaire à cette demande.

Les productions du Genevois français sont reconnues par de nombreux labels : 6 AOC (Reblochon, Bleu de Gex, Abondance, Chevrotin, Morbier, Comté), 4 IGP (Tomme et Emmental de Savoie, Pommes et Poires de Savoie) et 1 AOP (Vins de Savoie Ayze). Enfin, les Conseils généraux et Chambres Consulaires des deux Savoies ont mis en place en 1974 la marque Savoie qui valorise les productions des deux départements.

46 producteurs bio sont recensés, soit environ 5 % des exploitations, alors qu'en Rhône Alpes en moyenne 10 % des exploitations sont labellisées ou en cours de conversion au mode de production biologique. Une vingtaine d'Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne (AMAP) alimentent entre 1 000 et 1 600 ménages du Genevois français.

A l'échelle de l'agglomération transfrontalière, le Projet d'agglomération 2^{ème} génération s'est fixé comme objectif de renforcer les filières agricoles pour « produire local » et « manger local ». L'objectif est de consolider la place de l'agriculture sur le territoire de l'agglomération à travers le renforcement de ses capacités économiques ainsi que de maintenir voire développer sa capacité d'auto-alimentation.

L'ensemble de ces modes de production, de transformation et/ou de vente sont autant d'atouts pour la réorientation de la production en direction de la demande locale.

Objectifs

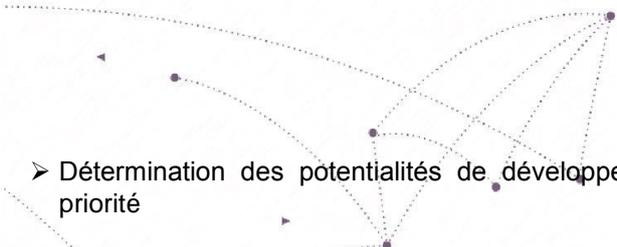
- Favoriser les productions destinées à une vente de proximité
- Favoriser l'essor d'une agriculture de qualité reconnaissable par les labels existants : AOC, Agriculture Biologique, Suisse Garantie pour les producteurs zoniens, etc.
- Sensibiliser les décideurs (élus) aux enjeux propres à l'agriculture locale

Description de l'action

1 – Connaissance de l'offre et de la demande

Il s'agit de mieux connaître l'offre et la demande, les projets en cours, pour financer de façon cohérente les projets à l'échelle du Genevois français, c'est-à-dire un outil d'aide à la décision pour le choix des projets.

- Inventaire de l'offre locale, mise en perspective face aux besoins locaux (grand public, restauration hors domicile) en lien avec les actions du Projet d'agglomération 2^{ème} génération,
- Etat des lieux actuel des attentes et de la demande des consommateurs (Restauration Hors Domicile et particuliers), des modes de commercialisation (Points Vente Collectifs, vente directe...)

- 
- Détermination des potentialités de développement et préconisations d'actions à financer en priorité

2 – Soutien aux projets collectifs de valorisation des produits agricoles locaux et/ou biologiques

Appui à la diversification des productions agricoles pour aller vers des produits locaux de qualité et/ou bio : animation collective, appui technique et économique

- Sensibilisation des exploitants aux labels qualitatifs : 'Suisse Garantie', Genève Région Terre d'Avenir, Agriculture Biologique, Agriculture intégrée, etc.

Zoom sur le passage au Suisse Garantie et au GRTA

Les Laiteries Réunies de Genève demandent aux exploitations laitières de zone franche d'adopter le cahier des charges Suisse Garantie afin de pouvoir valoriser, à terme, le lait en GRTA (Genève Région Terre Avenir) et le vendre localement sur l'agglomération genevoise. Ce cahier des charges entraîne un certain nombre de contraintes supplémentaires aux exploitations, notamment le respect de prestations écologiques requises.

Une information a déjà été dispensée aux éleveurs concernés. Il convient maintenant d'accompagner individuellement et collectivement les exploitants dans la mise en place du Suisse Garantie sur les exploitations (réunions d'informations, accompagnement technique individuel...).

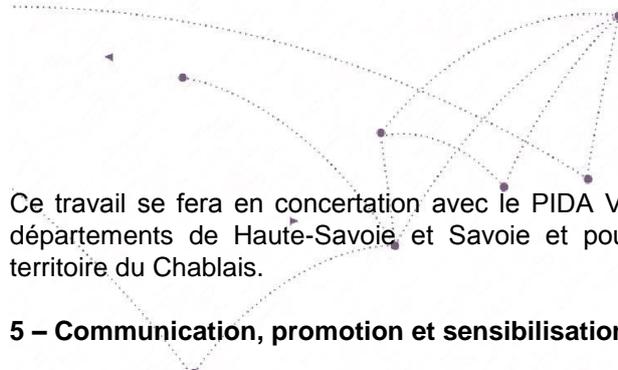
- En fonction des résultats de la phase de diagnostic, accompagnement des groupements de producteurs (ex : coopératives, ...) pour la **création de points de vente collectifs**, leur participation à des marchés, l'approvisionnement des cantines à proximité... : animation, aide à la mise en place de logistique collective, appui technique et économique aux projets, investissements collectifs dans le respect du cadre réglementaire européen.

3 – Développer l'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux et/ou biologiques

- Mise en réseau et partage d'information entre collectivités et sensibilisation des collectivités sur l'intérêt et la faisabilité d'un approvisionnement en local de la restauration collective
- Sensibilisation et promotion auprès des entreprises privées : animation avec des exemples concrets, inventaire de leurs politiques de développement durable
- Formation / sensibilisation des cuisiniers dans les cantines (déjà réalisé en partie par l'ADABIO), sur le travail des produits frais, et des établissements scolaires pour l'élaboration des menus...
- Etude de faisabilité pour la création d'une plateforme virtuelle ou physique de distribution, adaptée au marché de la restauration collective, et pouvant intégrer une plateforme de pré-transformation des produits bruts. Investissements collectifs découlant de cette étude, sauf s'ils relèvent d'un dispositif de droit commun (ex : Fonds Régional d'Investissement Stratégique pour les entreprises agro-alimentaire)

4- Pérenniser les outils de valorisation

- Accompagner la création et la pérennisation d'ateliers de transformation et d'abattage, toutes productions confondues, dont les produits bio, ayant un impact fort sur l'économie du territoire (Délibération « maintien de la capacité d'abattage des animaux d'élevage en Rhône-Alpes ») :
 - études préalables financées dans le PSADER
 - investissements collectifs sauf si ils relèvent d'un autre dispositif (ex : maintien de la capacité d'abattage des animaux d'élevage en Rhône-Alpes)



Ce travail se fera en concertation avec le PIDA Viandes des Savoie en cours d'élaboration sur les départements de Haute-Savoie et Savoie et pourra faire l'objet d'une action passerelle avec le territoire du Chablais.

5 – Communication, promotion et sensibilisation

- Coordination globale à l'échelle du PSADER des actions de promotion de vente « locale » : marchés, Points Vente Collectifs, vente directe, paniers en lien avec la communication menée à l'échelle du Grand Genève :
 - Animation et mise en réseau,
 - plan de communication avec aide à la création d'événements communs à l'échelle du Genevois français ou de sous unités territoriales : manifestations en faveur des produits locaux et de leur relation au terroir, en lien avec autres événements patrimoniaux/touristiques.

- Sensibilisation/pédagogie pour la connaissance des produits tous publics confondus : saisonnalité qualités, savoir-faire, etc.

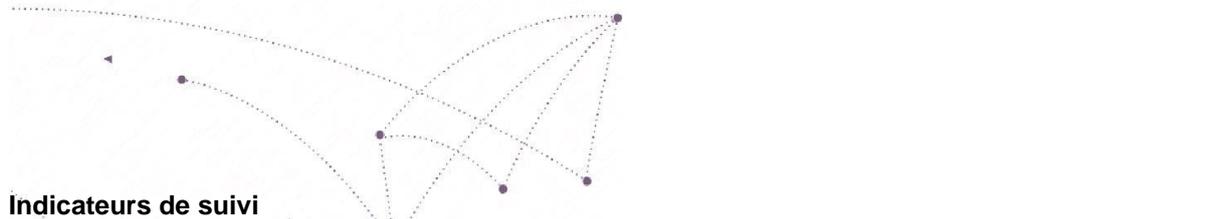
Bénéficiaires

Publics cibles et maîtres d'ouvrages pressentis : Collectivités locales, Associations et groupements d'agriculteurs

Partenaires mobilisés : Chambres des Métiers, Chambre d'Agriculture,...

Plan de financement prévisionnel

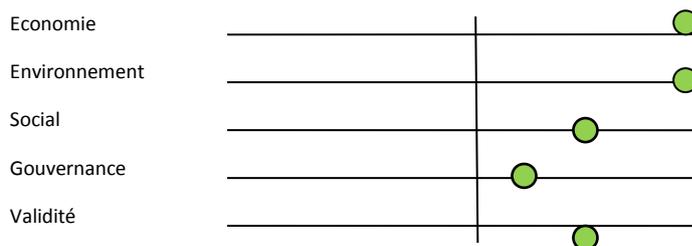
Type de dépenses éligibles	F/I	Maître d'ouvrage	Coût	Subvention régionale	Taux
Connaissance de l'offre et de la demande	F	Collectivités locales	120 000 €	42 000 €	35 %
Points de vente collectifs : études de faisabilité et investissements	I	Collectivités locales, Associations	841 429 €	294 500 €	35 %
Etudes de faisabilité (outils de production, plateforme...)	I	Collectivités locales, Associations et groupements d'Agriculteurs,	160 000 €	56 000 €	35 %
Etudes création d'outils de valorisation	F	Collectivités locales Associations et groupements d'Agriculteurs	80 000 €	28 000 €	35 %
Communication – Sensibilisation – Formation	F	Collectivités locales, porteurs de projets, Associations et groupements d'Agriculteurs	136 000 €	47 600 €	35 %
TOTAL PSADER			1 337 429 €	468 100 €	35 %
<i>Dont Investissement</i>				350 500 € (75 %)	
<i>Dont Fonctionnement</i>				117 600 € (25 %)	



Indicateurs de suivi

- Niveau de connaissance quantitative et qualitative de l'offre et de la demande en produits agricoles locaux vendus localement
- Suivi quantitatif et qualitatif de cette offre : création ou non d'une plateforme de distribution, nombre d'établissements locaux proposant des produits bio/locaux, ...

Evaluation développement durable



Développement économique

Favoriser les infrastructures permettant un rapprochement entre la production agricole locale et les consommateurs de l'agglomération de manière à permettre une meilleure maîtrise des filières par les producteurs et une plus grande valeur ajoutée (à travers, en particulier, une meilleure maîtrise de la commercialisation).

Renforcement de l'image du territoire

Valorisation des ressources locales

Réduction du nombre d'intermédiaires dans les circuits de commercialisation.

Environnement

Maintien de l'entretien du paysage par le maintien d'actifs, notamment en zones périurbaines

Valorisation des ressources naturelles

Produits sous signe de qualité, liés à des pratiques respectueuses de l'environnement

Réduction des transports

Social

Prendre en compte les intérêts des acteurs du territoire et créer des liens

Favoriser l'implication des agriculteurs dans la vie locale et créer des liens entre consommateurs et producteurs.

Acquisition de connaissances des acteurs locaux sur les ressources naturelles.

Gouvernance

Implication des structures professionnelles et des collectivités

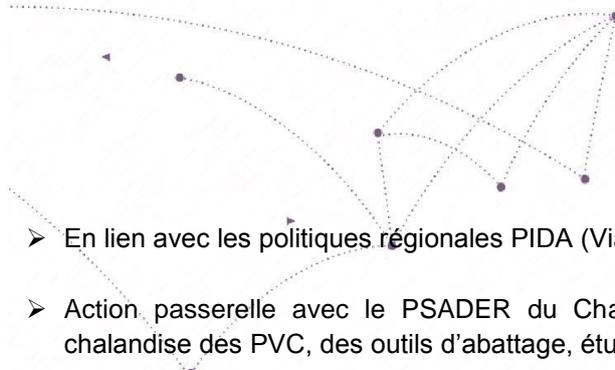
Complémentarité avec les politiques européennes, régionales, départementales et locales

Validité

Réponse à une demande sociale et économique, en cohérence avec le projet de territoire.

Observations

- En lien avec la politique régionale pour le développement des filières d'agriculture biologique
- En lien avec la politique régionale « maintien de la capacité d'abattage des animaux d'élevage en Rhône-Alpes »

- 
- En lien avec les politiques régionales PIDA (Viandes des Savoie, Reblochon...)
 - Action passerelle avec le PSADER du Chablais (Action 6.1b) : réflexion sur les zones de chalandise des PVC, des outils d'abattage, étude sur l'offre et la demande locale.
 - Les taux indiqués sont des maximum qui pourront être revus à la baisse selon les cofinancements apportés au regard de l'encadrement réglementaire et de l'effet levier des aides attendues (à exposer dans le dossier de demande de subvention). Pour chaque projet relevant du champ de la concurrence, la demande devra s'ajuster au taux maximum d'aide publique rendu possible par la réglementation (respect du traité de Lisbonne relatif à la non distorsion de concurrence et des exemptions possibles au moment de la décision d'aide, fonction dans certains cas du cumul des aides publiques déjà perçues par le maître d'ouvrage sur les 3 dernières années)



**Objectif 4b :
Développer, dynamiser et valoriser
les filières bois locales**

**Action 19 : Animer les acteurs de la forêt et
du bois pour permettre la gestion et la
valorisation des forêts**

Contexte

La demande sociétale envers les espaces forestiers s'accroît et concerne toute la gamme des produits et des services que fournissent ces espaces : production de bois pour la construction ou pour le chauffage, contribution à la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, contribution à la protection contre les risques naturels, mise à la disposition du public de paysages de qualité et d'espaces de loisirs ou de détente.

Pour que la forêt du territoire remplisse de façon satisfaisante l'ensemble de ces fonctions, il est nécessaire de la gérer de façon raisonnée et en concertation avec l'ensemble des acteurs : élus, propriétaires et gestionnaires forestiers (publics et privés), représentants de la société civile, acteurs économiques de la filière forêt – bois, tout en tenant compte des enjeux de biodiversité, notamment sur les espaces protégés ou labellisés.

La forêt est un écosystème riche qui doit être préservé sur le long terme.

Pour développer, dynamiser et valoriser les filières forêts-bois locales du territoire en vue d'utiliser le bois dans la construction, l'économie et l'énergie et de pérenniser les services rendus par les territoires forestiers, il est nécessaire que tous ces acteurs soient animés pour trouver des solutions collectives à certains blocages actuels, tout en intégrant la notion de préservation et d'enrichissement de la biodiversité forestière.

Il est également nécessaire de sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire : décideurs mais également habitants, touristes et scolaires.

Objectifs :

- Repérer les secteurs forestiers prioritaires du Genevois français et les problématiques afférentes.
- Faire émerger des projets collectifs
- Créer des dispositifs contre le morcellement de la forêt privée
- Sensibiliser les habitants, promeneurs et touristes à la gestion forestière
- Sensibiliser les écoles à la gestion et à l'exploitation forestière

Description de l'action

- **A partir des secteurs prioritaires d'intervention du PSADER du Genevois français (cartographie réalisée dans le diagnostic PSADER), repérer les problématiques prioritaires (desserte, conflits d'usages, nécessité de regroupement des propriétaires, ...)** : mission du 1/3 temps du CRPF sur 2012-2013-2014
- **Faire émerger et animer des projets collectifs sur les forêts du territoire** (opérations de gestion collective, plan de gestion collectif, délimitation collective, travaux sylvicoles regroupés, desserte sur plusieurs propriétés) : mission du 1/3 temps du CRPF sur 2012-2013-2014

- **Créer des dispositifs pour une solution au morcellement de la forêt privée** : mettre en oeuvre un dispositif de bourse foncière (proposition de vente/achat sur internet), animer la création de groupements forestiers : mission du 1/3 temps du CRPF sur 2012-2013-2014 en partie.
- **Sensibiliser les habitants, promeneurs et touristes à la gestion forestière** : un site de sensibilisation touristique par exemple.
- **Sensibiliser les écoles à la gestion et à l'exploitation forestière** : proposer un programme pédagogique forestier aux écoles du territoire, créer un site pédagogique en forêt en lien avec le programme « à l'école de la forêt » (Programme du Ministère de l'Agriculture en lien avec le Ministère de l'Education Nationale).

Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI, communes, propriétaires, Associations

Partenaires mobilisés : CRPF, Interprofessions, ONF, Communes Forestières, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc, Charte forestière du Bugey.

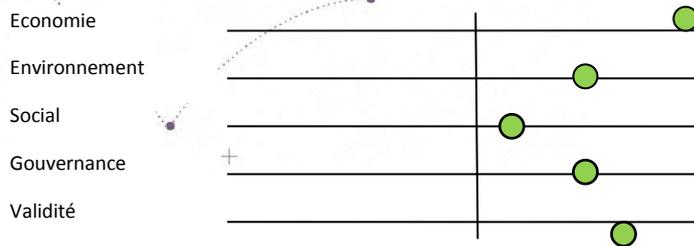
Plan de financement prévisionnel

Type de dépenses éligibles	F/I	Maître d'ouvrage	Coût	Subvention régionale	Taux
Animation, émergence projets collectifs	F	ARC SM	1/3 temps CRPF		
Dispositifs pour résoudre le morcellement	F	Collectivités locales, groupement de propriétaires	50 000 €	17 500 €	35 %
Sensibilisation population	F	Collectivités locales,	100 000 €	35 000 €	35 %
Travaux	I	Collectivités locales	90 000 €	31 500 €	35 %
TOTAL PSADER			240 000 €	84 000 €	35 %
<i>Dont Investissement</i>				31 500 € (38 %)	
<i>Dont Fonctionnement</i>				52 500 € (62 %)	

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets collectifs réalisés sur le territoire
- Nombre de dispositifs créés
- Nombre de journées de sensibilisation et nombre de personnes touchées

Evaluation développement durable



Développement économique

Valoriser les ressources locales

Maintenir et créer des emplois dans le domaine de l'exploitation forestière

Environnement

Faciliter une gestion environnementale et durable des forêts, en conservant la biodiversité.

Mettre en place des techniques de gestion environnementale

Social

Développer les compétences collectives et individuelles des acteurs de la forêt

Sensibiliser les propriétaires et le grand public à la gestion durable de la forêt

Gouvernance

Associer tous les acteurs de la filière.

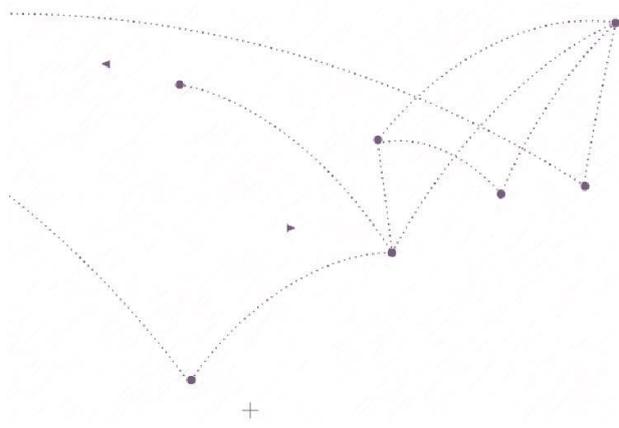
Cohérence avec les politiques européennes, régionales, départementales, locales

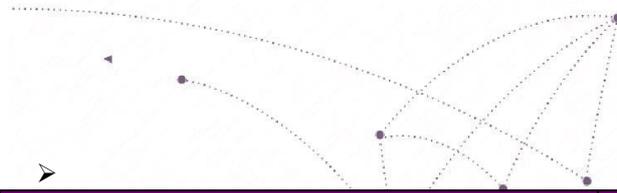
Validité

Réponse à une demande sociale et économique, en cohérence avec le projet de territoire.

Observations

- En lien avec la Charte forestière du Bugey et ses axes prioritaires en tant qu'instance de gouvernance propre à la partie « massif jurassien » de la forêt du Genevois français.
- Une partie importante des opérations d'animations pourrait être confiée à la personne mise à disposition par le CRPF au territoire dans le cadre de la convention cadre avec la Région Rhône Alpes.
- Certaines actions territoriales sont à inscrire en concordance avec les actions départementales ou régionales menées par le CRPF et les Communes Forestières.
- En lien avec la future délibération régionale sur la filière-bois.





Objectif 4b : Développer, dynamiser et valoriser les filières bois locales

Action 20 : Dynamiser la filière de production du bois d'œuvre

Contexte

La demande accrue en termes d'approvisionnement en bois pour la construction notamment est légitime et répond à une stratégie globale de diminution des impacts environnementaux du développement économique et urbain. La demande en bois d'œuvre, nécessaire à la construction bois, s'accroît fortement. Les acteurs de la filière de première et deuxième transformation expriment des besoins importants afin d'approvisionner les nombreux projets publics et privés utilisant le bois dans la construction.

La récolte escomptée en "résineux blancs"¹ diminue fortement en forêt publique, tandis qu'elle ne décolle toujours pas en forêt privée. Cette situation de rupture entre l'offre et la demande est accentuée par la pression des besoins suisses difficilement quantifiables

Pour développer la mobilisation des bois dans le cadre d'une gestion durable de la ressource et la préservation de l'environnement, il est nécessaire de mettre en place certains éléments indispensables à la bonne valorisation des produits bois de la forêt, notamment concernant l'accessibilité des forêts et la pérennisation des métiers des Entreprises de Travaux Forestiers. Cependant, dans un contexte périurbain où les espaces forestiers présentent des fonctions sociales, il sera également nécessaire de s'interroger en amont de tout projet, sur les modes de valorisation prioritaires au regard de l'aménagement durable du territoire.

Objectifs

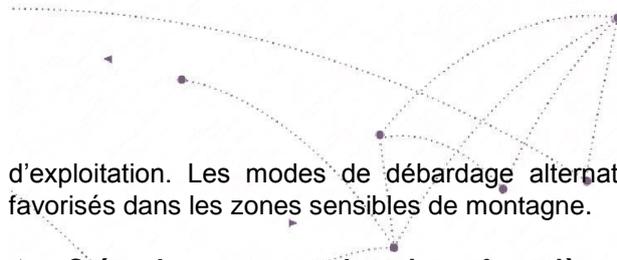
- Etablir les schémas de desserte pour rendre accessible la forêt
- Créer des routes et des pistes forestières structurantes et multifonctionnelles
- Rendre cohérentes les règles de bonnes pratiques d'exploitation forestière
- Mettre en œuvre et soutenir les actions des syndicats interprofessionnels

Description de l'action

- **Etablir les schémas de desserte pour rendre accessible la forêt** : définir les territoires où se posent des problèmes de desserte et établir les schémas de desserte indispensables à la cohérence globale du projet de développement des infrastructures sur le territoire et nécessaires dans le régime des aides aux investissements pour les dessertes.
Cette action doit s'inscrire en concordance avec l'établissement du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier (PPRDF). En fonction des enjeux et des contraintes spécifiques aux massifs étudiés (besoin fort en création d'infrastructures, enjeux de protection marqués...), il sera porté une attention toute particulière à l'intégration d'une réflexion environnementale à ces schémas de desserte.

Nb : En accord avec les objectifs du SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique, la planification des dessertes est essentielle et doit prendre en compte les enjeux environnementaux. Pour chaque schéma de desserte, il sera nécessaire d'examiner l'ensemble des autres alternatives

¹ résineux blanc : sapin et épicéa dont les sciages permettent l'utilisation dans la construction.



d'exploitation. Les modes de débardage alternatif tels que le débardage par câble doivent être favorisés dans les zones sensibles de montagne.

- **Créer des routes et des pistes forestières** structurantes et multifonctionnelles, de qualité et durables, adossées à un réseau de plateformes de tri identifiées. Il sera également nécessaire d'établir des dispositifs de surveillance, de contrôle et de limitation de l'accès à ces dessertes au moment de leur création : mise en place des arrêtés limitatifs, mise en place des dispositifs anti-intrusifs et de la « médiation » correspondante. Il est à noter que les espaces boisés de montagne, qui, en raison du caractère particulier de leurs écosystèmes parfois rares voire exceptionnels, de leur capacité de renouvellement plus faible et de la vulnérabilité de leurs sols, devront faire l'objet d'une évaluation particulière.
- **Rendre cohérentes les règles de bonnes pratiques aux différentes échelles de territoire, en harmonisant les relations entre exploitants forestiers et propriétaires publics ou privés pour diminuer les conflits et améliorer l'image de la filière.** Il s'agira de promouvoir la Charte des bonnes pratiques de l'exploitation forestière en démultipliant le dispositif sur la partie haute-savoiarde du territoire et en développant la charte dans l'Ain. Dans ce cadre, pourra être envisagée une formation des entreprises de travaux forestiers pour prendre en compte les évolutions du métier : exigences environnementales, contexte économique et marchés, qualité des interventions.
- **Mettre en œuvre et soutenir les actions interprofessionnelles d'initiative territoriale et d'application locale répondant aux priorités du PSADER.**
Ex: Sensibiliser les collectivités du Genevois français aux outils de la « Charte bois » pour favoriser l'usage du bois dans le cadre des circuits courts, harmoniser les réglementations de transport de bois rond en concertation avec les pouvoirs publics et les professionnels, en tenant compte des réglementations françaises et suisses sur le territoire du Genevois représentant un carrefour de flux très important...

Bénéficiaires

Publics cibles : propriétaires forestiers publics et privés, entreprises de travaux forestiers

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI, communes, groupement de propriétaires, interprofessions, Etablissements publics

Partenaires mobilisés : CRPF, Interprofessions, ONF, Communes Forestières, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.

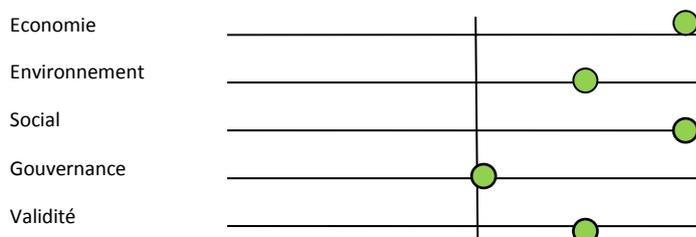
Plan de financement prévisionnel

Type de dépenses éligibles	F/I	Maître d'ouvrage	Coût	Subvention régionale	Taux
Schémas de desserte	I	Collectivités locales, groupement de propriétaires	80 000 €	24 000 €	30 %
Dessertes	I	Collectivités locales, groupement de propriétaires	833 333 €	250 000 €	30 %
Animation, formation, études	F	Interprofession Collectivités locales,	75 750 €	37 875 €	50 %
TOTAL PSADER			989 083 €	311 875 €	32 %
<i>Dont Investissement</i>				274 000 € (88%)	
<i>Dont Fonctionnement</i>				37 875 € (12 %)	

Indicateurs de suivi

- Nombre de schémas de desserte et dessertes réalisés
- Diffusion de la charte des bonnes pratiques
- Réalisation d'initiatives locales

Evaluation développement durable



Développement économique

Maintenir et créer des emplois dans le domaine de l'exploitation forestière
 Diversifier les activités
 Valoriser les ressources locales

Environnement

Faciliter une gestion environnementale et durable des forêts, en conservant la biodiversité.
 Mettre en place des techniques de gestion environnementale
 Limiter les transports en valorisant la ressource locale.
 Promouvoir le code des bonnes pratiques de l'exploitation forestière.

Social

Développer les compétences collectives et individuelles des acteurs de la forêt
 Sensibiliser les propriétaires à la gestion durable de la forêt



Gouvernance

Associer tous les acteurs de la filière.

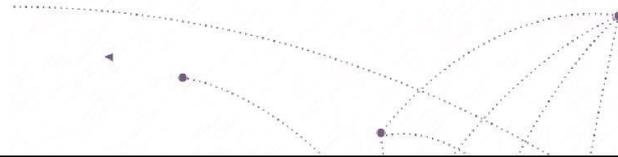
Cohérence avec les politiques européennes, régionales, départementales, locales

Validité

Réponse à une demande économique, en cohérence avec le projet de territoire.

Observations

- Les actions de cette fiche action Bois d'œuvre sont aussi nécessaires à la fiche action Bois énergie
- En lien avec la Charte forestière du Bugey et ses axes prioritaires en tant qu'instance de gouvernance propre à la partie « massif jurassien » de la forêt du Genevois français.
- L'interprofession du bois FIB74 et FIB01 animent des opérations de développement de la filière bois à l'échelle départementale et interdépartementale. Ces opérations sont utiles au développement de la filière bois sur le territoire du Genevois. L'aide de la Région Rhône-Alpes est attendue pour mener des actions approfondies sur le territoire et qui ont une réelle plus-value localement en raison de spécificités locales.
- Les taux indiqués sont des maximum qui pourront être revus à la baisse selon les cofinancements apportés au regard de l'encadrement réglementaire et de l'effet levier des aides attendues (à exposer dans le dossier de demande de subvention). Pour chaque projet relevant du champ de la concurrence, la demande devra s'ajuster au taux maximum d'aide publique rendu possible par la réglementation (respect du traité de Lisbonne relatif à la non distorsion de concurrence et des exemptions possibles au moment de la décision d'aide, fonction dans certains cas du cumul des aides publiques déjà perçues par le maître d'ouvrage sur les 3 dernières années)
-



**Objectif 4b :
Développer, dynamiser et valoriser
les filières bois locales**

**Action 21 : Organiser la filière de production
du bois d'énergie**

Contexte

La forêt du territoire, de par son importance et sa localisation géographique, constitue un gisement énergétique encore peu valorisé. La biomasse forestière semble propice au développement de la filière locale en énergie renouvelable bois.

Néanmoins, à l'orée du développement du dispositif énergétique local, il est nécessaire que les acteurs du territoire participent à la structuration de l'offre énergétique, sous peine de se voir imposer une exploitation par une demande qui pourrait rapidement devenir exacerbée. Sur le territoire, des systèmes de chaudière bois sont déjà en place et plusieurs acteurs sont présents et économiquement actifs et autonomes.

Valoriser le gisement énergétique local, c'est participer aux efforts de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre en utilisant une énergie renouvelable.

De la forêt à la chaudière, une filière de récolte, transformation, stockage puis livraison du bois énergie doit être mise en place. Elle doit assurer, dans les meilleures conditions économiques, la production de plaquettes de qualité, conformes aux cahiers des charges des différentes chaufferies.

En plus des actions de la fiche action précédente qui sont globalement nécessaires à la mobilisation des bois d'œuvre et des bois énergie, il s'avère utile de mettre en place des opérations particulières pour le développement de la filière bois-énergie dans un contexte transfrontalier particulier.

Cependant, le développement de la filière bois énergie doit se faire en limitant les impacts environnementaux de cette filière et notamment l'impact sur la biodiversité lié à l'exploitation forestière et l'impact sur la pollution atmosphérique principalement lié au chauffage au bois domestique.

- L'impact de l'exploitation forestière sur le maintien de la biodiversité : il est nécessaire de renforcer la préservation de la biodiversité forestière tout en parvenant à une mobilisation accrue des ressources forestières. Certains espaces sont ou devront être protégés et ne pourront pas faire l'objet d'exploitation forestière.
- L'impact sur la pollution atmosphérique : dans la Vallée de l'Arve, soumise à un Plan de Protection de l'Atmosphère, la cause principale de l'émission de particules fines est le chauffage au bois. Il conviendra donc d'être attentif et à ne pas encourager des développements qui empireraient la situation actuelle.

Objectifs

- Réaliser une étude économique pour la mise en place d'une filière bois énergie sur le territoire
- Accompagner la création de quelques plates-formes logistiques
- Former les élus au contexte particulier du développement du bois-énergie
- Coordonner les initiatives publiques de chauffage bois-énergie

Description de l'action

- **Réaliser une étude économique précise pour anticiper** sur les conditions de mise en place de la filière économique bois-énergie territoriale en complément de l'étude menée par le Service de

l'Energie du Canton de Genève (SCANE) pour déterminer le potentiel mobilisable sur l'Ain et la Haute-Savoie pour le Canton, et en tenant compte de critères sociaux et environnementaux.

- Conformément aux prescriptions de l'étude économique territoriale, **accompagner la mise en place des quelques plates-formes logistiques multi-produits.**
- **Former les élus au contexte particulier du développement du bois-énergie** au regard des projets de chaudières collectives qui émergent dans le territoire.
- **Coordonner les initiatives publiques de chauffage bois-énergie** et tenir à jour un tableau de bord territorial approvisionnement/consommation

Bénéficiaires

Publics cibles : Communes et collectivités utilisant le chauffage bois-énergie

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI, communes, Etablissements publics

Partenaires mobilisés : CRPF, Interprofessions, ONF, Communes Forestières, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc.

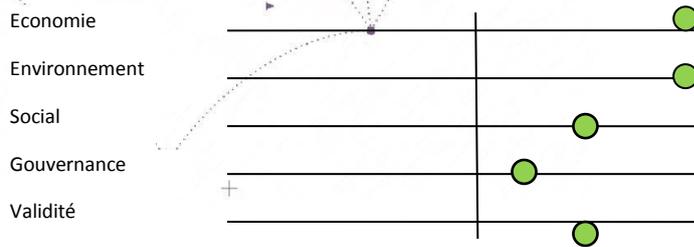
Plan de financement prévisionnel

Type de dépenses éligibles	F/I	Maître d'ouvrage	Coût	Subvention régionale	Taux
Etude bois-énergie	F	Collectivités locales,	30 000 €	10 500 €	35 %
Plates-formes logistiques	I	Collectivités locales, groupements de propriétaires	666 666 €	200 000 €	30 %
Animation, formation, coordination	F	Collectivités locales, Interprofession	20 000 €	7 000 €	35 %
TOTAL PSADER			716 666 €	217 500 €	30 %
<i>Dont Investissement</i>				200 000 € (92 %)	
<i>Dont Fonctionnement</i>				17 500 € (8 %)	

Indicateurs de suivi

- Nombre d'études bois-énergie
- Nombre de plateformes logistiques réalisées
- Nombre de partenaires mobilisés
- Projets réalisés

Evaluation développement durable



Développement économique

Diversifier les activités et développer des emplois dans le domaine du bois-énergie
Valoriser les ressources locales

Environnement

Faciliter une gestion environnementale et durable des forêts, en conservant la biodiversité.
Mettre en place des techniques de gestion environnementale
Limiter les transports en valorisant la ressource locale.
Promouvoir le code des bonnes pratiques de l'exploitation forestière.

Social

Développer les compétences collectives et individuelles des acteurs de la forêt

Gouvernance

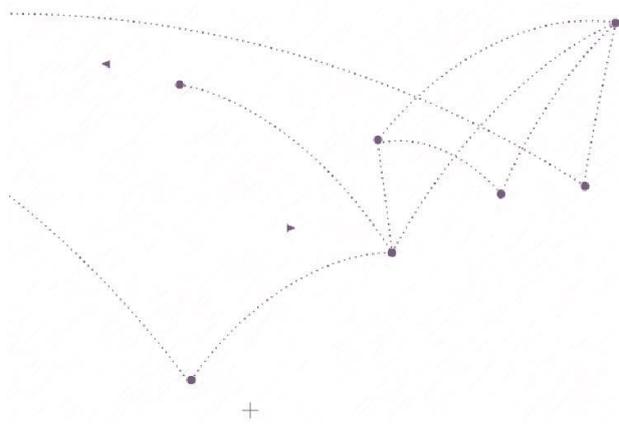
Médiation et construction avec de nombreux partenaires pour la mise en place d'une filière bois énergie, forte implication des acteurs.
Prise en compte de la demande de la population et des collectivités pour les énergies renouvelables
Cohérence avec les politiques européennes, régionales, départementales, locales

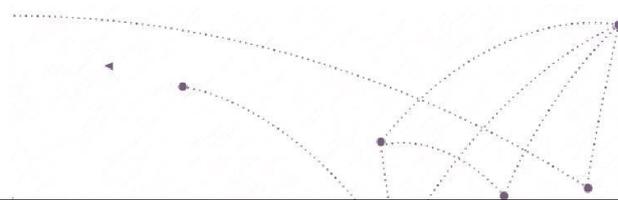
Validité

Développement du bois énergie en cohérence avec les politiques énergétiques nationales, régionales et départementales
Réponse à une demande économique, en cohérence avec le projet de territoire.

Observations

- Les actions de cette fiche action se feront en lien avec les opérations de la fiche action Bois d'œuvre.
- La réflexion sera à mener en coordination avec le groupe de travail « Energie » du CRFG dans le cadre des déclinaisons de l'étude « Coordination des acteurs français du bois énergie afin de déterminer un potentiel mobilisable pour le Canton de Genève ».
- Elle se fera dans le respect des préconisations environnementales notamment du Schéma Régional de Cohérence Climat Air Energie (SRCAE).
- Les taux indiqués sont des maximum qui pourront être revus à la baisse selon les cofinancements apportés au regard de l'encadrement réglementaire et de l'effet levier des aides attendues (à exposer dans le dossier de demande de subvention). Pour chaque projet relevant du champ de la concurrence, la demande devra s'ajuster au taux maximum d'aide publique rendu possible par la réglementation (respect du traité de Lisbonne relatif à la non distorsion de concurrence et des exemptions possibles au moment de la décision d'aide, fonction dans certains cas du cumul des aides publiques déjà perçues par le maître d'ouvrage sur les 3 dernières années)





Objectif 4c :
Développer une gestion concertée des espaces naturels, agricoles et forestiers

Action 22 : Mettre en valeur et préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers

Contexte

Espaces agricoles et naturels

Les espaces agricoles et naturels forment l'essentiel de la charpente paysagère du territoire. La reconnaissance du rôle de l'activité agricole dans l'entretien des paysages se traduit, notamment par le Projet Paysage (cahier n°13-8 – Juin 2012), sur le périmètre de l'agglomération franco-valdo-genevoise.

Les études de base pour l'élaboration de Contrats corridors, réalisées en 2010 sur la base d'un diagnostic concerté, ont mis en évidence des espaces agricoles à enjeu de biodiversité, notamment des secteurs de coteaux ou de plaine à proximité des espaces urbains qui sont des espaces 'relais' ou 'tampons' pour la faune et la flore. Par exemple, on peut citer les vergers de haute-tige de la plaine genevoise, milieux extrêmement intéressants au niveau écologique et paysager mais dont la pérennité est compromise à 90 %. Il est donc urgent d'intervenir pour leur redonner une place dans un paysage rural en mutation tout en renforçant leur rôle écologique, social et culturel.

En parallèle, le renforcement des pratiques respectueuses de l'environnement (agriculture biologique, agriculture raisonnée, etc.) devra, entre autres, être lié au développement, côté français, de réseaux agro-environnementaux, inscrit dans le Projet agricole d'agglomération. Ces réseaux sont bien développés côté vaudois et genevois et sont portés par les agriculteurs.

Nb : après accord des agriculteurs du Genevois (Communauté de Communes du Genevois - CCG), le territoire de la Communauté de Communes du Genevois a été désigné comme « territoire test » pour envisager le développement d'un RAE. Plusieurs raisons ont justifié le choix de ce territoire : l'éventuel passage des exploitations laitières de zone franche au Suisse Garantie leur imposant entre autres, la mise en place de surfaces de compensation écologique, la proximité immédiate des espaces agricoles dans la frange urbaine pour une partie du territoire impliquant parfois des conflits d'usage dans ces espaces, une volonté des agriculteurs d'ouvrir leurs espaces au public. Ce territoire test a donc fait l'objet d'une étude faisabilité (Cahier 13-23 – mars 2012) évaluant la motivation des agriculteurs, pour mettre en place des surfaces de compensation écologique, sans fragiliser l'économie de leur entreprise tout en répondant aux enjeux environnementaux, identifiant les financements et une combinaison d'outils permettant la mise en œuvre de ce réseau (compensations, aide à l'animation,...) et identifiant le porteur du réseau et les partenaires.

A terme et en articulation avec ces contrats corridors et ces réseaux agro-environnementaux, le PSADER permettra de lancer des opérations en amont de ces initiatives et sur des territoires encore non couverts par ces procédures.

L'enjeu de la gestion de la fréquentation par le public (promeneurs, cavaliers, chiens, usagers d'engins motorisés...) est également une préoccupation partagée pour l'activité agricole et pour la préservation des espaces naturels.

Espaces forestiers

Au-delà de la production de bois, les forêts du territoire revêtent une importance toute particulière dans les services qu'elles offrent à l'ensemble des habitants du territoire. Les pressions sociales pouvant éventuellement s'exercer sur les propriétaires forestiers (= les offreurs de service) par les habitants et les travailleurs du territoire (= les demandeurs de service) peuvent entraîner des tensions sur le territoire.



L'enjeu principal de l'offre de service non-marchand proposée par la forêt réside dans son appropriation culturelle par la société locale.

Les territoires forestiers du Genevois français offrent un grand nombre de services non-marchands aux habitants et pratiquants du territoire, de part et d'autre de la frontière. Ainsi, les territoires forestiers offrent du paysage, de l'eau, des sites touristiques, une protection contre les risques naturels, des écosystèmes de qualité, des sites pour la contemplation, le bien-être, la pratique du sport et de loisirs... Le développement équilibré du territoire requiert la pérennisation de ces services tout en mettant en œuvre les actions de développement et de dynamisation des filières économiques de valorisation des forêts.

Objectifs :

- Préserver et mettre en valeur la biodiversité des espaces agricoles
- Mettre en valeur des espaces patrimoniaux
- Valoriser et pérenniser les services des territoires forestiers

Description de l'action

- **Préserver et mettre en valeur la biodiversité des espaces agricoles :**
 - Développer et rassembler des éléments de connaissance en matière de biodiversité en priorité dans les secteurs ayant vocation à être inclus dans des RAE et dans les espaces cultivés déclassés qu'il serait pertinent de reclasser en zone agricole ou naturelle
 - Accompagner la création (animation + études) de réseaux agro-environnementaux : réflexion sur les usages, les conditions d'accès, les habitats présents.
- **Mettre en valeur des espaces agricoles à haute valeur patrimoniale**
 - Les vergers haute-tige du Genevois : conscients de l'importance de ce patrimoine local, les associations et les collectivités locales ont, depuis plusieurs années, entrepris de nombreuses actions de préservation (taille, replantation, sensibilisation du public). Aujourd'hui, d'autres pistes sont évoquées pour donner un avenir à ces vergers traditionnels. Il s'agira notamment de leur redonner une place aux vergers de haute tige dans les systèmes d'exploitation agricole locaux dans une optique de diversification des productions (fruits, jus, bois) et pour pallier les conséquences du réchauffement climatique sur les prairies (ombrage des arbres). L'objectif est de positionner les vergers dans un paysage rural en mutation, tout en renforçant leur rôle social et culturel.
- **Valoriser et pérenniser les services des territoires forestiers**
 - **Soutenir des initiatives de valorisation des espaces forestiers** et des services rendus en matière de protection de la ressource en eau, de protection contre les risques naturels ou de conservation de la nature (Salève, Voirons, Haut-Jura, Vallée Verte, plan régional du réseau des forêts en libre évolution...)
 - **Innover en mettant en œuvre des systèmes contractuels expérimentaux** : contrats biodiversité en dehors des sites protégés, contrats captage pour protection de l'eau potable, dispositif de financement du rôle de protection contre les risques naturels, charte d'engagement paysager forestier, analyse expérimentale de la relation faune/écosystème. Il sera possible de s'appuyer sur les résultats des programmes INTERREG « Forêts de protection » et ALPEAU développés localement ces dernières années. Seront soutenus les projets qui accompagnent le monde agricole et forestier dans une mutation durable, excluant l'accompagnement de mesures agro-environnementales « compensatoires ».

Bénéficiaires

Publics cibles : Agriculteurs, Habitants, riverains, usagers des espaces et des paysages.

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, EPCI, communes, OT, associations

Partenaires mobilisés : Chambre d'Agriculture, CRPF, Interprofessions, ONF, Communes Forestières

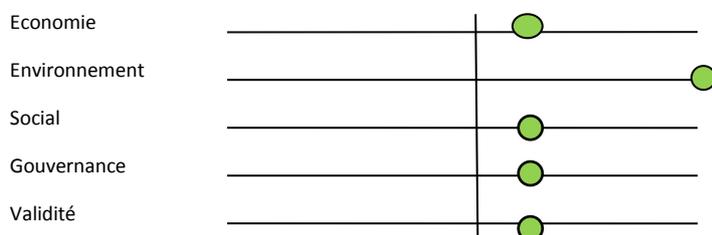
Plan de financement prévisionnel

Type de dépenses éligibles	F/I	Maître d'ouvrage	Coût	Subvention régionale	Taux
Etudes, Animation, coordination, formation	F	Collectivités locales,	133 000 €	46 550 €	35 %
Animation, formation Vergers anciens	F	Collectivités locales	195 000 €	68 250	35 %
Travaux	I	Collectivités locales,	52 000	18 200 €	35 %
TOTAL PSADER			380 000 €	133 000 €	35 %
<i>Dont Investissement</i>				18 200 € (14 %)	
<i>Dont Fonctionnement</i>				114 800 € (86 %)	

Indicateurs de suivi

- Nombre de vergers créés et valorisés
- Création de systèmes contractuels
- Nombre de journées de formation et de sensibilisation

Evaluation développement durable

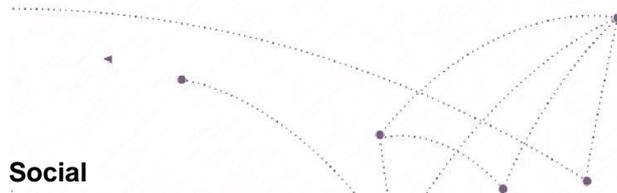


Développement économique

Création et développement d'activités liées à la taille et l'entretien des vergers notamment
Valorisation de la production des vergers (ex : fabrication de jus de fruit)

Environnement

Maintien, restauration de la qualité du paysage : valorisation, entretien et renouvellement des vergers.
Préserver les richesses naturelles du territoire



Social

Développer une vision éco-citoyenne et solidaire

Permettre au maximum de population d'accéder aux éléments de connaissance sur le patrimoine agricole et forestiers.

Gouvernance

Mise en place d'une concertation et d'une médiation environnementale pour résoudre les conflits d'enjeux sur des espaces agricoles et forestiers.

Cohérence avec d'autres politiques locales, départementales, régionales, nationales et européennes.

Validité

Cohérence avec le projet de territoire

Observations

- Dispositif « Contrat Corridors » de la Région Rhône-Alpes
- Dispositif « 10% de forêt en libre évolution »
- En cohérence avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)
- Mutualisation et partage d'expérience avec le PSADER du Chablais (Action 6.1c)
- Les taux indiqués sont des maximum qui pourront être revus à la baisse selon les cofinancements apportés au regard de l'encadrement réglementaire et de l'effet levier des aides attendues (à exposer dans le dossier de demande de subvention). Pour chaque projet relevant du champ de la concurrence, la demande devra s'ajuster au taux maximum d'aide publique rendu possible par la réglementation (respect du traité de Lisbonne relatif à la non distorsion de concurrence et des exemptions possibles au moment de la décision d'aide, fonction dans certains cas du cumul des aides publiques déjà perçues par le maître d'ouvrage sur les 3 dernières années)



Objectif 4c :
Développer une gestion concertée des espaces naturels, agricoles et forestiers

Action 23 : Accompagner les projets collectifs agricoles et forestiers innovants en matière d'économie d'énergie, de protection de l'environnement

Contexte

A ce jour, la production agricole n'est pas destinée à produire directement de la biomasse pour de la production énergétique. Les sous-produits résultant de l'exploitation (fumier, lisier) sont, en général, utilisés pour fertiliser les sols cultivés et les prairies, et ainsi assurer le cycle naturel du carbone et de l'azote pour les amendements et la fertilisation organique en limitant les besoins en engrais chimiques.

En parallèle, la production agricole locale comprend la filière spécialisée de production maraîchère et horticole, consommatrices d'énergie pour le chauffage des serres. Dans le cadre du Projet agricole d'agglomération, un des objectifs est d'améliorer l'efficacité énergétique de cette filière en optimisant les synergies avec les zones urbaines.

L'objectif de cette fiche-action est de pouvoir accompagner des projets structurants et innovants agricoles et forestiers en matière d'économie d'énergie, de préservation de la qualité de l'air et de protection de l'environnement dans le monde agricole et forestier. Cette réflexion s'inscrit dans une démarche plus large, le Schéma de Cohérence Climat-Energie-Qualité de l'Air Territorial (SC²ET), lancé à l'échelle du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois.

A noter que les projets de méthanisation ne seront pas pris en charge par le PSADER car faisant l'objet d'une ligne dédiée pilotée par la DCESE à la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'action n°311 : appel à projets "Méthanisation agricole" Rhône-Alpes 2011 du PDHR et Fonds déchets de l'ADEME, dans le cadre du Plan de performance énergétique (PPE).

Objectifs :

- Diminution des consommations d'énergie dans les exploitations agricoles et dans les métiers de la forêt
- Valorisation des déchets organiques de l'agriculture par le co-compostage, notamment

Description de l'action

- Projets collectifs agricoles ou forestiers en matière de réduction d'énergie : animation de groupe, montage du projet, investissement
- Projets collectifs en matière de gestion des déchets organiques : identification des besoins des collectivités, accompagnement de la profession agricole en amont dans les échanges avec les collectivités pour définir des projets communs, montage de projets, investissements.

Bénéficiaires :

Publics cibles et maîtres d'ouvrages pressentis : Collectivités locales, groupement d'agriculteurs, établissements publics

Partenaires mobilisés : Chambre d'Agriculture, ADEME ...

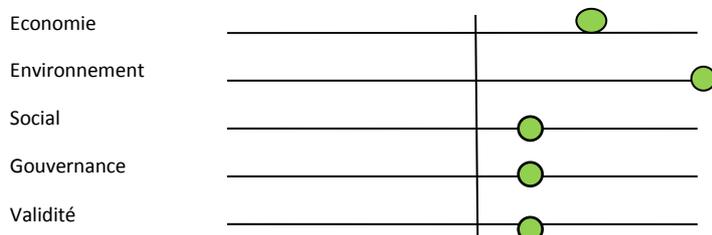
Plan de financement prévisionnel

Type de dépenses éligibles	F/I	Maître d'ouvrage	Coût	Subvention régionale	Taux
Etudes, Animation, coordination,	F	Collectivités locales, groupement d'agriculteurs	130 000 €	45 500 €	35 %
Investissement	I	Collectivités, Associations	156 000 €	54 600 €	35%
Projet de méthanisation			Ligne directe de la Région Rhône Alpes		
TOTAL PSADER			286 000 €	100 100 €	35 %
<i>Dont Investissement</i>				54 600 € (54 %)	
<i>Dont Fonctionnement</i>				45 500 € (46 %)	

Indicateurs de suivi

- Nombre de projets soutenus

Evaluation développement durable



Développement économique

Améliorer l'efficacité énergétique des filières de production agricole

Environnement

Réduire les atteintes à l'environnement, liées à l'utilisation d'énergies fossiles (épuisement des ressources, pollution atmosphérique, changement climatique)

Social

Modifier les pratiques.

Réponse à des attentes sociales en termes de transition énergétique et d'économies d'énergie.

Gouvernance

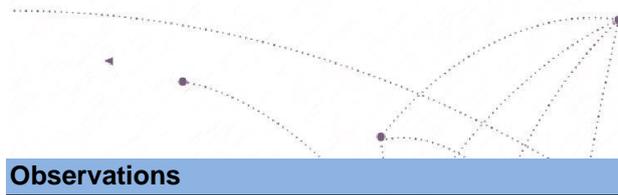
Prise en compte des problématiques agricoles et forestières dans une dynamique plus large : le schéma de cohérence climat-énergie-qualité de l'air territorial du Grand Genève.

Cohérence avec les politiques européennes, régionales, départementales, locales

Validité

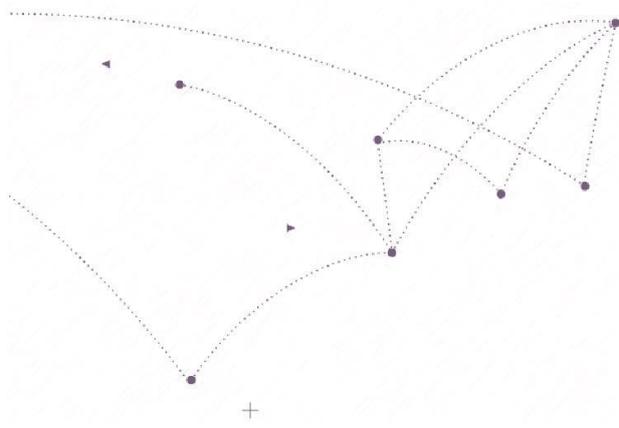
Actions inscrites dans le Grenelle de l'environnement

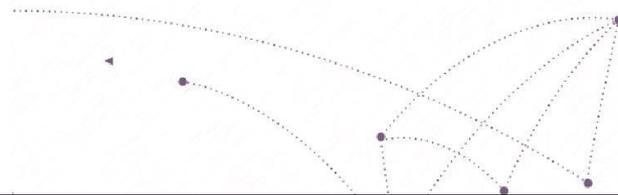
Cohérence avec le projet territorial



Observations

- En lien avec le Schéma de Cohérence Climat Energie Qualité de l'air du Grand Genève
- En lien avec appel à projets "Méthanisation agricole" Rhône-Alpes 2011 du PDHR et Fonds déchets de l'ADEME, dans le cadre du Plan de performance énergétique (PPE). De manière générale, les dispositifs d'aide existants seront favorisés.
- Les taux indiqués sont des maximum qui pourront être revus à la baisse selon les cofinancements apportés au regard de l'encadrement réglementaire et de l'effet levier des aides attendues (à exposer dans le dossier de demande de subvention). Pour chaque projet relevant du champ de la concurrence, la demande devra s'ajuster au taux maximum d'aide publique rendu possible par la réglementation (respect du traité de Lisbonne relatif à la non distorsion de concurrence et des exemptions possibles au moment de la décision d'aide, fonction dans certains cas du cumul des aides publiques déjà perçues par le maître d'ouvrage sur les 3 dernières années)





**Objectif 4c :
Développer une gestion concertée
des espaces naturels, agricoles et
forestiers**

Action 24 : Animation du PSADER

Contexte

Le programme d'actions est conséquent. Il concerne deux thématiques principales : l'agriculture, la forêt et la filière bois. Il se décline, naturellement, en lien avec le projet agricole d'agglomération du Grand Genève mais respecte également la diversité des territoires qui composent le Genevois français.

Compte tenu de la taille et de la complexité du territoire et des sous-territoires qui le composent, l'enjeu principal du PSADER est d'arriver à fédérer autour des projets structurants, des acteurs qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble.

Objectifs

A l'échelle d'un territoire aussi vaste et hétérogène que celui du Genevois français, un des principaux objectifs sera de développer des synergies de coopération entre les territoires tout en tenant compte de leurs spécificités. Ce travail d'envergure s'appuie sur un réseau déjà existant de techniciens des collectivités locales du territoire qui seront le relais des problèmes spécifiques locaux. Un des principaux rôles de l'animateur PSADER sera de mettre en relation les partenaires qui partagent un même problème ou possèdent une partie des compétences pour y répondre, autour de sujets techniques particuliers. Il devra également repérer les initiatives locales qui auront valeur d'exemple sur le territoire et pourront être diffusées et passées à une plus grande échelle.

Néanmoins, il est important de noter la très grande diversité des sous-territoires en matière d'ingénierie nécessitant une implication différenciée de l'animation PSADER allant de la coordination à un accompagnement plus spécifique.

Il conviendra également de faire émerger des projets structurants à l'échelle du Genevois français, avec des maîtrises d'ouvrage repérées.

Description de l'action

L'animateur PSADER aura les missions suivantes :

Animation et conduite du projet de territoire

- Animation, médiation du réseau de techniciens locaux. Repérage de problématiques qui pourront être mutualisées à l'échelle du Genevois français.
- Mettre en œuvre le projet : communiquer le programme d'actions aux acteurs du territoire, recenser les opérations éligibles, organiser et animer les instances de travail (commission « Agriculture et environnement » régulière et de pilotage, suivre la réalisation budgétaire et réorienter, si besoin, les crédits dans le cadre d'avenants.
- Evaluer la mise en œuvre du projet : définir et partager des indicateurs de suivi, conduire des évaluations en cours et à la fin du contrat, présenter des bilans en comité de pilotage.

Accompagner les demandes de subventions et leur réalisation

- Accompagner de manière technique les porteurs de projet dans le montage de leur dossier
- Accompagner administrativement les dossiers de demande de subvention

Cette fiche action présente l'équivalent d'un poste à plein temps (soit 1 ETP)

Bénéficiaires :

Maître d'ouvrage pressenti : ARC Syndicat Mixte

Plan de financement prévisionnel

Type de dépenses éligibles	F/I	Maître d'ouvrage	Coût	Subvention régionale	Taux
Animation du PSADER	F	ARC Syndicat Mixte	330 000 €	132 000 €	40 %
TOTAL PSADER			330 000 €	132 000 €	40 %
<i>Dont Investissement</i>				0 € (0%)	
<i>Dont Fonctionnement</i>				132 000 € (100 %)	

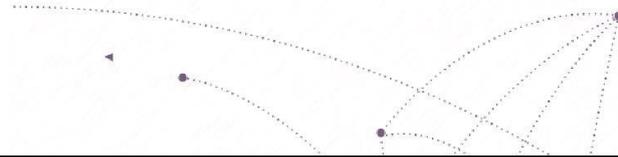
Indicateurs de suivi

- Nombre d'opérations réalisées
- Taux de consommation de l'enveloppe régionale
- Adhésion des partenaires
- Impact sur l'agriculture, la forêt et le développement rural

Axe n°5 : CFAC

Convention de fonctionnement d'agglomération et de centralité





**Objectif 5a :
Faire de l'innovation
environnementale et des nouvelles
mobilités un moteur du
développement d'Annemasse Agglo**

**Action 25 : Structurer le territoire autour
de la mobilité durable**

Contexte

Le territoire d'Annemasse Agglo est extrêmement attractif et dynamique, en forte croissance tant sur le plan économique que démographique. Sa situation, au cœur du bassin de vie transfrontalier genevois, a engendré une augmentation importante des déplacements depuis une vingtaine d'années, alors que la complexité politique du système transfrontalier rendait impossible tout développement équivalent des transports.

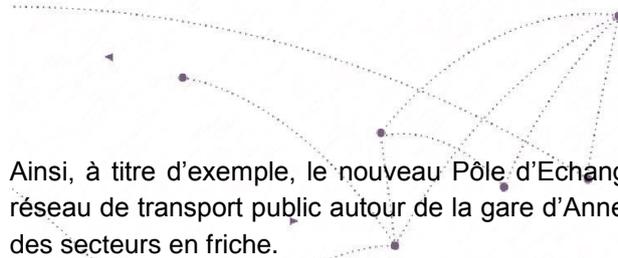
Face à une situation de plus en plus critique, Annemasse Agglo a engagé des efforts importants pour développer les transports publics et limiter la place de l'automobile, avec des résultats probants (multiplication par 2.5 du nombre de voyages en transport public en 10 ans), mais qui ne sont pas à la mesure des enjeux.

Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan de Déplacements Urbains, Annemasse Agglo a décidé de développer une politique globale plus ambitieuse, afin d'engager une vraie « révolution » de sa mobilité. Cette politique d'ensemble cherche à développer des mesures capables de modifier radicalement la mobilité du territoire, en développant des alternatives en transport public et en modes doux, dignes d'une métropole d'un million d'habitants. Mais elle vise également à refonder une société différente, où l'urbanisation est pensée à une échelle plus humaine, autour de polarités mettant en avant les activités de proximité et les espaces publics, pour promouvoir la « ville des courtes distances ». Une société où l'urbanisation est appuyée sur le tissu de transport public, pour permettre de réduire la place de l'automobile.

Pour engager ce grand challenge, Annemasse Agglo a décidé de s'appuyer sur des projets « phares » de transport, capables de répondre aux nouveaux besoins de mobilité :

- projet de prolongation du tramway transfrontalier,
- projet de Bus à Haut Niveau de Service « Tango »,
- projet de nouveau Pôle d'Echange Multimodal autour du CEVA,
- projet de voie verte « d'Agglomération ».

Ces projets sont des « vitrines » du changement, permettant d'enclencher, autour de leur réalisation, des dynamiques nouvelles et une modification des habitudes de vie. Ils favorisent, en outre, la structuration d'une urbanisation différente, en jouant un rôle « d'effet levier » fort pour restructurer l'espace public, les circulations, les activités commerciales et humaines. Enfin, ces nouvelles infrastructures sont l'armature principale d'un nouveau réseau, qui s'organise et se développe dans une logique de cohérence transfrontalière. Autour de ces actions phares, c'est tout un ensemble de projets (lignes de transport, pistes cyclables, projets piétonniers, projets d'urbanisation...) qui vont permettre d'atteindre les objectifs ambitieux voulus par le PDU.



Ainsi, à titre d'exemple, le nouveau Pôle d'Echanges est l'opportunité de réorganiser l'ensemble du réseau de transport public autour de la gare d'Annemasse et de développer un quartier de 150ha, sur des secteurs en friche.

En parallèle, le développement de la Voie verte « d'Agglomération », qui va de la frontière à Bonne en passant par la Gare d'Annemasse (correspondant à la Véloroute Voie Verte « Léman Mont-Blanc » inscrite au schéma voie verte départemental), et celui de la section Etrembières-PEM-Machilly de la Véloroute Voie Verte Via Rhôna vont assurer une couverture plus complète du territoire en desservant les espaces de loisirs périphériques.

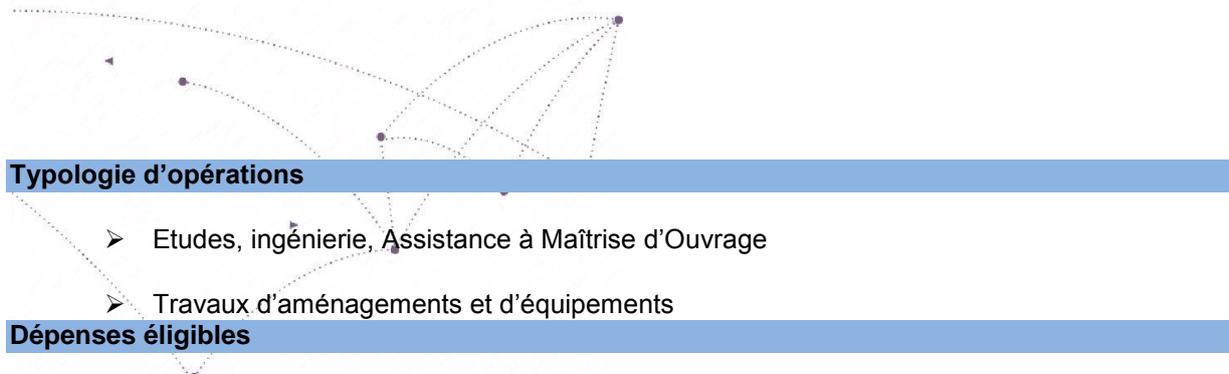
En lien avec ces deux infrastructures majeures, Annemasse-Agglo souhaite valoriser le projet de préservation paysagère des Bois de Rosses. Il s'agit d'une démarche expérimentale, engagée dans le cadre du Grand Genève, qui vise à préserver un espace agro-naturel de grande qualité, enserré dans une urbanisation diffuse, par le développement d'un projet « Modes doux » (notamment boucle cyclable et petits équipements de loisirs) capable de proposer à la population locale un espace de détente et de loisirs doux de proximité, tout en respectant les contraintes agricoles et environnementales.

Objectifs de l'action

- Utiliser les grands projets de mobilités alternatives aux Transports Individuels Motorisés comme des opportunités pour réorienter fortement la politique de mobilité du territoire, et structurer un développement urbain plus durable,
- Soutenir les projets innovants et exemplaires.

Objectifs opérationnels

- Réaliser des projets d'infrastructures emblématiques, rayonnants à l'échelle de l'ensemble du Genevois Français et structurants en matière :
 - de mobilités douces et permettre à la population via ces aménagements d'accéder facilement et en toute sécurité aux espaces de loisirs périphériques (Ex : voies vertes structurantes)
 - d'intermodalité via la création du Pôle d'Echange de la Gare d'Annemasse, nécessaire à la mise en œuvre du CEVA et qui vise à faciliter les échanges entre les différents modes de transport de voyageurs. La définition des actions s'effectuera en lien avec les services de la Région.
- Favoriser la réalisation d'opérations de mobilité alternative et innovantes telles que l'aménagement d'un pôle de la mobilité au cœur du quartier Etoile Annemasse Genève permettant le développement d'une offre de services liés à la mobilité en direction des usagers.
- Favoriser la réalisation de projets innovants et reproductibles : exemple du projet de préservation agro-naturel des « Bois de Rosses », qui vise à préserver un espace agro-naturel repéré à l'échelle du Projet d'Agglomération (projet de Plan Prioritaire Paysager) enserré dans l'urbanisation en développant une offre de loisirs touristiques de proximité (boucle cyclable notamment).



Typologie d'opérations

- Etudes, ingénierie, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
- Travaux d'aménagements et d'équipements

Dépenses éligibles

Investissement +

- Etudes pré-opérationnelles et opérationnelles, ingénierie, AMO
- Travaux d'aménagements et d'équipements

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : Annemasse-Agglomération

Partenaires mobilisés : communes, Conseil Général 74, Région Rhône-Alpes, Canton de Genève, Etat, Europe, associations représentant les mobilités douces, ...

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Déclinaison de la stratégie Eco-Cité française du Grand Genève sur l'axe mobilité
- Valorisation d'espaces naturels identifiés comme Projet de Paysage Prioritaire à l'échelle du Grand Genève
- Priorisation des réalisations sur la base du schéma cyclable identifié dans le PDU d'Annemasse-Agglomération

Critères transversaux

- Inscription dans l'offre du réseau de mobilités douces du Genevois Français,
- Inscription dans la structuration des transports publics à l'échelle du Genevois Français,
- Contribution au développement durable,
- Capitalisation d'expériences,
- Innovation.

Budget

Subvention régionale souhaitée : 1 800 000 €

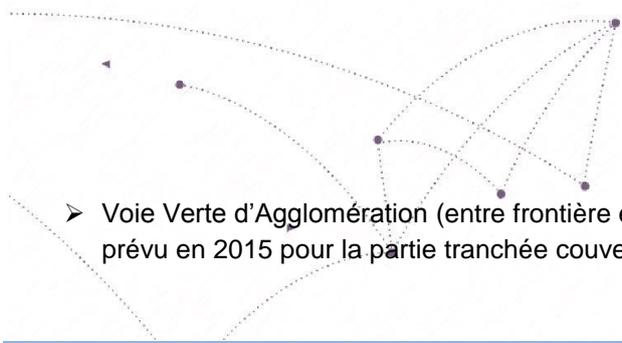
Taux régional souhaité : entre 30 % et 40 %

Part Investissement

- **Investissement : 1 800 000 €**
 - Voies vertes, pistes cyclables : 35 % sur un coût plafonné de 80 000 € du km, majoré de 15 % sur les tronçons les plus techniques.
 - Autres projets – modalités à définir avec la Région au regard du projet

Calendrier prévisionnel des opérations

- Pôle d'Echanges Multimodal : début des travaux prévu en 2015



- Voie Verte d'Agglomération (entre frontière et la commune de Bonne) : début des travaux prévu en 2015 pour la partie tranchée couverte du CEVA

Evaluation de la stratégie de mise en oeuvre

Indicateurs de suivi

- Réalisations d'aménagements structurants,
- Nombre d'usagers vélo,
- Nombre d'usagers accueillis au sein de la Maison de la mobilité et du Pôle d'Echanges Multimodal.

Evaluation développement durable



Développement économique

La mise en œuvre de ces différentes actions est un facteur de développement économique et notamment de pérennisation et de création d'emplois locaux (études, travaux, fonctionnement des services...). Les réalisations soutenues par cette fiche action participeront directement à la traduction de la stratégie économique du territoire (projet de maison de la mobilité, capacité de renforcer l'attractivité économique du territoire par la mise en œuvre du CEVA).

Environnement

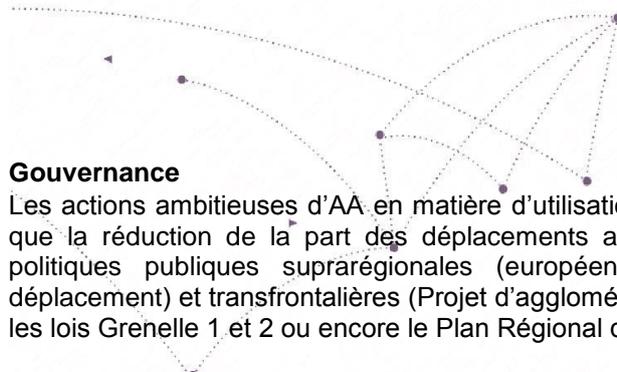
Les projets identifiés visent à trouver des solutions permettant de réduire fortement l'utilisation des modes de déplacement les plus polluants (en particulier l'usage des véhicules individuels motorisés sur les parcours urbains) et émetteurs de gaz à effet de serre.

Il cherche notamment à développer l'usage des modes doux pour les déplacements dans les quartiers, entre les quartiers et entre les communes de l'agglomération, mais également à réduire l'espace dédié à la voiture individuelle (stationnement, voies) au profit des autres modes. Par ce biais, les solutions contribuent à réduire le bruit des populations soumises au trafic automobile et à améliorer l'environnement. Elles contribuent également à améliorer la qualité de vie en favorisant l'accès à des espaces de loisirs de proximité en vélo.

Ces aménagements visent également à développer l'inter-modalité par des solutions permettant d'accompagner et de renforcer l'effet des grands projets de transport (rabattement sur les transports publics, correspondances entre modes...).

Solidarité sociale

Les projets visent à améliorer les conditions de mobilité et de déplacement des habitants et des salariés, en particulier des populations défavorisées des quartiers ou encore des personnes non motorisées et/ou ayant des difficultés de déplacement (population à mobilité réduite/en situation de handicap), par la mise en œuvre de solutions qui privilégient les modes doux et les transports publics. Ils cherchent également à améliorer l'accès et la desserte des quartiers et des zones d'activités/emplois et contribue ainsi à les désenclaver.

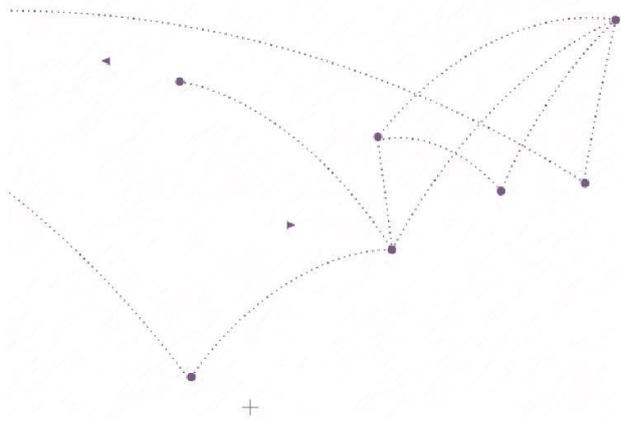


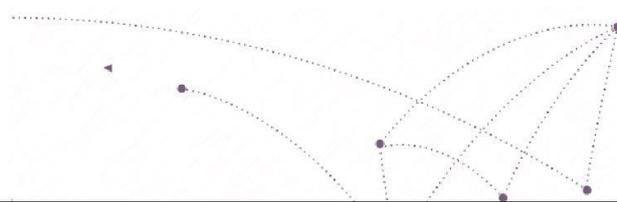
Gouvernance

Les actions ambitieuses d'AA en matière d'utilisation des transports publics et des modes doux ainsi que la réduction de la part des déplacements automobiles, répond pleinement aux objectifs des politiques publiques suprarégionales (européennes, nationales et régionales en matière de déplacement) et transfrontalières (Projet d'agglomération franco-valdo-genevois), comme par exemple les lois Grenelle 1 et 2 ou encore le Plan Régional de la Qualité de l'Air.

Validité-Cohérence

- Cohérence avec l'ensemble des initiatives en cours sur le Grand Genève,
- Inscription dans les Schémas départementaux, régionaux et nationaux de Véloroutes Voies Vertes,
- Appui à la mise en œuvre d'infrastructures structurantes repérées au Projet d'Agglomération et par la Région Rhône-Alpes (CEVA),
- Appui à la mise en application d'un Plan Paysager Prioritaire du Projet d'Agglomération.





**Objectif 5a :
Faire de l'innovation
environnementale et des nouvelles
mobilités un moteur du
développement d'Annemasse Agglo**

**Action 26 : Faire d'Annemasse Agglo un
territoire exemplaire et innovant en
matière de développement durable**

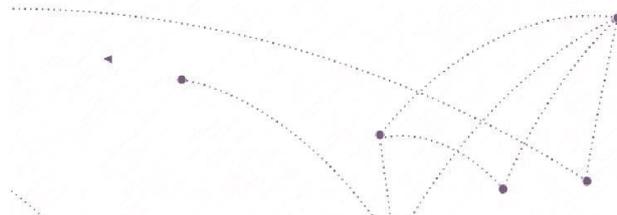
Contexte

Le territoire d'Annemasse Agglo est extrêmement attractif et dynamique, en forte croissance tant sur le plan économique que démographique. Il est soumis à une très forte pression foncière, induite en particulier par son appartenance à l'agglomération franco-valdo-genevoise mais aussi par son attractivité propre en tant que pôle urbain structurant de la Haute-Savoie du Nord, concentrant de nombreux équipements et constituant un pôle d'emplois important. Cette évolution économique et démographique n'est pas sans conséquence sur l'environnement : le territoire a subi dans les dernières décennies des impacts négatifs très importants (fort étalement urbain et mitage, congestion automobile liée aux flux pendulaires en direction de l'agglomération et de Genève, dégradation de la qualité de l'air, destruction d'espaces naturels et agricoles, ...)

Depuis près d'une décennie, un virage important a été pris pour engager un développement plus durable et plus respectueux de l'environnement. Mais la croissance urbaine très forte imposée par la proximité genevoise contrarie cette volonté et demande la mise en place de moyens plus importants, d'actions plus novatrices.

Pour faire face à l'afflux de 10 000 habitants supplémentaires dans les 10 prochaines années, tout en s'inscrivant fortement dans une politique vertueuse en matière de développement durable, Annemasse Agglo a décidé d'engager des actions fortes, et notamment la mise en place de l'éco-quartier « Etoile Annemasse Genève », dont la qualité de développement doit être un modèle pour l'ensemble du territoire. Au-delà de la volonté d'éco-construction (durabilité du bâti et de l'implantation urbaine, place primordiale laissée aux transports publics et aux modes doux), le quartier Etoile se veut pensé autour des habitants, tant pour l'habitat (mixité et réponse aux besoins émergents en matière d'habitat) que pour les services, équipements et activités.

Aussi, le développement du quartier prévoit de nombreuses actions visant à construire le quartier en étroite concertation avec la population (travail sur la mémoire du quartier, actions culturelles accompagnant la réalisation des projets, mise en place d'associations de quartiers, d'animation etc.) Par ailleurs, la mise en place d'actions opérationnelles issues de l'élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial de l'agglomération vise également à éviter l'accroissement des problèmes environnementaux. Plusieurs objectifs sont poursuivis dans ce cadre : maîtriser les consommations d'énergie, augmenter la production d'énergie de sources renouvelables, réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver la qualité de l'air. Les actions menées participeront ainsi à l'établissement du document cadre de la politique énergétique de l'agglomération, qui permettra de mettre en cohérence les différents documents de planification établis à l'échelle locale (SCOT, DAC, PDU, PLH), tout en s'inscrivant dans les objectifs poursuivis dans le Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Rhône-Alpes ainsi que dans le Schéma de Cohérence Climat-Energie-Qualité de l'Air territorial mené à l'échelle du Grand Genève.



Objectifs de l'action

- Favoriser le développement de l'éco-quartier de l'Etoile comme modèle de développement d'un urbanisme de qualité et initier des opérations urbaines qualitatives et innovantes, définies en lien avec les populations,
- Encourager l'adaptation du territoire au changement climatique, et contribuer à la préservation de la qualité de l'air sur ce dernier,
- Permettre la réalisation d'opérations exemplaires en matière de « Climat Air- Energie » dans le cadre d'une politique menée à l'échelle du Grand Genève et en coordination avec la celle de la Région,

Objectifs opérationnels

- Appuyer le développement de l'éco-quartier de l'Etoile : encourager la réflexion sur les formes urbaines innovantes (exemple d'actions : développement de l'habitat intermédiaire), capables de devenir des modèles à reporter, engager des actions de concertation avec la population / la société civile, afin d'accompagner les habitants dans les différentes étapes de mutations que va connaître le quartier. Il s'agit par exemple de la création d'ateliers participatifs autour de la mémoire, d'animations culturelles à vocation artistique, ...
- Mettre en œuvre des démarches innovantes, exemplaires en matière de développement durable s'inscrivant dans la politique de l'agglomération et transposables sur d'autres secteurs du CDDRA.

L'intervention de la Région portera sur un nombre restreint d'opérations qui seront définies conjointement entre la Région et Annemasse-Agglomération, au regard de leur caractère innovant et hors obligation réglementaire ou légale. Plusieurs thématiques peuvent toutefois être envisagées : habitat, mobilité, amélioration de la qualité de l'air, ...

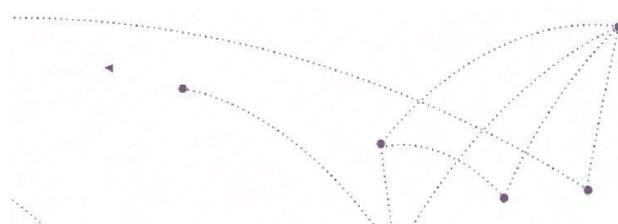
Typologie d'opérations

- Etudes, ingénierie, assistance à maîtrise d'ouvrage
- Actions de sensibilisation, information, éducation et formation
- Elaboration d'outils d'évaluation environnementale et d'aide à la décision
- Manifestations, événements, actions culturelles

Dépenses éligibles

Fonctionnement

- Etudes
- Ingénierie (prestations externes, assistance à maîtrise d'ouvrage), communication, information
- Prestations de service (par exemple dans le cadre de manifestations, événements, actions culturelles)



Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : Annemasse-Agglomération

Partenaires mobilisés : RRA, CG, DREAL, ADEME, DDT, associations environnementales, ...

+

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Amélioration de la qualité environnementale du territoire de l'Agglomération et a fortiori du Genevois français,
- Opérations innovantes et transférables (exemplarité des projets),
- Opérations intégrant concertation et sensibilisation.

Critères transversaux

- Contribution au développement durable,
- Intégration des préconisations de la stratégie économique du Genevois français.

Budget

Subvention régionale souhaitée : 200 000 €

Taux régional souhaité : entre 30 % et 40 %

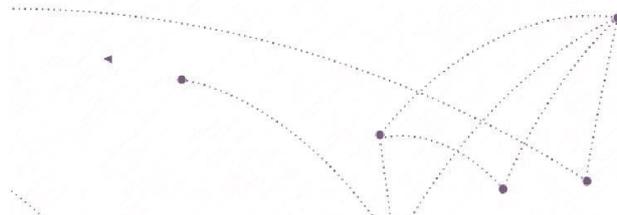
Part Investissement/ Fonctionnement

- **Fonctionnement** : 200 000 €

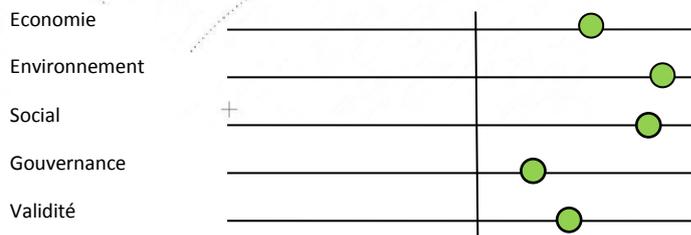
Evaluation de la stratégie de mise en oeuvre

Indicateurs de suivi

- Réalisation d'études,
- Création d'outils de communication,
- Diffusion des bonnes pratiques,
- Participation des citoyens aux manifestations / actions de concertation menées.



Evaluation développement durable



Développement économique

Les actions soutenues par cette fiche action participeront directement à la traduction de la stratégie économique de l'Eco-Cité du Grand Genève. Elles favoriseront la structuration de nouvelles filières locales telles que l'éco-construction.

Environnement

Les projets identifiés permettent de contribuer à un développement urbain équilibré et durable à l'échelle de l'agglomération tout en préservant l'environnement. Ils permettent d'inscrire le territoire dans un développement urbain durable et qualitatif, dans un processus d'adaptation climatique et de capitaliser sur des projets exemplaires, transférables à l'échelle de l'agglomération et du Genevois Français.

Solidarité sociale

Les actions entreprises en matière de développement durable représentent l'opportunité d'impulser une dynamique vertueuse en la matière en accompagnant notamment le changement des mentalités. La sensibilisation de l'ensemble des acteurs et de la population, sa participation même via des démarches de concertation restent incontournables dans la construction de l'agglomération de demain.

Gouvernance

Les actions envisagées répondent pleinement aux objectifs des politiques publiques suprarégionales (européennes, nationales et régionales en matière de déplacement) et transfrontalières (Projet d'agglomération franco-valdo-genevois), comme par exemple les lois Grenelle 1 et 2 ou encore le Plan Régional de la Qualité de l'Air.

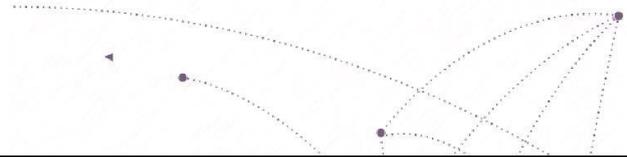
Les actions visent à permettre une meilleure appropriation des citoyens au développement d'un urbanisme plus qualitatif, répondant mieux aux modes de vie d'aujourd'hui, par des mesures de concertation et d'appui à des démarches innovantes par la valorisation des projets.

Validité-Cohérence

- Cohérence avec l'ensemble des initiatives en cours sur le Grand Genève

En coordination avec :

- Les orientations du Schéma Régional de Cohérence Air-Climat-Energie (SRCAE)
- Les orientations du Schéma de Cohérence Climat-Energie-Qualité de l'Air territorial du Grand Genève
- Le projet Eco-Cité du Genevois Français



Objectif 5b :
Conforter le dynamisme économique du territoire et s'appuyer sur la formation et l'économie solidaire comme axes de développement

Action 27 : Décliner à l'échelle d'Annemasse Agglo la stratégie économique de l'Eco-Cité française du Grand Genève

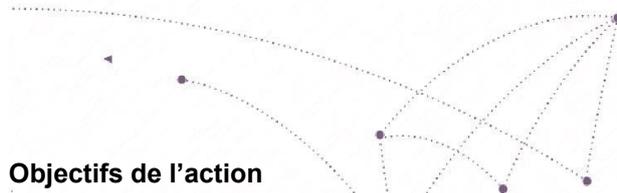
Contexte

Constat récurrent du projet d'agglomération transfrontalière, la grande majorité des constructions se concentre sur la France, tandis que la création d'emplois reste ciblée sur Genève. C'est pourquoi, le projet d'agglomération vise à favoriser un rééquilibrage territorial et à instaurer les conditions optimums pour créer des emplois, notamment qualifiés sur la partie française. Afin d'assurer une visibilité et une crédibilité du territoire du Genevois français au sein du périmètre du Grand Genève et de la région Rhône-Alpes, ce dernier s'est donc doté d'une stratégie de développement économique : l'Eco-cité française du Grand Genève. Celle-ci s'appuie sur 5 axes de développement prioritaires, 5 marchés porteurs et créateurs de valeurs : l'éco-construction/habitat durable, les transports/la mobilité, la santé/bien-être, les solidarités et l'eau.

L'objectif d'Annemasse-Agglo est, par conséquent, de décliner à l'échelle de son territoire cette stratégie économique par la mise en place d'actions opérationnelles, nouvelles et structurantes pour lesquelles une intervention régionale s'avère indispensable au stade du démarrage.

Parallèlement, l'agglomération d'Annemasse s'est engagée dans la mise en œuvre de projets de transports urbains importants, pour certains à dimension transfrontalière : le CEVA, le tramway franco-suisse, le Bus à Haut Niveau de Services, le Pôle d'Echange Multimodal renforçant ainsi la centralité d'Annemasse Agglo sur la Haute-Savoie du Nord et favorisant son attractivité. Le projet du pôle d'excellence Etoile Annemasse-Genève témoigne dans ce cadre d'un projet exemplaire. Il s'agit ici de mettre en œuvre un écoquartier, s'appuyant sur l'accessibilité exceptionnelle en transports en commun offerte autour de la gare d'Annemasse et une véritable mixité des fonctions, avec en point de mire, le développement d'un pôle « affaires ».

Néanmoins, l'ensemble de ces projets de transports implique un bouleversement conséquent, tant sur l'armature urbaine que sur les habitudes de vie et de fonctionnement. En effet, les travaux afférents auront un impact très important sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, en termes de logement, d'urbanisme, de déplacement mais aussi d'économie et de commerce. Durant ces derniers, les difficultés d'accès seront réelles et les commerces situés autour des zones en travaux risquent de subir des pertes de clientèle, donc des pertes de chiffre d'affaires. C'est pourquoi, il est important d'accompagner les commerçants des zones impactées par les travaux tant en terme d'animations que de revalorisation urbaine du tissu commercial. Ces actions, qui auront valeur de test, s'inscrivent dans une démarche stratégique engagée depuis une dizaine d'années sur le territoire d'Annemasse-Agglo. En effet, pour répondre à l'un des objectifs majeurs du SCOT, à savoir le maintien, la structuration et la dynamisation des activités commerciales et de services dans les centres-villes, centres-bourgs et centres-villages, les élus ont décidé de travailler à deux niveaux. Certaines actions à caractère transversal répondent ainsi à des enjeux généraux sur les centralités de la région d'Annemasse ; d'autres, complémentaires, portées par les communes répondent davantage à des problématiques spécifiques à chaque centralité.



Objectifs de l'action

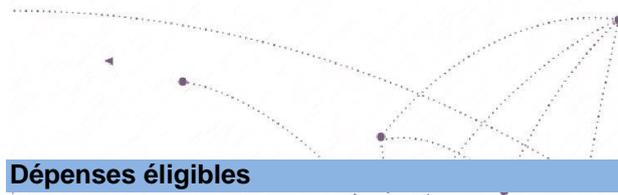
- Favoriser le développement économique en s'appuyant sur les marchés porteurs du Genevois Français,
- Accompagner les actions permettant de décliner/mettre en œuvre la stratégie de l'Eco-cité française du Grand Genève à l'échelle de l'Arc,
- Favoriser la mise en place d'actions et d'outils visant à la structuration économique des centralités urbaines,
- Requalifier l'urbanisme des nouveaux pôles commerciaux et revaloriser le tissu commercial.

Objectifs opérationnels

- Réaliser, dans le cadre de l'approche marchés de la stratégie économique du Genevois Français, des actions de sensibilisation en direction du milieu économique, des opérations de promotion des filières innovantes : il s'agira, par exemple, d'accompagner l'organisation d'événementiels au rayonnement intercommunal, tels que Toques et Saveurs, centré sur la valorisation gastronomique (organisation de concours de cuisine, démonstrations culinaires et visites chez les commerçants et producteurs du territoire). Ce projet s'intègre à la thématique Santé/Bien être retenue dans le cadre de la stratégie économique de l'Eco-Cité française du Grand Genève. L'aide de la Région permettra d'avoir un véritable effet levier sur cette première manifestation,
- Confier la réalisation d'une étude à la Chambre de Commerces et d'Industrie visant la mise en place d'un observatoire du commerce dont l'objectif est d'évaluer les impacts des projets de transports en commun sur l'activité commerciale et artisanale et de mettre en œuvre des actions d'accompagnement adaptées avant, pendant et après la phase de travaux ; le but de cette action est bien de tester un outil pouvant servir de modèle aux autres territoires du CDDRA confrontés aux mêmes problématiques.
- Accompagner la revalorisation urbaine des pôles commerciaux par la mise en place de dispositifs type charte afin d'engager des rénovations de vitrines sur les corridors des TCSP. Cette action fera l'objet d'une étude confiée à un bureau d'études spécialisé en urbanisme commercial.
- Réaliser des études préalables au développement d'un pôle « affaires » sur le quartier de l'Etoile : par exemple, études de positionnement.

Typologie d'opérations

- Etudes
- Actions de sensibilisation, d'information, de communication,
- Manifestations, événements au rayonnement intercommunal et en phase de lancement



Dépenses éligibles

En accord préalable avec la Région,

Fonctionnement

- Etudes,
- Ingénierie (prestations externes, assistance à maîtrise d'ouvrage),
- Actions de communication, information
- Manifestations, événements (soutien régional au démarrage de nouvelles opérations, limité à 3 éditions sur une même opération et dégressif)

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : Annemasse-Agglo

Partenaires mobilisés : Etat, Région Rhône-Alpes, chambres consulaires, agence de développement économique, chefs d'entreprises, commerçants, ...

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Déclinaison de la stratégie Eco-Cité française du Grand Genève,
- Projets participant au renforcement de la centralité d'Annemasse-Agglo et à son rayonnement,

Critères transversaux

- Capitalisation d'expériences,
- Innovation,
- Rayonnement des démarches entreprises.

Budget

Subvention régionale souhaitée : 125 000 €

Taux régional souhaité : entre 30 et 40 %

Part Investissement/ Fonctionnement

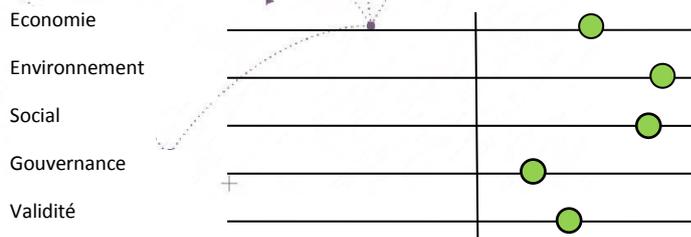
- **Fonctionnement : 125 000 € (100 %)**

Evaluation de la stratégie de mise en oeuvre

Indicateurs de suivi

- Nombre de participants à l'évènementiel,
- Evolution du nombre de commerces sur le tracé du tramway,
- Evolution de la fréquentation commerciale sur le tracé du tramway,
- Elaboration d'une charte de vitrines.

Evaluation développement durable



Développement économique

Les actions soutenues par cette fiche action participeront directement à la traduction de la stratégie économique de l'Eco-Cité française du Grand Genève. Elles permettront de s'adapter aux mutations économiques, de diversifier l'économie par la structuration de nouvelles filières locales.

Environnement

La prise en compte de l'environnement dans les projets inscrits dans cette fiche action réside principalement dans la sensibilisation des acteurs économiques aux problématiques énergétiques et environnementales (économies d'énergies dans les bâtiments, dans les process, ...)

Solidarité sociale

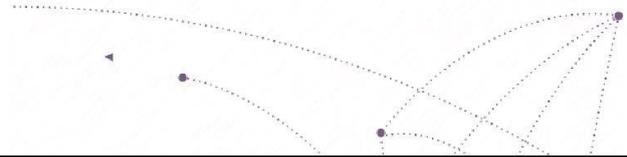
Dans le cadre du développement de la stratégie économique de l'Eco-Cité française du Grand Genève, il est important de sensibiliser les acteurs économiques au développement de l'emploi durable, à l'intégration de publics en difficulté.

Gouvernance

Chacun des projets identifiés fera l'objet de réunions multipartenariales (Comités de pilotage, ...) intégrant un ensemble diversifié d'acteurs permettant de définir et de répondre aux besoins économiques réels du territoire.

Validité-Cohérence

En lien avec le développement de la stratégie économique de l'Eco-Cité Française du Grand Genève, Annemasse-Agglomération conforte son dynamisme économique par le renforcement d'une culture économique locale et ses fonctions de centralités urbaines.



Objectif 5b :
Conforter le dynamisme économique du territoire et s'appuyer sur la formation et l'économie solidaire comme axes de développement

Action 28 : S'inscrire comme un territoire d'entrepreneuriat et favoriser le développement des entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire

Contexte

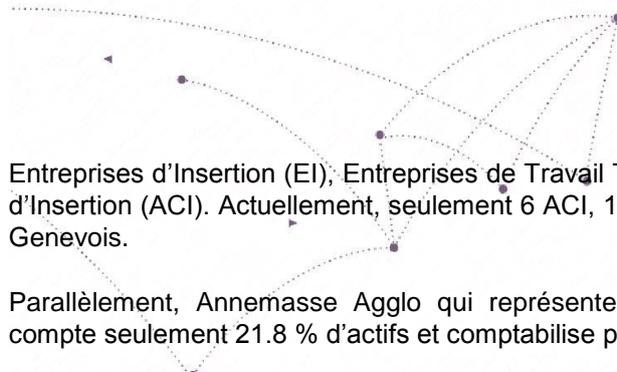
Le positionnement d'Annemasse Agglo en matière de développement économique réside dans la volonté de maintenir un équilibre du tissu économique et de soutenir la diversité des activités comme moteur de développement. Le but est notamment de préserver les activités les plus fragiles (l'activité industrielle, l'artisanat et le commerce de centre) et de soutenir l'innovation et le développement de nouvelles filières (services aux entreprises, tourisme d'affaire). Parallèlement, la Charte du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, signée en 2007, pose le rééquilibrage territorial des logements et des emplois entre Genève et la France comme un objectif essentiel. Ce qui implique pour la France d'être en mesure d'accueillir des emplois, y compris qualifiés.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, Annemasse-Agglo s'est engagée dans le développement d'une offre foncière nouvelle destinée exclusivement à accueillir des activités industrielles et artisanales de production. Deux sites d'accueil complémentaires ont ainsi été identifiés : Borly 2 à Cranves-Sales et le site des Bois-Enclos à Juvigny. L'aménagement de la ZAE de Borly 2 sera réalisé en continuité de la zone d'activités existante. Une attention particulière sera portée aux modalités d'urbanisation afin de conserver le caractère naturel du secteur lié à la présence du ruisseau de la Noue et préserver ainsi le corridor biologique.

Annemasse-Agglo a également entrepris depuis plusieurs années une opération forte, visant la requalification d'une friche industrielle d'environ 20 ha : le site des Bois-Enclos, appelé le Technosite Altéa. Il s'agit, au travers de cette opération, de proposer du foncier à un coût raisonnable à des entreprises qui ne peuvent résister à la pression exercée par le développement massif d'enseignes commerciales en périphérie. Ce pôle est dédié aux entreprises industrielles, ou de services à l'industrie, à forte valeur ajoutée. Ce produit constitue un élément fort pour favoriser le maintien d'activités industrielles sur l'agglomération Annemassienne et permettre l'accueil d'entreprises exogènes, mais il demeure aujourd'hui incomplet dans son offre, puisqu'il ne propose que des solutions foncières. Or, les entreprises en création ou en primo-développement ne sont pas intéressées, ou n'ont pas les moyens d'acquérir un terrain pour y faire construire un bâtiment. Si le maintien des entreprises existantes constitue bien un enjeu fort pour le tissu industriel du territoire, la création et le développement de nouvelles entités est également indispensable pour la pérennisation de l'industrie. Consciente de ce manque, Annemasse-Agglo souhaite étoffer son offre et proposer sur le Technosite Altéa des solutions d'implantation immobilière. La création d'un bâtiment destiné à l'accueil d'entreprises type pépinière est donc envisagée. Une étude de faisabilité est actuellement en cours.

Si la volonté d'Annemasse-Agglo est de favoriser le développement d'une offre foncière et immobilière d'accueil d'entreprises, elle poursuit également l'objectif de s'inscrire dans un champ d'intervention jusqu'ici peu exploré : l'Economie Sociale et Solidaire. Ce champ est d'ailleurs identifié comme axe prioritaire au sein du volet Solidarités de la stratégie économique du Genevois Français. L'Economie Sociale et Solidaire combine engagement social et initiative économique pour mettre la personne humaine au centre des activités et replacer l'économie dans son contexte : les activités économiques sont un moyen au service d'un projet sociétal. Dans ce cadre s'inscrit le secteur de l'IAE (Insertion par l'Activité Economique), dont le but est de permettre à des personnes rencontrant des difficultés sociales et/ou professionnelles (publics éloignés de l'emploi) d'accéder à un emploi tout en leur proposant un accueil et un accompagnement sur les deux composantes évoquées ci-avant.

Le secteur de l'IAE recouvre une diversité de solutions d'accompagnement et de retour progressif à l'emploi par le biais de différents types de structures (SIAE) : Associations Intermédiaires (AI),



Entreprises d'Insertion (EI), Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI), Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI). Actuellement, seulement 6 ACI, 1 AI et une antenne d'ETTI existent sur le bassin du Genevois.

Parallèlement, Annemasse Agglo qui représente 17.6% de la population du Genevois Français compte seulement 21.8 % d'actifs et comptabilise près de 32 % des chômeurs du périmètre.

Ce champ d'activités constitue donc un secteur de développement important, d'autant plus que la Région Rhône-Alpes, consciente du gisement d'emplois que représente cette économie et parce qu'elle partage ses valeurs, mène en la matière une politique ambitieuse et très en pointe.

En tout état de cause, l'offre d'Insertion par l'Activité Economique sur le bassin Genevois est essentiellement composée d'activités portées par des ACI. Ces dernières relèvent donc davantage de l'entretien d'espaces verts, de second œuvre en bâtiment, ... Il s'agirait donc de développer l'offre d'IAE par la création de nouvelles activités, notamment dans les domaines du commerce et des services aux personnes, confortant ainsi l'orientation économique du territoire d'Annemasse-Agglo. Dans ce cadre pourrait être ainsi étudiée l'opportunité de créer un restaurant d'entreprises.

Objectifs de l'action

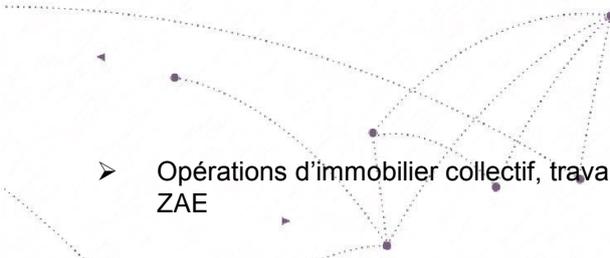
- Contribuer à maintenir la diversification des activités économiques,
- Inscrire le territoire d'Annemasse Agglo comme lieu d'accueil de nouvelles entreprises
- Augmenter la création d'emplois sur le territoire de l'agglomération,
- Accompagner le développement de l'activité des jeunes entreprises, leur insertion dans le tissu économique régionale et au sein de réseaux d'entrepreneurs,
- Participer à la structuration de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire,

Objectifs opérationnels

- Accompagner le développement de la ZAE de Borly 2 dans le cadre de la déclinaison de la stratégie économique de l'Eco-Cité française du Grand Genève,
- Favoriser la création d'un immobilier d'entreprises type pépinière,
- Développer un panel d'offre de services élargie pour accompagner le développement des entreprises, animer la pépinière, accompagner les entreprises présentes,
- Accompagner la création de nouvelles structures de l'ESS (notamment les SIAE) et favoriser leur développement,

Typologie d'opérations

- Etudes
- Actions de communication,

- 
- Opérations d'immobilier collectif, travaux (hors VRD), équipements, aménagement de ZAE

Dépenses éligibles

En accord préalable avec la Région,

Fonctionnement

- Etudes
- Animation pépinière, ingénierie (prestations externes, assistance à maîtrise d'ouvrage), communication, information

Investissement

- Etudes pré-opérationnelles et opérationnelles, AMO
- Travaux d'aménagement de ZAE (hors VRD) liés à l'amélioration de la qualité environnementale (paysagement, signalétique interne à la zone,...), opérations d'immobilier collectif d'entreprises (pépinière)
- Réalisation d'une pépinière.

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : Annemasse-Agglomération, communes (pour les projets dédiés à l'ESS).

Partenaires mobilisés : Région Rhône-Alpes, chambres consulaires, agence de développement économique, réseaux de chefs d'entreprises, ...

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Réponse au cadre d'intervention défini par la Région Rhône-Alpes en matière de création de pépinière d'entreprises et de structures de l'ESS le cas échéant
- Pour le projet de pépinière, adhésion préalable au Réseau des Pépinières de Rhône-Alpes et un positionnement stratégique des conditions d'accueil des créateurs d'entreprise devra être recherché au niveau du territoire de l'agglomération et du CDDRA, préalablement à toute demande régionale relative aux pépinières.

Critères transversaux

- Déclinaison de la stratégie Eco-cité Française du Grand Genève

Budget

Subvention régionale souhaitée : 425 000 €

Taux régional souhaité :

- **Fonctionnement : de 30 à 40 %**
 - Animation de la pépinière d'entreprises : dégressivité sur 3 ans (40 %, 30 %, 20 %)
 - Aide au financement de l'étude d'opportunité relative à un projet de l'ESS mais pas d'accompagnement financier pour l'animation



➤ **Investissement : entre 30 et 40 %**

- ZAE : 50 % pour les études préalables, 30 % pour les travaux d'aménagement
- Pépinière : 35 % pour les travaux d'aménagement ou construction de locaux.

Part Investissement/ Fonctionnement

- **Fonctionnement : 75 000 €**
- **Investissement : 350 000 €**

Evaluation de la stratégie de mise en oeuvre

Indicateurs de suivi

- Réalisation de la ZAE de Borly 2
- Nombre de porteurs de projets accompagnés,
- Nombre d'entreprises créées au sein de la pépinière et évolution,
- Nombre de structures d'IAE créées.

Evaluation développement durable



Développement économique

Les actions soutenues par cette fiche action participeront directement à la traduction de la stratégie économique de l'Eco-Cité française du Grand Genève. Elles permettront de s'adapter aux mutations économiques, de dynamiser le tissu des entreprises locales, de créer des emplois nouveaux sur le territoire et de renforcer l'autonomie de ce dernier face au marché de l'emploi que représente Genève.

Environnement

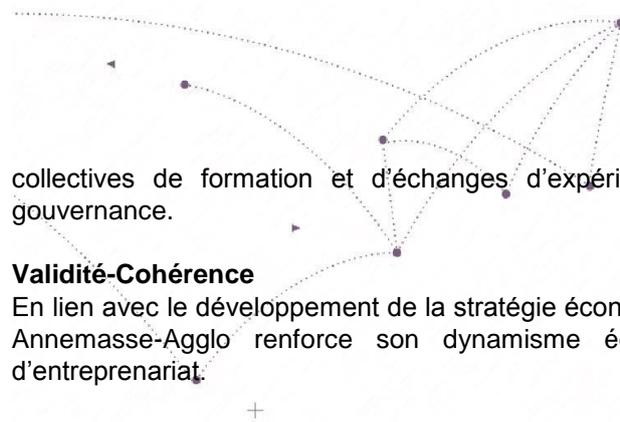
La prise en compte de l'environnement dans les projets inscrits dans cette fiche action réside, d'une part, dans la sensibilisation des acteurs économiques aux problématiques énergétiques et environnementales (économies d'énergies dans les bâtiments, dans les process, ...) et dans l'accompagnement de ces derniers sur le champ de l'innovation environnementale. D'autre part, les projets d'aménagement émergents devront répondre aux nouvelles normes architecturales et environnementales.

Solidarité sociale

Les projets ciblés dans cette fiche action participent à la réduction des inégalités sociales très prégnantes sur l'agglomération Annemassienne et favorisent le retour à l'emploi de publics en difficulté.

Gouvernance

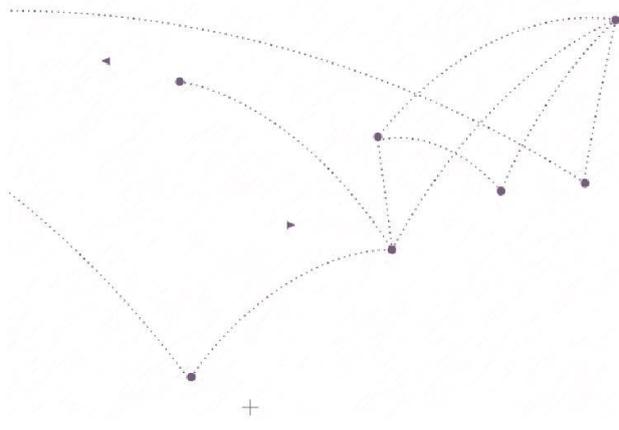
Ces différentes actions participent au renforcement des partenariats public/privé, gages de pérennité des démarches projets. La mise en réseau des acteurs de la pépinière, l'organisation de sessions

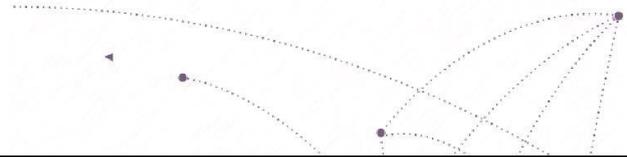


collectives de formation et d'échanges d'expériences sont autant d'outils d'amélioration de la gouvernance.

Validité-Cohérence

En lien avec le développement de la stratégie économique de l'Eco-Cité Française du Grand Genève, Annemasse-Agglomération renforce son dynamisme économique et assoit son image de territoire d'entrepreneuriat.





Objectif 5b :
Conforter le dynamisme économique du territoire et s'appuyer sur la formation et l'économie solidaire comme axes de développement

Action 29 : Positionner le Genevois Français comme un territoire de diffusion du savoir et de l'innovation

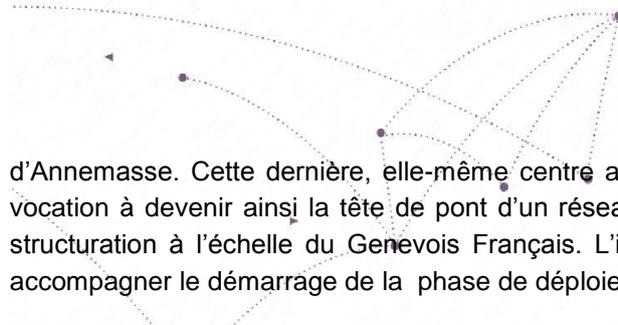
Contexte

Dans le cadre de sa stratégie de développement, Annemasse Agglo poursuit comme objectif de renforcer son attractivité et de valoriser l'image du territoire, notamment par la création du « pôle d'excellence » qu'est l'Etoile Annemasse-Genève. Il s'agit ici de mettre en œuvre un éco-quartier, s'appuyant sur l'accessibilité exceptionnelle en transports en commun offerte autour de la gare d'Annemasse, et une véritable mixité des fonctions, avec la constitution d'un quartier d'affaires, de logements, de commerces urbains, et la construction d'équipements publics de formation mutualisés sur un site d'enseignement supérieur dédié à cet effet.

En effet, sur ce dernier point, l'ambition politique d'Annemasse-Agglo est de doter le territoire d'un espace urbain dédié à l'enseignement, la recherche, l'innovation, qui soit complémentaire des pôles universitaires savoyards et genevois. Actuellement, on constate une offre d'enseignement supérieur quasi inexistante sur le Genevois Français : les Universités de Lyon et Grenoble sont absentes, l'Université de Savoie reste encore peu impliquée. Le nombre d'étudiants est très en deçà des ratios classiques au regard de la population globale du territoire et le niveau de qualification des jeunes (et donc la capacité de recruter du personnel formé par les entreprises) s'en ressent. Parallèlement, plusieurs paramètres importants viennent appuyer la concrétisation d'un tel projet : des organismes de formation, présents sur Annemasse Agglo souhaitent intégrer de nouveaux locaux. C'est le cas de l'Institut de Formation des Soins Infirmiers déjà présent sur le site. La Région Rhône-Alpes accompagne d'ailleurs le réaménagement des locaux dédiés à cette structure, qui a également pour vocation d'accueillir en son sein des formations initiées par le Canton de Genève, permettant ainsi d'asseoir sa dimension transfrontalière. Par ailleurs, la Région soutient, de manière générale, le développement de l'enseignement supérieur sur le territoire du Genevois français et un foncier de 7 ha (site de l'ancien Centre Hospitalier d'Annemasse-Bonneville) est disponible pour accueillir ces nouvelles activités. Enfin, la création de ce site viendra compléter l'offre universitaire déjà présente sur le Technopole d'Archamps dont les formations de 3^{ème} cycle sont essentiellement délivrées dans le cadre de coopérations internationales.

A terme, l'objectif est de pouvoir proposer une offre de formation à la fois publique et privée et de mettre à disposition une plateforme de services mutualisés (salles de cours, amphithéâtres, salles de visio-conférences, laboratoires de langues, ...).

Parallèlement à la création de ce site d'enseignement supérieur, il apparaît indispensable de continuer la structuration et le développement de la politique locale et transfrontalière de l'emploi et de la formation. La Cité des Métiers d'Annemasse et du genevois français, créée récemment, constitue, dans ce cadre, un outil de structuration important. Elle a pour vocation la mise en place d'un réseau local et transfrontalier des acteurs de l'emploi-formation et favorise d'une part, l'harmonisation de leurs pratiques, leur professionnalisation, le développement d'une offre de services complémentaire à la Cité des Métiers de Genève. D'autre part, elle permet de proposer aux habitants du territoire une offre lisible, coordonnée et répondant aux besoins locaux en matière d'emploi-formation, afin de leur donner les moyens de construire de manière autonome leur projet professionnel. Ce dispositif, au caractère fortement transfrontalier et en lien direct avec le projet de site d'enseignement supérieur identifié ci-avant, reste pour le territoire un outil structurant. L'intervention de la Région Rhône-Alpes à travers le Contrat Territorial Emploi-Formation et le label Grand Projet Rhône-Alpes a d'ailleurs permis la création d'un site Internet transfrontalier et l'aménagement des locaux de la Cité des Métiers



d'Annemasse. Cette dernière, elle-même centre associé de la Cité des Métiers de Genève, a pour vocation à devenir ainsi la tête de pont d'un réseau des acteurs de l'emploi-formation, en phase de structuration à l'échelle du Genevois Français. L'intervention de la Région est donc sollicitée pour accompagner le démarrage de la phase de déploiement de cette structure.

Enfin, si le territoire d'Annemasse-Agglo et a fortiori, celui de l'Arc, assoit peu à peu sa notoriété comme territoire d'excellence de diffusion du savoir, il travaille également à devenir territoire de référence pour la solidarité internationale. Ainsi, la Cité de la Solidarité Internationale constitue un pôle d'accueil et de rencontres dédié aux Organisations Non Gouvernementales et aux acteurs de la solidarité internationale. Elle a pour vocation de créer un environnement favorable au développement pérenne des Organisations de Solidarité Internationale, grâce à une offre de services évolutive et adaptée. La Région soutient déjà cette initiative dans le cadre du Grand Projet Rhône-Alpes : participation à l'acquisition des locaux et financement de l'animation « conduite de projet » de la Cité de la Solidarité Internationale.

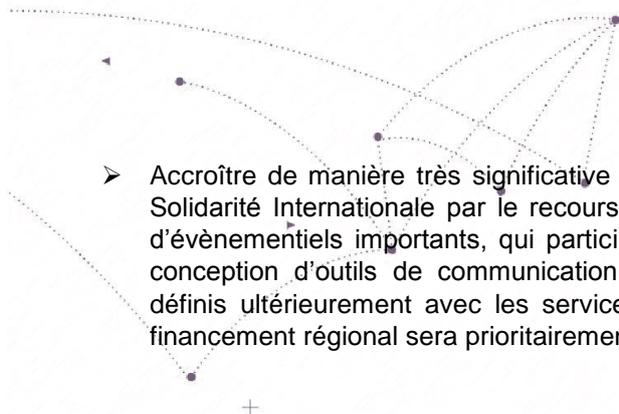
L'un des axes de la Cité de la Solidarité Internationale réside dans l'organisation d'évènements (colloques, conférences, salons...) qui de part leur nature, contribuent à créer cet environnement et à favoriser les échanges et rencontres en mutualisant les messages. A titre d'exemple, la CSI souhaite mettre en place dès la fin 2013 un projet de plateforme internationale des partenariats publics-privés sur la thématique du développement durable. Ce dernier prévoit la mise en œuvre d'un cadre physique de rencontre périodique et de dimension internationale entre l'offre et la demande de partenariats publics-privés en matière développement durable. Plus précisément, ce projet consisterait à organiser une manifestation internationale régulière basée à Annemasse Agglo, type forum international, et labellisée par l'ONU dans le cadre d'un partenariat avec l'UNITAR (Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche), ainsi qu'à concevoir et animer une plateforme virtuelle permanente (site Internet).

Objectifs de l'action

- Promouvoir l'image d'Annemasse-Agglo comme territoire d'excellence du savoir et de l'innovation,
- Positionner Annemasse-Agglo dans une perspective du développement de l'enseignement supérieur à l'échelle du Grand Genève en s'appuyant sur les Universités Rhônealpines,
- Développer et rendre cohérente l'offre de formation supérieure à l'échelle du territoire,
- Accompagner la structuration d'un réseau local et transfrontalier des acteurs de l'emploi-formation,
- Consolider l'agglomération d'Annemasse comme territoire de référence pour la solidarité internationale,

Objectifs opérationnels

- Accompagner la mise en place des filières de formation en lien avec les universités sur le site d'enseignement supérieur de l'Etoile,
- Etudier la faisabilité d'implantation d'équipements de formations mutualisés tels que des amphithéâtres, ... et réaliser les travaux d'aménagements afférents,
- Accompagner le déploiement de la Cité des Métiers d'Annemasse, sur 3 ans, avec application de la règle régionale de dégressivité, sur la base d'un programme annuel d'actions à valider avec la Région (DFC/DPT) en amont du dépôt du dossier de subvention.



- Accroître de manière très significative le développement et la notoriété de la Cité de la Solidarité Internationale par le recours à des prestations extérieures pour l'organisation d'événementiels importants, qui participent à l'amélioration de l'image du territoire et la conception d'outils de communication type site web. Les objets d'intervention seront définis ultérieurement avec les services de la Région. (A noter : une autre source de financement régional sera prioritairement recherchée).

Typologie d'opérations

- Animation, Etudes, Ingénierie (ex : prestations externes, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage),
- Travaux de construction et d'aménagement

Dépenses éligibles

Fonctionnement

- Animation, études de faisabilité, ingénierie (prestations externes, assistance à maîtrise d'ouvrage)
- Actions de communication, création d'outils de communication type site web
- Manifestations, évènements,

Investissement

- Etudes pré-opérationnelles et opérationnelles, AMO,
- Travaux de construction et d'aménagements,

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : Annemasse-Agglo et les partenaires de l'emploi formation

Partenaires mobilisés : Région Rhône-Alpes, Etat, Universités, Canton de Genève, Cité des Métiers de Genève, agence de développement économique, associations, ...

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Projets participant au renforcement de la centralité d'Annemasse-Agglo et à son rayonnement,

Critères transversaux

- Déclinaison de la stratégie Eco-Cité française du Grand Genève sur l'axe solidarités,
- Inscription dans le réseau transfrontalier des acteurs de l'emploi-formation,
- Innovation

Budget

Subvention régionale souhaitée : 650 000 €

Taux régional souhaité : entre 30 et 40 %

- **Fonctionnement :**

- Pour la Cité des Métiers : L'aide au déploiement de cette structure sera limitée aux trois premières années du contrat et portera sur l'animation et l'ingénierie propre à la structure du Centre Associé d'Annemasse. La Région accordera ainsi son financement sur une durée de trois ans de manière dégressive (40 %, 30 %, 20 %), hors frais de structure.

La Région ne financera pas de temps agents de l'agglomération mais uniquement le recours à de la prestation externe sur la base d'un cahier des charges ou d'une convention qui aura fait l'objet d'un examen préalable.

Part Investissement/ Fonctionnement

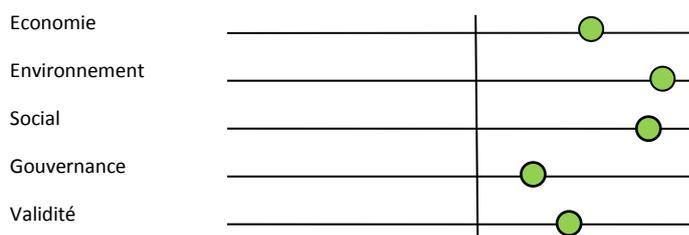
- Fonctionnement : 300 000 €
- Investissement : 350 000 €

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Nombre et évolutions des formations proposées,
- Nombre et évolutions des universités représentées,
- Nombre et évolution d'étudiants inscrits,
- Nombre et type d'actions coordonnées par la Cité des Métiers,
- Nombre de participants et nombre d'évènements organisés par la Cité de la Solidarité Internationale.

Evaluation développement durable



Développement économique

Les actions identifiées dans cette fiche action participent au renforcement de la compétitivité économique d'Annemasse-Agglomération et à fortiori du Genevois Français par la mise en œuvre de structures et d'actions permettant une meilleure qualification de la population active et une adaptation aux besoins des entreprises du territoire.

Environnement

Les actions identifiées auront des impacts positifs sur l'environnement. Il s'agira, par exemple, d'initier des formations qualifiantes concernant le champ de l'innovation environnementale, des évènements valorisant des démarches de développement durable. Par ailleurs, de nombreuses ONG intéressées par la Cité des Solidarités interviennent sur la thématique du développement durable et pourront



essaimer des bonnes pratiques au niveau local. Enfin, les projets d'aménagement émergents devront répondre aux nouvelles normes architecturales et environnementales.

Solidarité sociale

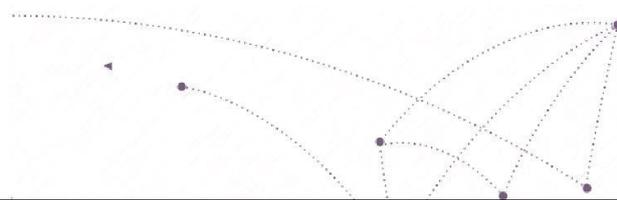
D'une part, les projets ciblés dans cette fiche action participent à la réduction des inégalités sociales très prégnantes sur l'agglomération Annemassienne, favorisent l'orientation et l'adaptation des parcours de formation, l'accompagnement à l'accès et au retour à l'emploi. D'autre part, le travail réalisé par la Cité de la Solidarité Internationale contribue à créer un environnement favorable au développement d'organisations de solidarité internationale.

Gouvernance

L'ensemble des projets présentés nécessite la mise en réseau incontournable d'acteurs diversifiés et la mise en place de différents groupes de travail, de comités de pilotage, ... participant ainsi à l'amélioration des conditions de gouvernance des projets.

Validité-Cohérence

La cohérence avec l'ensemble des initiatives en cours sur le Genevois Français et sur le Grand Genève est incontestable. L'ensemble des actions envisagées s'inscrit dans des démarches transfrontalières, certaines ont également un impact fort en terme de rayonnement et d'attraction et participent à la mise en œuvre de la démarche de marketing territorial entreprise par Annemasse-Agglo.



**Objectif 5c :
Asseoir Annemasse Agglo comme
pôle de centralité dynamique et
rayonnant vis-à-vis des territoires
environnants**

**Action 30 : Accompagner la réalisation
de grands équipements à vocation
culturelle**

Contexte

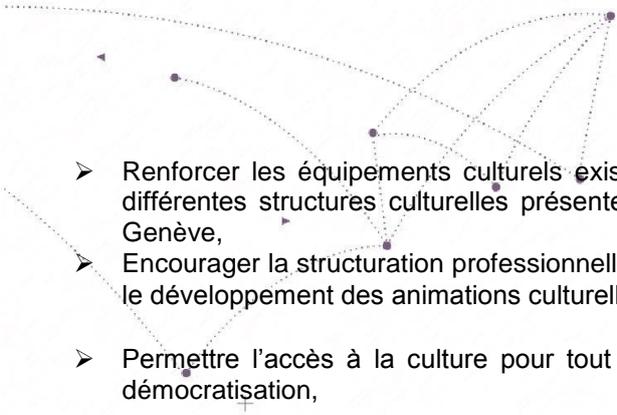
Le développement de la métropole franco-valdo-genevoise, pour être durable et équilibré, doit s'appuyer sur les villes et pôles urbains qui la composent, lieux de création de lien social et de solidarité. Cela se traduit par une volonté de rééquilibrage affichée dans le Projet d'Agglomération, dans le cadre des politiques de services, afin de lutter contre une tendance à la résidentialisation des secteurs français. Le territoire d'Annemasse-Agglo, doit, pour assumer son statut de « centre métropolitain » du Grand Genève, renforcer sa centralité et améliorer son attractivité et son image.

Le développement d'équipements culturels « phares » existants, générateurs de notoriété pour le tout le territoire tels que Château-Rouge à Annemasse doit être favorisé. Equipement reconnu régionalement et nationalement pour la qualité de l'offre culturelle proposée, Château-Rouge s'est imposé depuis 15 ans comme un pôle régional et transfrontalier du spectacle vivant avec une spécificité sur les Musiques Actuelles et la Danse. Labellisée « Scènes Rhône-Alpes » par la Région, la salle de spectacle n'a cessé de tisser des liens, non seulement avec d'autres structures de la Haute-Savoie (Maison des Arts et Loisirs de Thonon, ...) mais également avec la Suisse tant en matière de collaboration sur les festivals qu'avec les équipements eux-mêmes. Actuellement, le développement de Château-Rouge est entravé par une conception scénographique inadaptée, ne correspondant plus aux normes et aux besoins techniques contemporains. L'objectif serait, par conséquent, de restructurer la salle de théâtre afin d'assurer l'accueil de spectacles aujourd'hui techniquement inabordables et d'offrir aux spectateurs le confort d'une salle plus accueillante, fonctionnelle et performante. Cela permettra également de renforcer la capacité d'accueil et de disposer de locaux adaptés à l'organisation de grands événements, notamment internationaux

Par ailleurs, le développement de l'offre culturelle s'appuie également sur la mise en valeur d'autres atouts tels que la lecture publique et la tradition littéraire. En ce sens, la création de la Maison du Livre d'Artistes et de la Création Editoriale sur la commune de Lucinges constitue un projet qui participe au rayonnement culturel de l'agglomération annemassienne et qui s'inscrit pleinement dans la politique culturelle menée sur l'ensemble du territoire du CDDRA. Ainsi, dans le cadre de la mise en valeur des grands auteurs qui ont marqué le territoire (Maison Rousseau, Centre du Livre de Ferney-Voltaire, Château de Coppet), le but de la Maison du Livre d'Artistes est de conserver le fonds de livres d'artistes de Michel Butor et de le valoriser auprès d'un large public via des expositions, des salons,

En tout état de cause, les projets identifiés dans cette fiche action participent activement à l'objectif de mise en réseau des acteurs culturels que s'est donné l'Arc. Il s'agira ainsi, au travers d'un appel à projets, de soutenir les porteurs de projet souhaitant mettre en œuvre, dans le Genevois Français, des initiatives originales, porteuses d'ouverture, de partenariats promouvant la culture. Plus précisément, les deux opérations s'inscrivent dans l'axe 3 : diversité culturelle.

Objectifs de l'action

- 
- Renforcer les équipements culturels existants et favoriser leur mise en réseau avec les différentes structures culturelles présentes à l'échelle du Genevois Français et du Grand Genève,
 - Encourager la structuration professionnelle des acteurs locaux dans ce domaine et favoriser le développement des animations culturelles à destination d'un large public,
 - Permettre l'accès à la culture pour tout type de public et participer dans ce cadre à sa démocratisation,
 - Conforter l'attractivité et l'image du territoire et développer ainsi le tourisme de proximité.

Objectifs opérationnels

- Accompagner la réhabilitation du centre culturel de Château-Rouge afin de favoriser le développement de ses activités et de répondre, d'une part aux nouvelles normes techniques exigées et d'autre part, aux demandes actuelles des publics,
- Appuyer la rénovation et l'aménagement de la Maison du Livre d'Artistes et de la Création Editoriale afin d'organiser dans les meilleures conditions la conservation des fonds et l'accueil des publics.

La région sera associée en amont de la définition des projets (DPT/DC).

Typologie d'opérations

- Etudes,
- Travaux de construction et d'aménagements.

Dépenses éligibles

Investissement

- Etudes pré-opérationnelles, opérationnelles, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- Travaux de construction et d'aménagements.

Maîtres d'ouvrage et partenaires

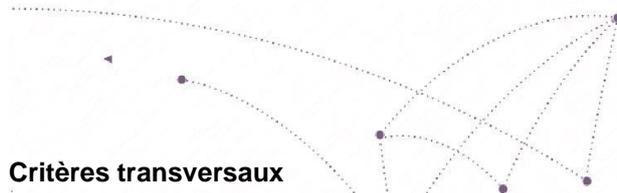
Maîtres d'ouvrages pressentis : communes.

Partenaires mobilisés : Etat, RRA, CG 01 et 74, canton de Genève, associations, structures culturelles

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Projets participant au renforcement de la centralité d'Annemasse-Agglomération et à son rayonnement,
- Projets confortant son rôle de centre métropolitain.
-



Critères transversaux

- Inscription dans le réseau des structures culturelles à l'échelle du Genevois Français et du Grand Genève,
- Favoriser l'effet levier via le dispositif CDDRA,
- Développement des animations culturelles,
- Contribution au développement durable.

Budget

Subvention régionale souhaitée : 1 000 000 €

Taux régional souhaité : 30 %

Part Investissement/ Fonctionnement

- Investissement : 1 000 000 € (100 %)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Réaménagement de bâtiments,
- Fréquentation des équipements,
- Nombre d'emplois créés.

Evaluation développement durable



Développement économique

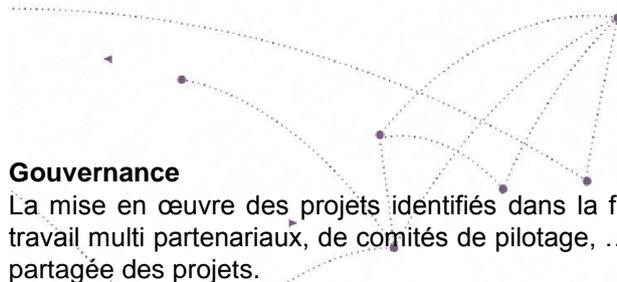
La culture représente un levier de développement économique certain. Elle participe au renforcement de l'attractivité d'Annemasse-Agglomération et à sa compétitivité économique via la création d'emplois et de richesses.

Environnement

Les communes devront prendre en compte dans la conception et la réalisation de leurs projets d'aménagements et de construction les critères du développement durable et répondre ainsi aux nouvelles normes architecturales et environnementales en vigueur.

Solidarité sociale

La culture constitue un facteur de cohésion territoriale incontestable. Les projets culturels et artistiques envisagés participent à sa démocratisation et contribuent à l'élargissement des types de publics.

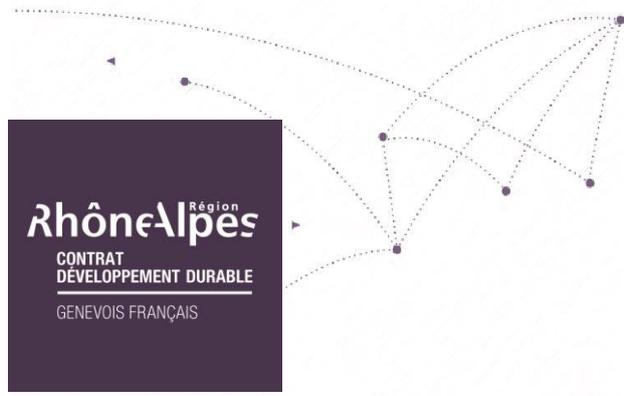


Gouvernance

La mise en œuvre des projets identifiés dans la fiche action nécessitera la création de groupes de travail multi partenariaux, de comités de pilotage, ... afin de garantir les modalités d'une gouvernance partagée des projets.

Validité-Cohérence

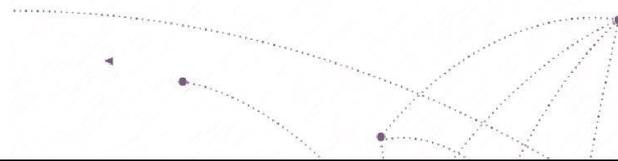
Les projets présentés s'inscrivent pleinement dans les objectifs affichés tant sur le Genevois Français que sur le Grand Genève, initiateur d'un atlas culturel transfrontalier et d'une étude « Grands Equipements ». La cohérence est ainsi assurée avec les autres politiques publiques : Etat, départements, Canton de Genève, Canton de Vaud.



+

Axe n°6 : Gouvernance





Objectif 6a : Une gouvernance adaptée

Action 31 : Préparer les mutations du territoire

Contexte

Le CDDRA du Genevois français constitue un périmètre neuf adossé à l'ARC, syndicat mixte qui fédère les EPCI français parties prenantes au Grand Genève. Le dynamisme du Genevois français intègre néanmoins une véritable complexité dans l'association d'une multiplicité d'acteurs, la cohérence des dispositifs de l'aménagement du territoire et la prise en compte des spécificités transfrontalières.

Le développement du territoire implique une nouvelle ambition que porte une nouvelle organisation territoriale pour faire face aux mutations en cours. Si la nouvelle échelle territoriale requiert une animation exigeante pour transformer le projet de territoire, elle s'accompagne d'une réflexion indispensable sur les formes de gouvernance (pôle métropolitain, remontée des compétences, insertion du projet dans le cadre régional, rapports à l'environnement départemental et régional).

Objectifs de l'action :

- Renforcer la gouvernance du Genevois français, notamment via l'**animation CDDRA**
- Animer le projet de territoire, développer la cohésion de l'action publique
- Garantir aux composantes du territoire un même niveau de connaissance
- Mutualiser et soutenir l'ingénierie des grands projets structurants

Objectifs opérationnels

- Dessiner une gouvernance adaptée aux objectifs du Genevois français et susceptible d'accompagner les mutations du territoire.
- Information et animation du Comité de Pilotage CDDRA, des Commissions thématiques de l'ARC chargées d'examiner les orientations et les programmations du dispositif, participation aux instances techniques préparatoires des Commissions thématiques.
- Réalisation et mise en œuvre du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes en lien avec les services de la Région Rhône-Alpes (animation technique CDDRA).
 - assistance au pilotage du contrat, connaissance mutuelle des acteurs
 - accès équitable des EPCI à l'ingénierie qui leur est nécessaire
 - accompagnement des porteurs de projets
 - assurer le bon fonctionnement et la visibilité du CDDRA
- Engager les opérations de communication sur la vie du projet de territoire, améliorer la visibilité du CDDRA.
- Accompagner les mutations institutionnelles et organisationnelles du territoire (études)



Typologie d'opérations

- Animation, mise en réseau, reporting
- Ingénierie
- Communication : newsletter, adaptation du site internet, événementiels

Dépenses éligibles

Fonctionnement

L'aide régionale portera sur le fonctionnement attaché au CDDRA : animation, assistance administrative, outils de communication).

Etudes, honoraires, Assistance à maîtrise d'ouvrage

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM

Partenaires mobilisés : Région Rhône-Alpes, EPCI, CG01, CG74, Etat

Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Animation et gouvernance du CDDRA du Genevois français

Critères transversaux

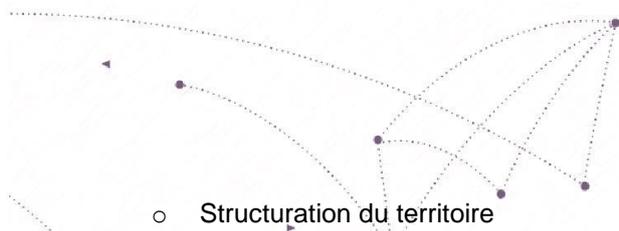
- Prise en compte de l'ensemble des démarches transversales portées par l'ARC
- Prise en compte des orientations régionales, toutes thématiques confondues

Budget

Subvention régionale souhaitée : 350 000 €

Taux régional souhaité :

- Fonctionnement :
 - Administration CDDRA
 - animateur CDDRA référent (1 ETP) : 70 % pour une enveloppe de 175 000 €
 - assistance/coanimation CDDRA (administration CDDRA 1,3 ETP): 40 % pour une enveloppe de 80 000 €
 - événementiel et communication CDDRA : 30 % pour une enveloppe de 20 000 €
 - Animation du volet Culture
 - animateur Culture (0,5 ETP sur 3 ans) : 30% pour une enveloppe de 40 000 €
 - études Culture : 30% pour une enveloppe de 10 500 €
 - événementiel sur mise en réseau Culture : 30% pour une enveloppe de 4 500 €



○ Structuration du territoire

- études gouvernance/structuration du territoire: 30 % pour une enveloppe de 20 000 €

Part Investissement/ Fonctionnement

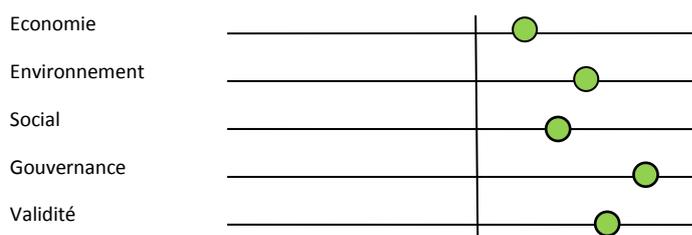
- Fonctionnement : 350 000 € (100%)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Réponses au cahier des charges régional sur l'animation CDDRA
- Programmations respectées et taux de consommation de l'enveloppe conforme aux programmations annuelles
- Diffusion de la connaissance du contrat
- Mise en place d'une méthode d'évaluation du contrat

Evaluation développement durable



Développement économique

L'animation veillera à l'intégration des orientations régionales et à la bonne articulation de la stratégie économique de développement du Genevois français avec la programmation du dispositif.

Environnement

Adaptation aux enjeux climatiques : portage de la démarche d'adaptation climatique auprès des MOA. Inscription des enjeux à tous les stades de la procédure (sensibilisation MOA, avenants, veille).

Solidarité sociale

La gouvernance intègre les principes de solidarité sociale dans l'ensemble des thématiques abordées par le dispositif.

Gouvernance

L'animation CDDRA participe à l'établissement des normes de gouvernance du territoire par le lien qu'il contribue à entretenir entre les différents acteurs en présence.

Validité-Cohérence

L'évolution de la gouvernance conforte l'avenir du territoire par une anticipation des mutations et des enjeux d'avenir : le CDDRA permet d'amorcer en amont la réflexion sur son développement.



Observations

L'action participe à la mise en réseau avec les animateurs CDDRA des territoires voisins.

L'animation CDDRA s'effectue en complémentarité avec l'animation GPRA et comprend également des liens avec l'équipe Projet d'agglomération.

Cette action participe au cadrage et à l'articulation des animations thématiques du territoire afin de garantir la cohérence du dispositif avec les démarches globales du Genevois français (InterSCOT, Eco-Cité, SC²ET, PSADER...).

L'animation CDDRA intègre également le pilotage des dispositifs connexes (ex : CREAMIL, Securise'ra).



Objectif 6a : Une gouvernance adaptée

Action 32 : Animation du Conseil Local de Développement

Contexte

Le Conseil Local de Développement se veut un lieu de discussion, un espace de confrontation d'idées et de projets, donnant la parole aux représentants de différents secteurs économiques, sociaux, culturels, associatifs, etc.

Depuis 2010, le CLD du Genevois français est le fruit de la fusion de trois CLD issus des précédents périmètres CDRA : Genevois Haut-Savoyard, Pays de Gex/Bassin Bellegardien et Bonneville/La Roche. Le CLD du Genevois français est une structure informelle rattachée à l'ARC. Il s'inscrit aux côtés des élus dans la démarche du Contrat de développement Durable de Rhône-Alpes (CDDRA) et du Projet d'Agglomération (PA2).

Au-delà des avis obligatoires rendus pour la charte de territoire du CDDRA et le PSADER, le CLD du Genevois français s'autosaisit de sujets qui lui semblent importants au regard du contexte local. Ces travaux ont chaque fois été réalisés en interne et ont débouché sur des rapports. Ces documents sont ensuite transmis aux élus de l'ARC. Le CLD du Genevois français a également rédigé un cahier pédagogique destiné aux élèves de classes de Première du territoire, consacré au Grand Genève pour répondre à un nouveau module de Géographie « Comprendre les territoires de proximité ».

Enfin le CLD du Genevois français s'est doté en 2012 d'un règlement intérieur, ce qui a amené les membres du CLD GF à adapter la charte de fonctionnement à ces nouvelles règles.

Le CLD du Genevois français bénéficie d'une animation qui assure d'une part la vie administrative de ce groupement (bureaux, assemblées plénières, groupes de travail) et fournit d'autre part un appui technique et une information régulière de ses membres.

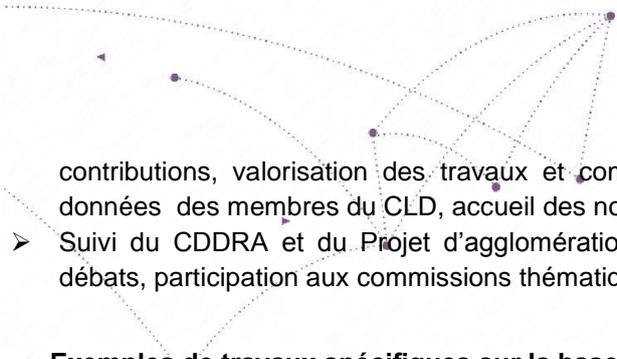
Objectifs de l'action :

Le CLD du Genevois français a pour ambition de renforcer la démocratie participative locale en impliquant les citoyens et groupements (associations notamment), dans la co-construction des projets d'aménagement et de développement local.

- S'associer à la démarche développement durable du territoire.
- Participer à l'élaboration du projet de territoire, à son suivi et à son évaluation.
- Exprimer un avis à chaque étape stratégique du contrat de développement et sur les dossiers importants.
- Animer le territoire par des réunions d'information locales, afin de garder le lien avec les habitants, et le terrain.

Objectifs opérationnels

- Animer les instances et groupes de travail du CLD : information, diffusion de documents techniques, relais d'évènements, appui aux travaux d'auto-saisine, à la rédaction des rapports et



contributions, valorisation des travaux et communication presse, mise à jour de la base de données des membres du CLD, accueil des nouveaux adhérents.

- Suivi du CDDRA et du Projet d'agglomération: liens avec le COPIL, réunions d'échanges et débats, participation aux commissions thématiques,

Exemples de travaux spécifiques sur la base des bilans d'activité 2011 et 2012

+

- **Projet d'agglomération** : production d'un support pédagogique et évaluation par les enseignants et les élèves du support ; panneaux d'une exposition itinérante pour les lycées et collèges français
- **Enseignement** : enquête auprès lycées français sur leurs caractéristiques, notamment les nationalités présentes dans les lycées, rencontres inter-lycées
- **Logement** : enquête auprès des EPCI, synthèse des travaux menés par différents groupes thématiques, diffusion d'une contribution auprès des élus de l'ARC
- **Economie et emplois d'avenir** : étude sur les pépinières d'entreprises existantes, la valorisation des biotechs et l'identification des besoins de ces entreprises

Typologie d'opérations

- Animation
- Etudes
- Communication

Dépenses éligibles

Fonctionnement

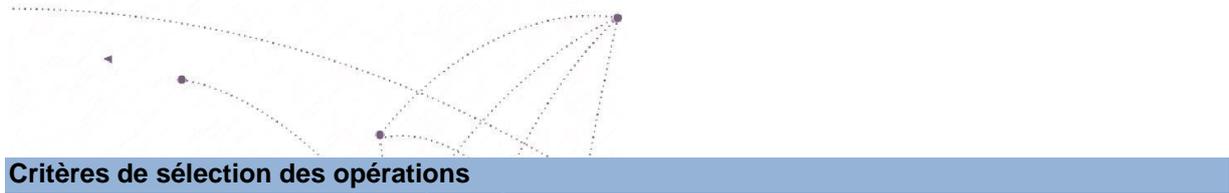
- Frais d'animation, outils de communication
- Etudes

Maîtres d'ouvrage et partenaires

Maîtres d'ouvrages pressentis : ARC SM, associations

Partenaires mobilisés :

Région Rhône-Alpes, EPCI, CLD des périmètres CDDRA voisins (Chablais, Usses et Bornes)



Critères de sélection des opérations

Critères spécifiques

- Transversalité des actions
- Publics concernés

Critères transversaux

- Champ d'action du CDDRA
- Priorisation des problématiques du territoire

Budget

Le cofinancement régional est assuré par des lignes directes (dispositif dédié)

Evaluation de la stratégie de mise en œuvre

Indicateurs de suivi

- Nombre de contributions, de rapports, de rencontres délocalisées

Evaluation développement durable

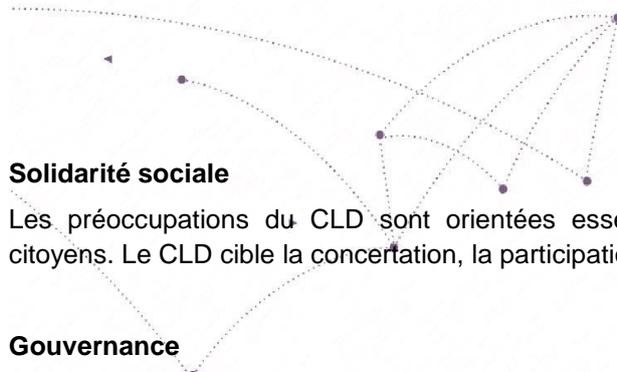


Développement économique

Le CLD du Genevois français participe aux travaux de prospective sur une vision à 20 ans du développement économique en privilégiant l'identification des secteurs d'avenir.

Environnement

Adéquation aux enjeux climat-énergie : sensibilisation aux enjeux climat-énergie par des informations, des rencontres, diffusion de l'information sur les énergies renouvelables, réflexion interne sur les mesures d'atténuation et d'adaptation du territoire. Intérêt envers le patrimoine naturel et paysager, et le patrimoine bâti du territoire.



Solidarité sociale

Les préoccupations du CLD sont orientées essentiellement autour des attentes et besoins des citoyens. Le CLD cible la concertation, la participation des citoyens en amont des décisions.

Gouvernance

Le CLD apporte une participation active aux instances de l'ARC et pourvoit à l'information régulière de la société civile du Genevois français. A l'image du projet d'agglomération, un travail de cohérence avec la société civile suisse permet la mise en commun de données, l'aboutissement de démarches collectives. Ainsi le CLD du Genevois français participe au Forum d'agglomération.

Validité-Cohérence

Le CLD est inscrit dans la gouvernance du territoire depuis près de 8 ans, il procède d'ailleurs au renouvellement de son Bureau en juin 2013 et envisage la définition d'une nouvelle ambition et l'élargissement de sa composition. Le CLD démontre une activité soutenue (8 réunions de Bureau en 2012, 5 Assemblées Plénières en 2012) et se veut un lieu d'échanges et de brassage d'idées sur des sujets connexes au CDDRA (réflexion sur la fiscalité par exemple).

Observations

Le CLD du Genevois français Analyse a procédé à l'analyse du programme d'actions CDDRA, en complément des participations aux commissions thématiques de l'ARC,

Le CLD du Genevois français entretient des liens privilégiés avec le CLD du Chablais : une coopération étroite existe avec le territoire CDDRA voisin du Chablais, dont une partie du périmètre recoupe celui de l'ARC, pour toutes les questions relatives à la construction du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois. Ainsi le Président du CLD du Chablais (S2C) est membre du Bureau du CLD du Genevois français. Des liens existent également avec la société civile suisse (CEST, CLE,...) autour de l'organisation commune d'Assises civiles transfrontalières annuelles, la mise en commun de travaux, de données, et l'établissement de démarches collectives auprès du Président du GLCT du Grand Genève.

Enfin le CLD du Genevois français procède à l'échange d'informations avec le CESER Rhône-Alpes.



PIECES COMPLEMENTAIRES

Programme d'action

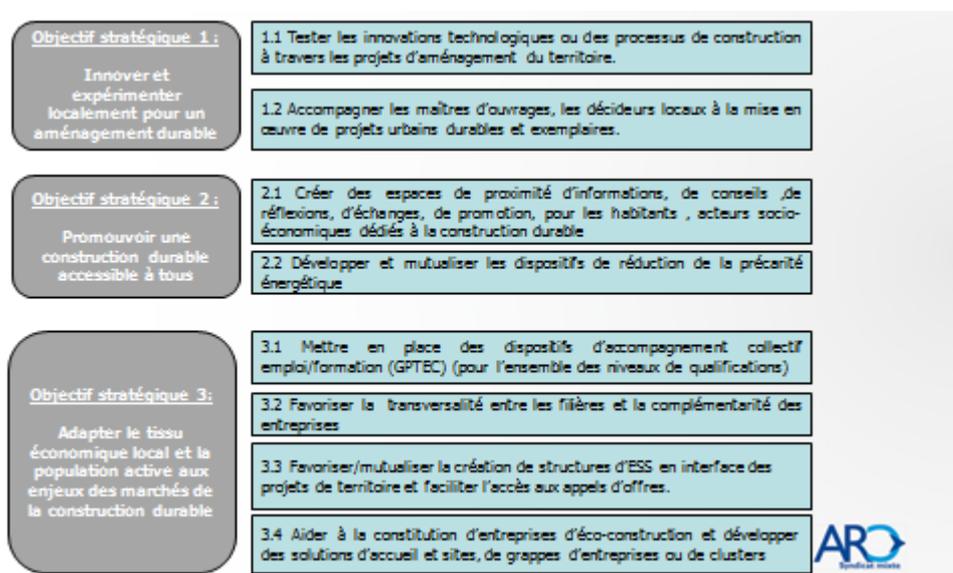
Cette fiche annexe décline sur chaque thématique de l'Eco-cité française du Grand Genève les objectifs opérationnels retenus.

Sous action 1 : « Eco-construction et habitat durable »

L'éco-construction est un marché cible et un enjeu d'avenir en ce qu'il promeut la performance environnementale, la rénovation thermique, une meilleure gestion du foncier et permet de développer de l'activité et de l'emploi : industrialisation des processus, filières locales, innovation/technologies... Ce marché porteur à l'échelle européenne l'est encore plus sur le Genevois français : plus de 50 000 logements sont attendus d'ici 10 ans sur le Grand Genève (dont environ 65% sur le périmètre de l'ARC). La rénovation porte sur un parc de plus de 170 000 logements. Les équipements publics sont nombreux et la Région Rhône-Alpes dispose d'acteurs reconnus : Indura, Ines, GA, Tennerdis, Lafarge...

L'objectif de cette action demeure bien d'**innover et d'expérimenter localement pour un aménagement durable, promouvoir une construction durable accessible à tous et adapter le tissu économique local aux enjeux d'avenir.**

Ces axes stratégiques peuvent être déclinés opérationnellement comme suit :



Projets et cibles :

Objectif stratégique 1, objectifs opérationnels 1.1 et 1.2 : il s'agit de soutenir les aménageurs publics et privés, les constructeurs sur des opérations emblématiques du territoire. A titre d'exemples de projets repérés : le projet Etoile d'Annemasse Agglomération, le Cercle de l'Innovation du Pays de Gex, un cahier des charges commun pour impulser les innovations dans les quartiers durables...

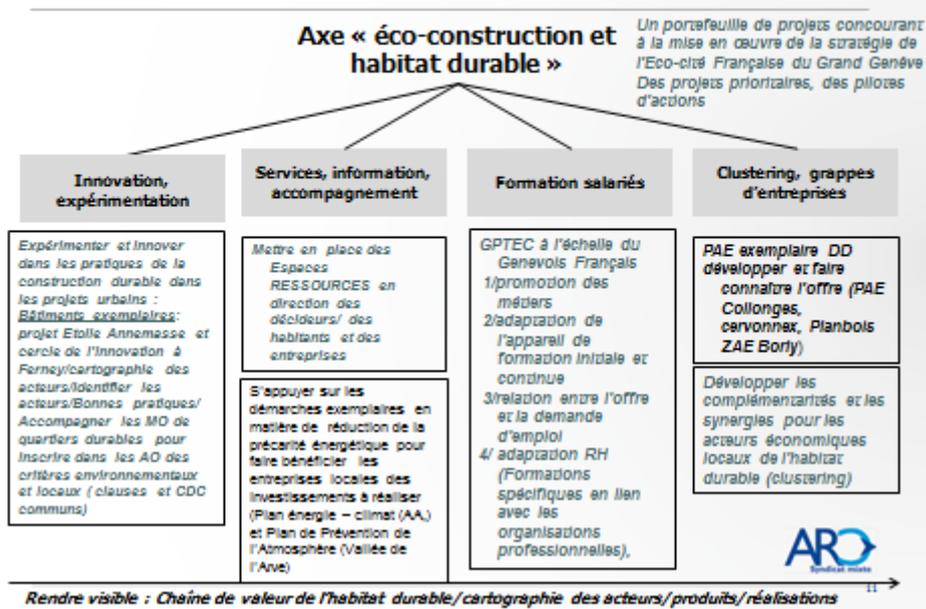
Objectif stratégique 2, objectifs opérationnels 2.1, et 2.2 : les publics résidents et les habitants constituent les bénéficiaires finaux d'opérations telles que les Plans Energie Bâtiment (Annemasse Agglomération, vallée de l'Arve...), l'installation de Points Info Energie...

Objectif stratégique 3, objectifs opérationnels 3.1 et 3.2 : il s'agit de soutenir les projets autour des Cleantech (projet Interreg), encourager la GETC, l'initiative du Pays Bellegardien sur la formation autour des métiers de l'éco-construction.

Objectif stratégique 3, objectifs opérationnels 3.3 : l'ESS offre des opportunités sur des projets identifiés tels que la création d'un SIAE sur le Genevois, les projets d'incubateurs/couveuses spécialisées sur les périmètres Pays Rochois et Faucigny-Glières, les projets d'essaimage (Fab Lab / Alvéole)...

Objectif stratégique 3, objectifs opérationnels 3.4 : les projets de sites sont nombreux avec le PAE du pays Bellegardien, la requalification de la ZAE de Borly, le développement d'un eco-parc sur Cervonnex, la zone de Planbois etc.

DU PANIER AU PORTEFEUILLE DE PROJETS



Partenaires pressentis: FIBRA, Prioriterre, Hélianthe, CAUE, Thésame, Botanic, Arve Industries, SOMFY, CAPEB, SAMSE, GEIQ BTP, Cobati, Charpente Concept, Favrat Construction, Myleance, Vision Durable...

La liste des projets repérés dans le Genevois français donnera lieu à une hiérarchisation en fonction de critères partagés pour définir le portefeuille de projets concourant à la mise en œuvre du Genevois français. Ce travail s'effectuera en tenant compte des acteurs identifiés et mobilisés pour dimensionner le projet (pilotage, action, financement,...).



Sous action 2: « Industries »

L'industrie de la mécanique de précision produit des pièces, des sous-ensembles pour plusieurs secteurs : automobile, espace, médical, construction, Structurellement cette industrie faiblement capitalistique souffre d'une défaillance de la rentabilité liée à sa posture de sous-traitance. L'enjeu environnemental va encore faire appel à des éléments produits de cette industrie qui doit s'adapter à la nouvelle demande en développant des interactions avec des secteurs comme les nanotechnologies, la chimie ou la biologie.

Les enjeux sont nombreux et diversifiés pour l'industrie :

- capacité de fournir des solutions globales – des sous-ensembles et pas seulement des pièces
- capacité pour cela de former et adapter l'outil industriel
- capacité d'intégrer, en amont, de la R&D
- capacité d'ouverture internationale

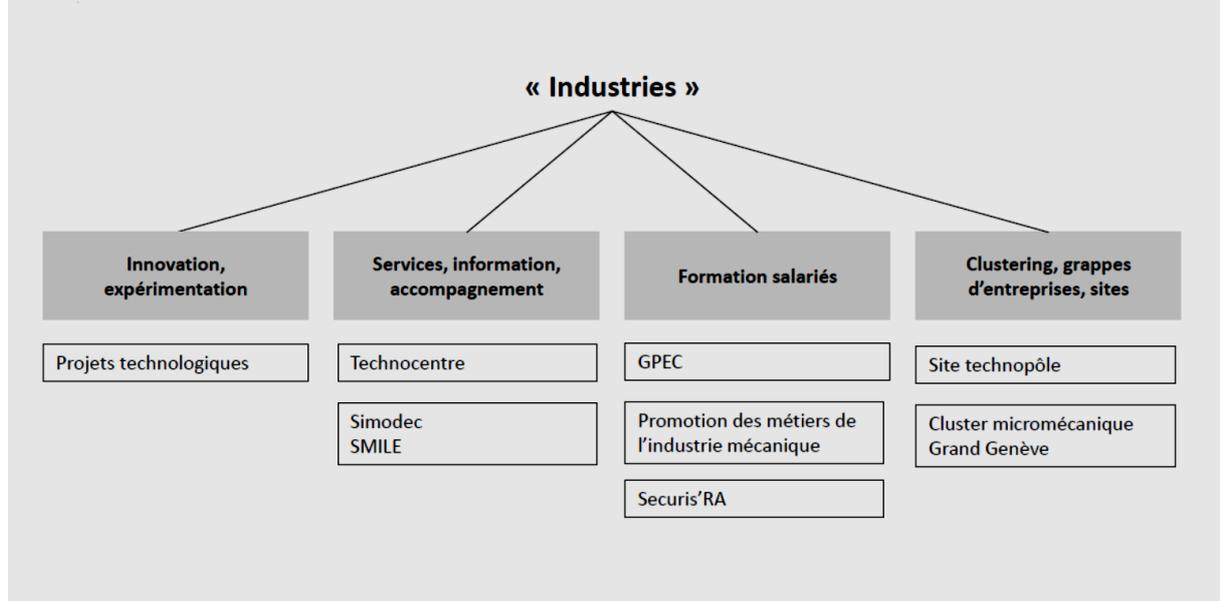
L'industrie de la Vallée de l'Arve, berceau du décolletage, intègre d'autres enjeux tels que la formation technique et commerciale, l'intégration de la R&D- processus d'innovation, la montée en gamme de l'offre de services, la transversalité et les connexions des productions avec d'autres secteurs (nano, chimie, ...).

La réponse à ces enjeux passe par une intégration des forces rhônalpines (universités, labos, centre techniques, ...) pour détecter de nouvelles combinaisons marchés/techno avec la Suisse, pôle industriel- en proximité. La plateforme Genève/Lausanne constitue en outre, par ses marchés, par sa capacité d'ouverture, par sa puissance en R&D un centre d'intérêt majeur pour l'avenir industriel du décolletage.

Servi par le Pôle de compétitivité Arve Industrie, l'objectif stratégique consiste pour le milieu industriel à passer de sous-traitant de capacité à sous-traitant d'excellence et enfin de fournisseur de sous ensemble. Le pôle Arve Industrie s'inscrit comme « pôle d'excellence » dans le cadre du Grand Genève. Il s'agit d'engager une évolution de l'écosystème industriel de la R&D à la dissémination dans les entreprises.

La traduction opérationnelle peut être incarnée par Expansion 2020- Projet de Technocentre- lieu destiné à promouvoir l'activité industrielle auprès des clients, fournisseurs, labo, acteurs R&D et salariés. D'autres projets émergent autour de Mécatronique 2020 :

- Captaucom : projet miniaturisation & réduction de la consommation de composants électroniques
- Plateforme R&D Mind

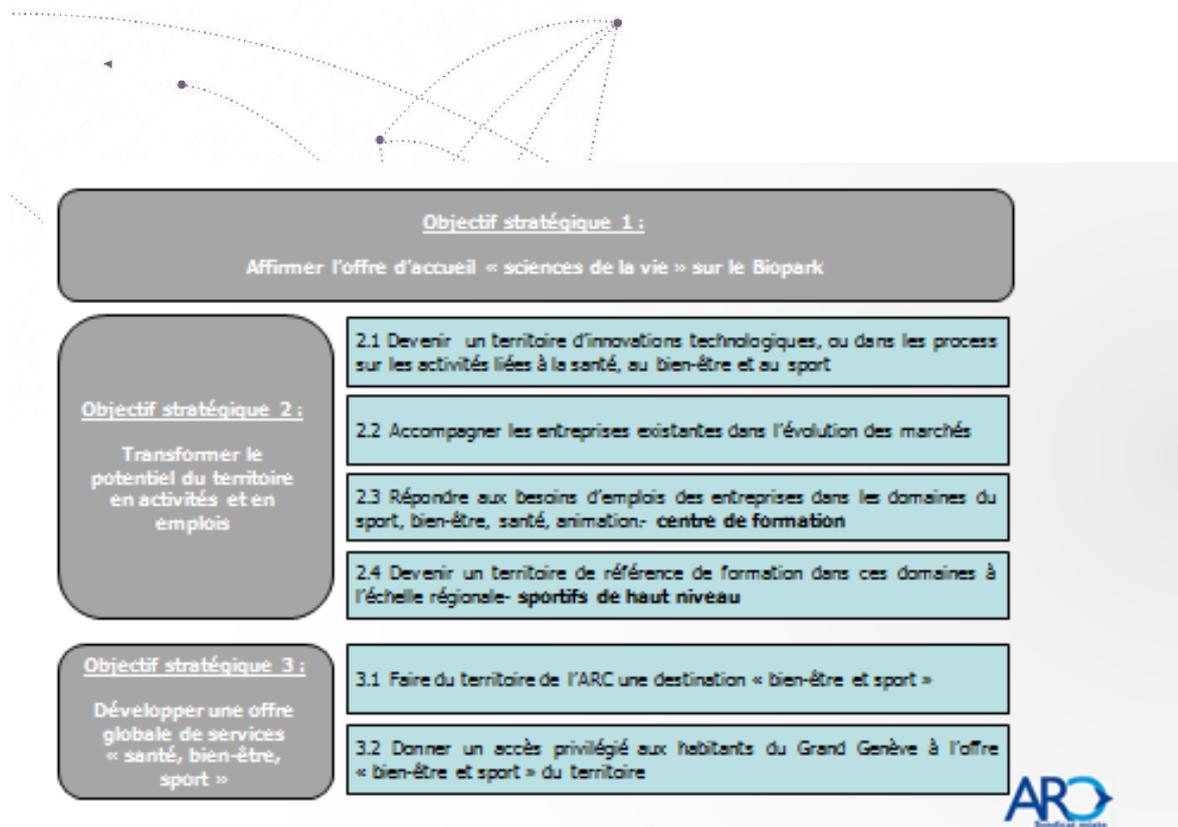


La liste des projets repérés dans le Genevois français donnera lieu à une hiérarchisation en fonction de critères partagés pour définir le portefeuille de projets concourant à la mise en œuvre du Genevois français. Ce travail s'effectuera en tenant compte des acteurs identifiés et mobilisés pour dimensionner le projet (pilotage, action, financement...).

Sous action 3 : « Santé, Bien-être, Sport »

Les sciences de la vie dans la composante marchés de soins médicaux et prévention représente un chiffre d'affaire de 170 Mds € /an en France. Les marchés du bien-être sont en croissance constante et ont pesé 37,5 Mds € en 2009. La réalité de ces marchés s'incarne en Rhône-Alpes par la présence pôles régionaux tels que Lyon Biopôle et se décline sur le Genevois français avec des acteurs tels que Bayer, Pierre Fabre, AAA, le Biopark d'Archamps, la santé bien-être la présence de thermes, une offre à l'image du Vitam', sans oublier la nutrition avec une offre large de produits AOC, la gastronomie...

L'objectif consiste à affirmer l'offre d'accueil « sciences de la vie », transformer les actifs du territoire en activités et emplois dans le domaine santé/bien-être et développer une offre globale de services Grand Genève « santé, bien-être, sports ». De premiers projets émergent aujourd'hui avec une offre combinée Biopark/Eclosion, sites d'activités dédiés, cluster « bien-être » + sport, partenariats technologiques avec les territoires leaders, nouvelle formation, accompagnement à la reconversion professionnelle des sportifs de haut niveau, produits touristiques packagés « bien-être et sport Grand Genève », aménagement des espaces naturels pour la pratique des sports et des loisirs sportifs, offre d'hébergement et de restauration (haut de gamme). La croissance démographique du Genevois français, le pouvoir d'achat et la proximité d'une clientèle suisse, combinée avec des richesses des ressources naturelles (eau, montagne et sites naturels) favorisent la construction d'une offre attractive (thermalisme, loisirs nautiques, activités de pleine nature) et le développement d'un tissu économique dense et spécifique complété par des équipements de qualité (CHIAB, Biopark, lycées hôteliers...).



Projets (exemples) et cibles :

Objectif stratégique 1 : l'offre d'accueil peut-être développée via une offre combinée Biopark/Ecllosion

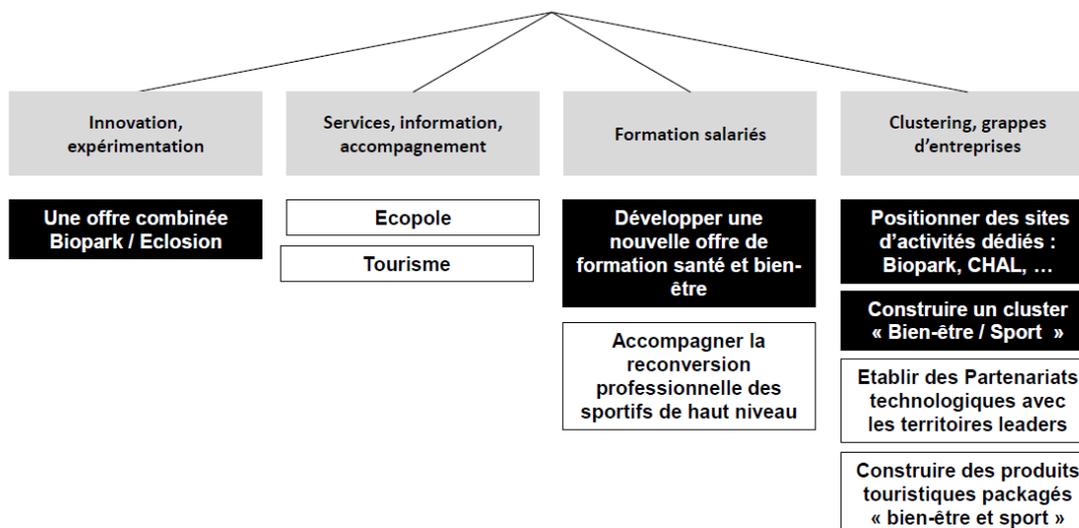
Objectif stratégique 2, objectifs opérationnels 2.1 : la création de sites d'activités dédiés favorisera l'implantation d'entreprises conceptrices, que pourrait compléter des sites d'expérimentation (exemple : plateforme test pour des innovations sur le matériel sportif).

Objectif stratégique 2, objectifs opérationnels 2.2 : un cluster « Bien-être + Sport » offrirait la mise en œuvre de partenariats technologiques avec les territoires leader.

Objectif stratégique 2, objectifs opérationnels 2.3 et 2.4 : la création d'un centre de formation, de nouvelles formations reconnues au RNCP pourrait accompagner la reconversion des professionnels des sportifs de haut niveau.

Objectif stratégique 3, objectifs opérationnels 3.1 et 3.2 : il s'agit de soutenir l'aménagement des espaces naturels pour la pratique de sports et de loisirs sportifs, l'offre de produits touristiques packagés « bien-être et sport », ainsi que l'offre d'hébergement et de restauration (haut de gamme).

Axe « santé, bien-être, sport »



Partenaires et contacts pressentis : Association lémanique des métiers du sport, Valvital, Biopark Archamps, Eaux minérales d'Evian, Vitam, Citygreen, ENILV, Base nautique des Clerges

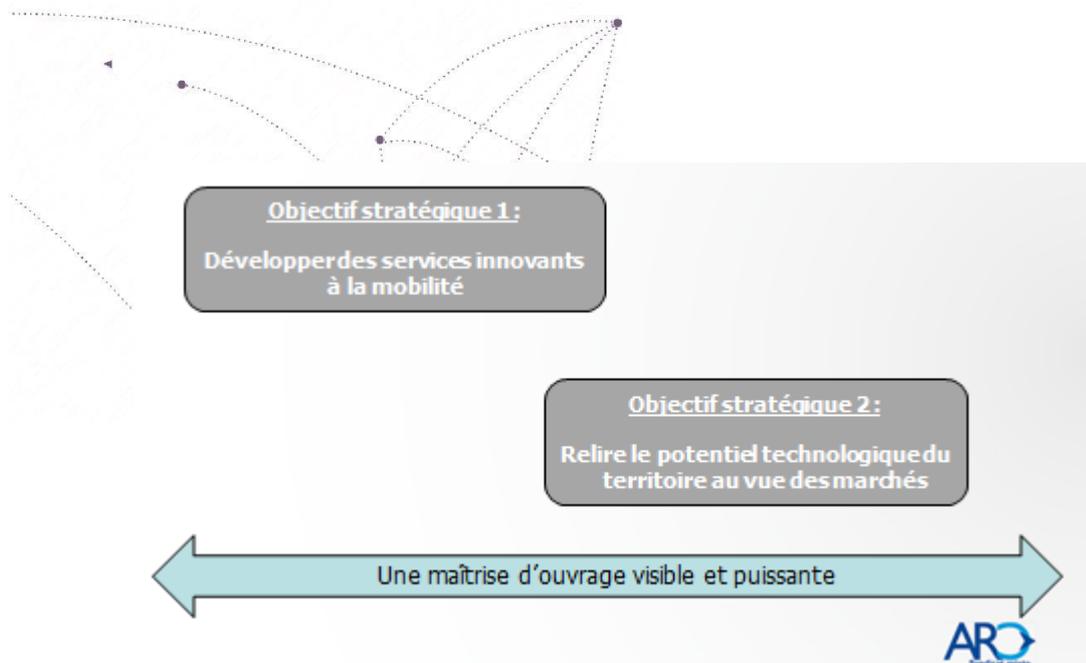
La liste des projets repérés dans le Genevois français donnera lieu à une hiérarchisation en fonction de critères partagés pour définir le portefeuille de projets concourant à la mise en œuvre du Genevois français. Ce travail s'effectuera en tenant compte des acteurs identifiés et mobilisés pour dimensionner le projet (pilotage, action, financement...).

Sous action 4 : « Mobilité »

La structuration globale à l'échelle du Grand Genève offre un effet de masse critique important dans le cadre d'un marché mobilité en forte croissance sur le transport de personnes et la logistique urbaine. Le renforcement des liens entre infrastructures et services dans un territoire riche d'une volonté politique de développement des transports publics avec un programme d'investissements significatif (800 M € sur le Genevois français, 1,5 Md € avec la partie suisse) rend accessible le développement de services innovants à la mobilité et le développement du potentiel technologique du marché.

Les enjeux locaux reposent sur des investissements lourds : CEVA (244 M € pour la partie française), Tram de St Julien (40 M €), Tram de St Genis (34,8 M €), BHNS de Ferney-Gex (34,3 M €). La présence de l'aéroport de Genève en pleine croissance (14 millions de passagers en 2012), la demande locale de TC, parcs relais, la présence d'un savoir-faire local avec le pôle de mécatronique, des entreprises telles que RATP Dev, TPG font du transport le 1^{er} enjeu du territoire pour mieux lutter contre l'asphyxie du territoire (pollution, engorgement des axes de transports TIM).

Les objectifs stratégiques que sont les services innovants et la relecture du potentiel technologique du territoire doivent s'appuyer sur une maîtrise d'ouvrage visible et puissante.



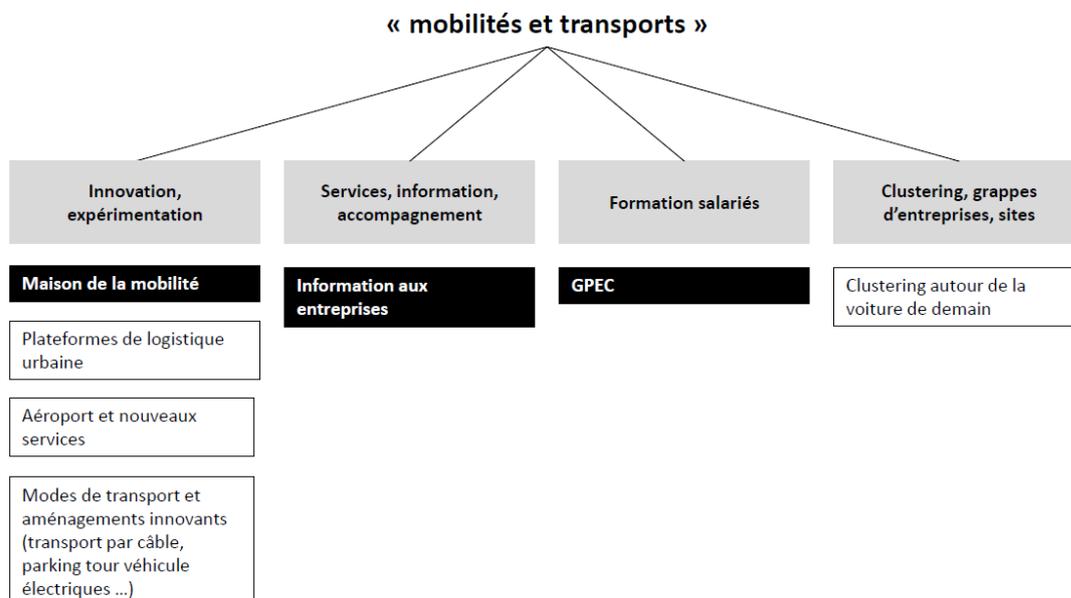
Projets (exemples) et cibles :

Objectif stratégique 1 : la réflexion est menée sur un projet expérimental de services de mobilité à l'échelle Grand Genève visant la consolidation des offres de mobilité innovantes et globales à l'échelle du Grand Genève et transposable sur les pôles intermodaux. Ce projet doit permettre aux habitants de mieux se déplacer et de bénéficier d'un service optimum de mobilité, de tester des nouvelles offres de services. Une autre dimension de projet pourrait s'orienter vers l'appui à des plateformes de logistique urbaine ou le développement de nouveaux services en lien avec l'aéroport.

Objectif stratégique 2 : le clustering autour de la voiture de demain est intéressant avec des acteurs tels Arve Industrie ou la FIA. L'information aux entreprises sur la commande publique avec l'établissement de référentiels pour les marchés publics constitue une piste + GPEC.



Mobilités/transports : panier de projets



Partenaires et contacts pressentis : RATP Dev, LUTB, FIA, Arve Industries, Aéroport de Genève, TPG, Ingerop, Gare et connexion, Véolia, Chambéry Métropole, SM3A...

La liste des projets repérés dans le Genevois français donnera lieu à une hiérarchisation en fonction de critères partagés pour définir le portefeuille de projets concourant à la mise en œuvre du Genevois français. Ce travail s'effectuera en tenant compte des acteurs identifiés et mobilisés pour dimensionner le projet (pilotage, action, financement...).

Sous action 5 : «Solidarités»

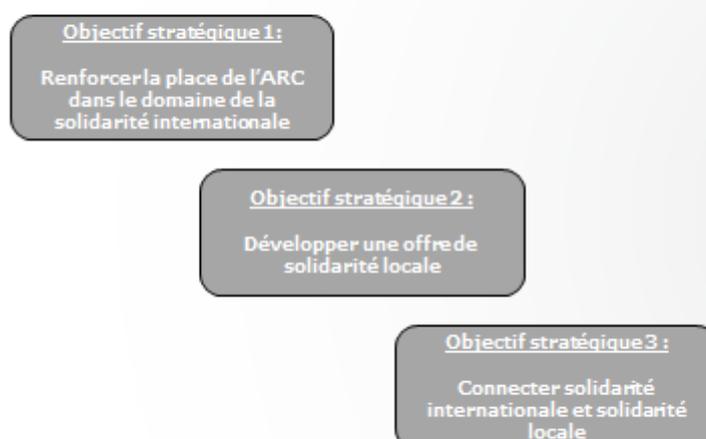
La solidarité internationale, enjeu planétaire rejoint un positionnement historique de Genève : 25 organisations internationales, (25000 emplois), 300 ON. Quant à la solidarité locale, elle se concentre sur l'insertion par l'emploi et l'ESS qui témoigne d'une demande sociale croissante et invente de nouveaux modèles type PTCE. Le Genevois français dispose d'atouts dans ces deux domaines de solidarités : Fondation Meyrieux, Institut Bioforce, Cité de la Solidarité Internationale – Annemasse, réseau ESS : Alvéole, CRESS, Savoie-Léman Solidaires...

Les objectifs stratégiques du territoire consistent à renforcer la place de l'ARC dans le domaine de la solidarité internationale, développer une offre de solidarité locale, connecter solidarité internationale et solidarité locale.

Ces objectifs pourront s'appuyer sur un historique du territoire sur la solidarité (accueil d'événements internationaux, labélisation CIACT), un projet immobilier (offre complète de bureaux sur le quartier étoile gare), un pôle de services (aide à l'installation, accueil d'événements -dont projet CSI UNITAR de forum annuel dev durable- formation (dont Bioforce)/ information / animation), des projets de quartiers internationaux multifonctions... L'ESS est également développée via des acteurs engagés tels qu'Alvéole, Réseau Savoie-Léman Solidaires et des démarches de diagnostic participatif de l'ESS en Haute-Savoie ou d'analyse portées par la CRESS.

L'ensemble de ces atouts se double d'un certain nombre de projets : PTCE (Alvéole), Projet Unitar – Forum du Développement Durable, (Cité de la Solidarité Internationale), espaces de co-working (La Cordée, Ferney) – SIAE..

4. POSITIONNEMENT : QUELLES PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR LE TERRITOIRE ?



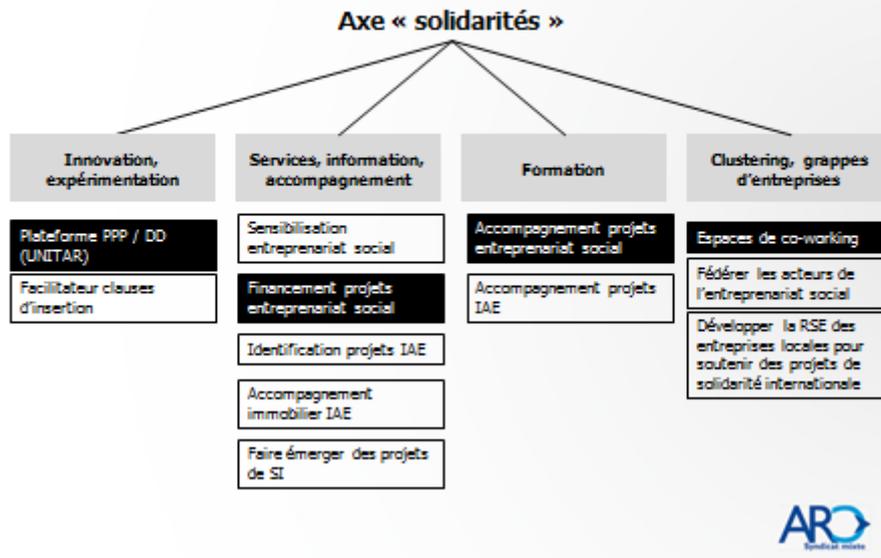
Projets (exemples) et cibles :

Objectif stratégique 1 : le projet UNITAR- Forum du Développement durable (CSI)

Objectif stratégique 2 : le PTCE Alveole, les espaces de coworking, le SIAE

Objectif stratégique 3

LE PORTEFEUILLE DE PROJETS DE « L'AXE SOLIDARITÉS »



Partenaires et contacts pressentis : Cité de la Solidarité internationale, DIRECCTE, MEF Bonneville, Alvéole, CRESS...

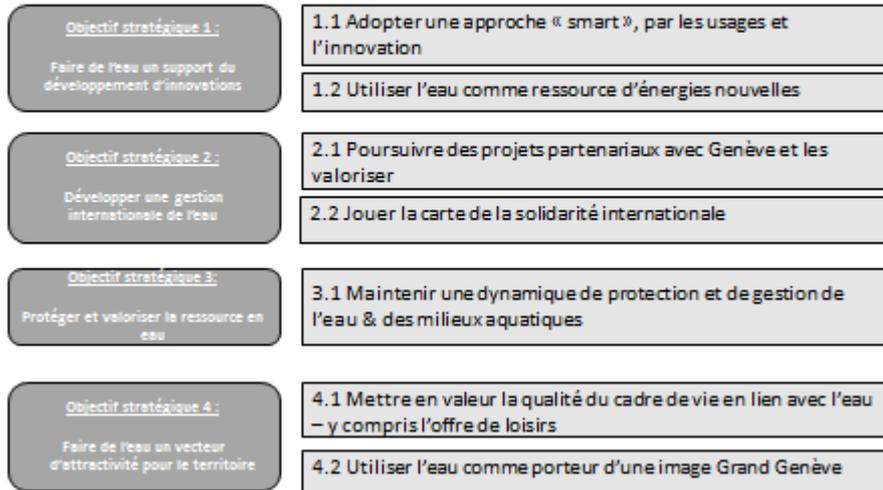
La liste des projets repérés dans le Genevois français donnera lieu à une hiérarchisation en fonction de critères partagés pour définir le portefeuille de projets concourant à la mise en œuvre du Genevois français. Ce travail s'effectuera en tenant compte des acteurs identifiés et mobilisés pour dimensionner le projet (pilotage, action, financement...).

Sous action 6 : l'eau

Le marché de la gestion de l'eau pèse 1,4% du PIB en France. Le marché du tourisme lié à l'eau compte 110 M € en Rhône-Alpes entre thermalisme et tourisme fluvial. L'eau est un support de développement technologiques et embrasse une grande diversité de marchés (ingénierie et TP, transport, développement urbain, habitat, industries (ex : Arve Pure), paysage, tourisme etc.

Le Genevois français et son environnement immédiat offre une ressource abondante : Lac Léman, Rhône, nappe du Genevois, Arve et affluents... Certaines activités sont déjà présentes : thermalisme, eaux de table...L'eau est au cœur d'investissements publics locaux importants et d'une collaboration franco-suisse réussie. L'eau est un enjeu majeur en tant que reflet du développement urbain et économique local.

Les objectifs stratégiques consistent faire de l'eau un support du développement économique, développer une gestion internationale de l'eau, protéger et valoriser la ressource en eau. Ces objectifs sauront s'appuyer sur des projets tels que l'Ecopôle de la Vallée de l'Arve, les projets IRMISE/SPIBEL mais aussi les Sentiers d'eau et de culture, le projet transfrontalier ESPACE...



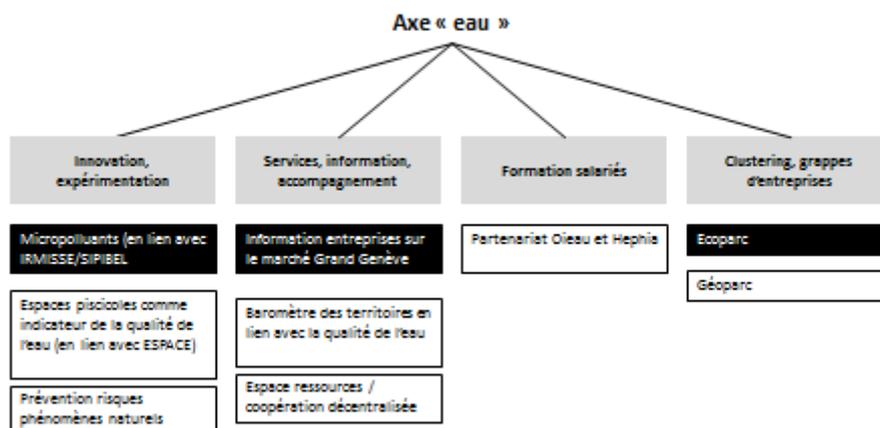
Projets (exemples) et cibles :

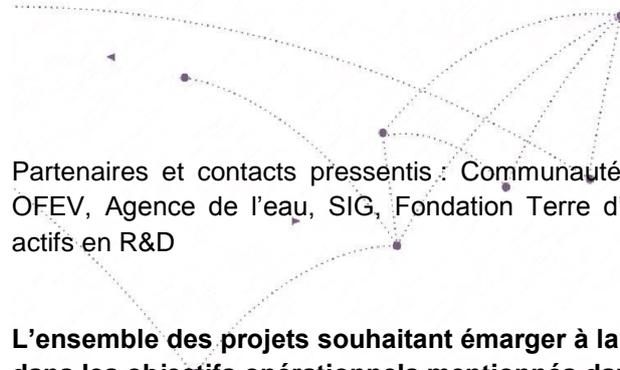
Objectif stratégique 1, objectifs opérationnels 1.1 et 1.2 : la technologie autour des micropolluants, les espaces piscicoles comme indicateurs de la qualité de l'eau (en lien avec ESPACE), la prévention des risques naturels sont des pistes intéressantes.

Objectif stratégique 2, objectifs opérationnels 2.1 et 2.2 : l'information des entreprises sur le marché du Grand Genève, le baromètre des territoires en lien avec la qualité de l'eau et l'espace ressources (coopération décentralisée).

Objectif stratégique 3 : le partenariat Oieau et Hepia.

Objectif stratégique 4, objectifs opérationnels 4.1 et 4.2 : l'Ecoparc de la vallée de l'Arve est un projet innovant qui renvoie par sa nature au Geoparc du Chablais.





Partenaires et contacts pressentis : Communauté transfrontalière de l'eau, GRAIE, Oieau, CIPEL, OFEV, Agence de l'eau, SIG, Fondation Terre d'Initiative Solidaire, Degrémont, Bureaux d'études actifs en R&D

L'ensemble des projets souhaitant émerger à la fiche action « Outils Eco-Cité » devra s'inscrire dans les objectifs opérationnels mentionnés dans cette fiche annexe.

Programme d'action

1 – Les actions destinées à la structuration des politiques RH

Sous action 1 : Gouvernance (Groupe de travail RH Territorial)

Deux niveaux de gouvernance :

- **un comité de pilotage RH du Genevois Français**

rassemble le chef de projet du CDDRA et l'élu rapporteur régional ainsi que les élus pilotes des autres CTEF concernés. Il valide le plan d'action RH du GENEVOIS FRANÇAIS proposé par le groupe de travail RH ainsi que les moyens demandés. Il est également chargé du suivi et de l'évaluation.

- **un groupe de travail RH Territorial**

rassemble les animateurs RH intervenant sur le territoire du CDDRA Genevois Français, élargi à celui du CDDRA du Chablais ainsi que les animateurs CTEF concernés. Il est piloté par l'animateur économique généraliste du CDDRA Genevois Français

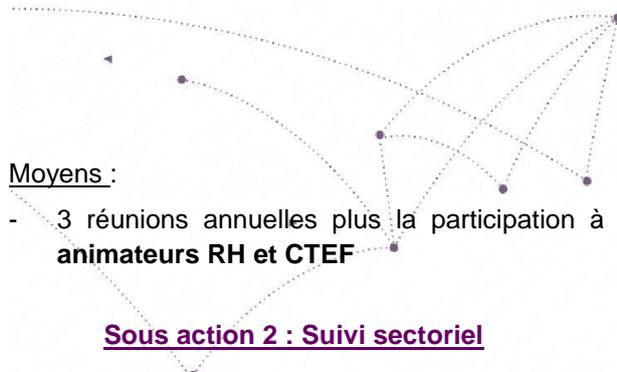
Ses objectifs sont d'apporter cohérence et convergence à un périmètre CDDRA composé de 4 ZTEF sur des domaines sectoriels parfois différents, notamment via :

- la conduite de la stratégie RH s'appuyant sur le travail technique, validé par le premier comité des élus le 12 juillet 2012, c'est à dire sur la coopération des acteurs RH du Genevois français et l'intégration des réflexions dans le cadre de la stratégie économique du Genevois français ;
- le cadrage et la définition des actions collectives ainsi que l'entretien de passerelles entre les différentes actions sectorielles.

Méthodologie :

- partager le diagnostic, d'informations prospectives, échange des pratiques, actualisation des fiches sectorielles ;
- élaborer une culture d'animation commune, déterminer un plan d'action commun et instaurer un suivi des projets communs;
- accompagner et sensibiliser les collectivités prescriptrices sur une base commune ;
- proposer une évolution de la gouvernance et des modalités d'organisation sous l'égide de l'ARC.

Bénéficiaires : acteurs du territoire en charge de la définition des politiques RH du Genevois français, pour l'intérêt des bénéficiaires ultimes i.e les divers membres des entreprises (dirigeants, salariés, instances représentatives du personnel et partenaires sociaux).



Moyens :

- 3 réunions annuelles plus la participation à un comité de pilotage annuel, **soit 7 jours par animateurs RH et CTEF**

Sous action 2 : Suivi sectoriel

Ses objectifs consistent à renforcer la transversalité en identifiant un référent par secteur d'activité à l'échelle du territoire, visualiser les spécificités sectorielles du Genevois français, répartir entre les animateurs une veille technique selon la spécialité sectorielle et répondre aux sollicitations des autres acteurs RH mis en réseau, mutualiser l'expertise RH des référents

Méthodologie :

- répartition, coordination, compilation des diverses actions du territoire, diffusion de pratiques

Bénéficiaires : entreprises et branches

Moyens :

- moyens : aujourd'hui faible (1 à 2 jours par an par animateur) mais à repenser pour une véritable efficacité

Sous action 3 : Recherche et Développement

Il s'agit de prendre en compte la prévisible évolution du projet. Au regard des grands axes stratégiques de développement du Genevois français, des préoccupations locales et en fonction des moyens complémentaires, il s'agira de déterminer, suite au bilan de la première action transversale et en articulation avec les politiques transfrontalières et régionales, de nouvelles actions communes poursuivant les objectifs de résorption des problématiques RH du bassin de vie.

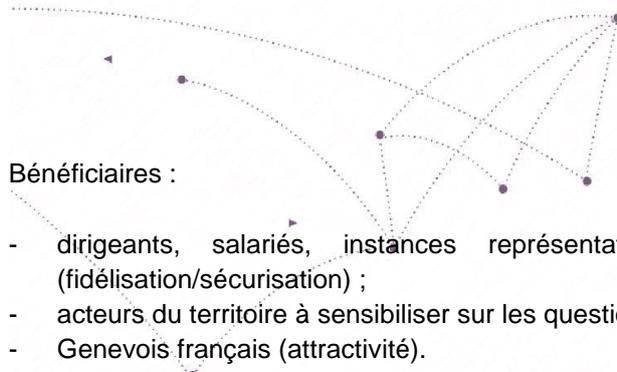
2 – Les actions destinées aux entreprises et à l'appui aux ressources humaines

Sous action 1 : « Démarche territoriale de fidélisation des salariés dans les entreprises du Genevois français »

Ses objectifs consistent à contrebalancer l'attractivité de la Suisse, sensibiliser les entreprises de l'ARC aux causes profondes du turn-over, travailler à développer des réponses sur l'ensemble des causes pour réduire la problématique et enfin capitaliser les bonnes pratiques, les diffuser pour construire une culture commune sur les questions de fidélisation.

Méthodologie :

- partager l'état des lieux des pratiques (actions déjà engagées, benchmark) ;
- construire une méthodologie détaillée en fonction des moyens existants ;
- séminaire collectif « entreprises » pour convaincre la cible première des entrepreneurs;
- choisir les thématiques (...);
- accompagner individuellement et collectivement les entreprises (dirigeants et/ou salariés) ;
- capitaliser les bonnes pratiques y compris des actions spécifiques locales.
- Faire évoluer l'action en fonction du bilan et de la capitalisation



Bénéficiaires :

- dirigeants, salariés, instances représentatives du personnel et partenaires sociaux (fidélisation/sécurisation) ;
- acteurs du territoire à sensibiliser sur les questions de fidélisation (professionnalisation) ;
- Genevois français (attractivité).

Moyens :

Un groupe de travail « fidélisation » impliquant les animateurs RH du Genevois Français avec la répartition des rôles suivantes :

- Maîtrise d'œuvre (pilote de l'action) : CRTH. **0,5 Equivalent Temps Plein (ETP)** à répartir entre pilotage et mise en œuvre (entre animateurs RH).
- Maîtrise d'ouvrage : les animateurs RH assurent chacun leur part de travail sur leur zone territoriale.

Sous action 2 : Actions spécifiques locales

Dans le Genevois Haut Savoyard (0,5 ETP) :

- animation locale sur les RH (Groupe RH territorial) ;
- prospection/appui/accompagnement de l'Emploi/RH ;
- mise en œuvre des dispositifs outils RH Etat et Région ;
- projets spécifiques (compétences clés, travailleurs handicapés) ;
- projet transfrontalier (CRFG) Formation Tout au Long de la Vie ;
- service Stage (lien sur la formation professionnelle) ;
- actions individuelles et collectives autour des sujets RH comme l'intégration et la fidélisation
- suivi des actions en cours.

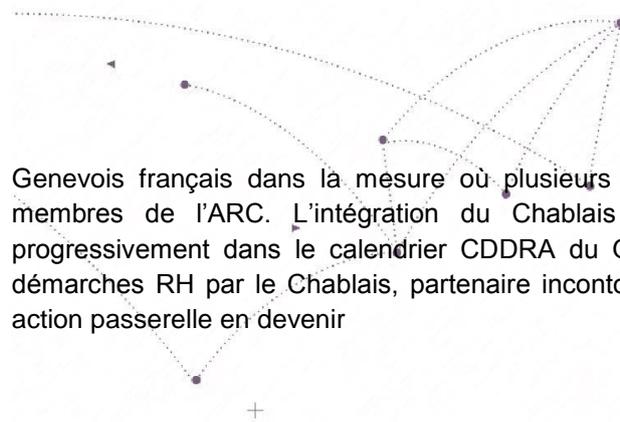
Dans le Faucigny (0,5 ETP + temps de la MDE)

- animation locale sur les RH (CRH Industrie, Groupe Tourisme et participation à diverses instances éco/emploi/formation) ;
- prospection/appui/accompagnement des entreprises à la gestion des Ressources Humaines de façon individuelle ou collective ;
- prospection/appui/accompagnement de l'emploi/RH
- mise en œuvre des dispositifs outils RH Etat et Région Rhône-Alpes pour le développement de compétences (formation des bas niveaux de qualification, de management pour l'encadrement intermédiaire, de tuteur/formateur opérationnel) et l'accompagnement au recrutement et à la fidélisation.

Dans le Pays de Gex / Pays Bellegardien (0,5 ETP) :

- prospection/appui/accompagnement des entreprises à la gestion des Ressources Humaines de façon individuelle ou collective ;
- prospection/appui/accompagnement de l'emploi/RH
- mise en œuvre des dispositifs outils RH Etat et Région Rhône-Alpes pour le développement de compétences
- projets spécifiques (compétences clés,

Dans le Chablais : le Chablais entame aujourd'hui sa réflexion sur l'animation RH du périmètre CDDRA du Chablais. L'ingénierie CDDRA du Chablais est logiquement associée à la démarche du



Genevois français dans la mesure où plusieurs collectivités chablaisiennes sont au nombre des membres de l'ARC. L'intégration du Chablais dans le réseau d'animation RH s'appréciera progressivement dans le calendrier CDDRA du Genevois français, au rythme d'appropriation des démarches RH par le Chablais, partenaire incontournable de l'ARC. Cette coopération incarne une action passerelle en devenir



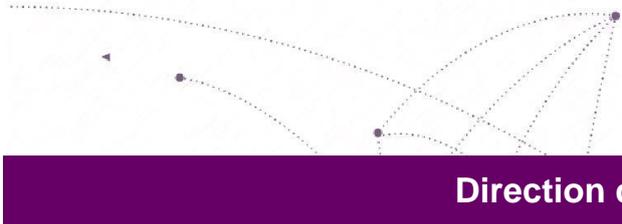
Liste des pièces annexes au programme d'action CDDRA

Les pièces annexes listées ci-dessous sont disponibles sur support électronique (clé USB) joint au document de programmation.

1. Diagnostic de territoire (CDDRA)
2. Diagnostic PSADER
3. Charte de territoire (CDDRA)
4. Compte-rendu des COPIL CDDRA des 26 avril et 7 mai 2013
5. Support de séance du COPIL CDDRA du 7 mai 2013
6. Avis du Conseil Local de Développement
7. Charte 2012 du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois
8. Cahier des charges de l'étude InterSCOT
9. Démarche Eco-Cité française du Grand Genève : support de la Commission Economie du 3 mai 2013
10. Rapport final du Schéma de Cohérence Territorial Air/Energie
11. Appel à projet Culture
12. CLD : Diagnostic Culture
13. CLD : Cahier pédagogique Grand Genève
14. CLD : contribution sur le développement économique et les pépinières



CONTACTS



Direction de Projet

ARC Syndicat Mixte

27 rue Jean Jaurès

Clos Babuty

74100 Ambilly

Tel : 04 50 04 54 05

Courriel : info@arcdugenevois.fr

M. Frédéric BESSAT

Directeur

Tel : 04 50 04 54 06

Courriel : frederic.bessat@arcdugenevois.fr

M. Thomas LINCHET

Chargé de mission CDDRA

Tel : 04 50 04 54 03

Courriel : thomas.linchet@arcdugenevois.fr

Direction du Comité de Pilotage

M. Robert BORREL

Chef de Projet

Président de l'ARC Syndicat Mixte

M. Christian DUPESSEY

Conseiller régional pilote

M. Jacques MERCIER

Conseiller régional pilote

M. Jacques CHARMOT

Président du Conseil Local de Développement